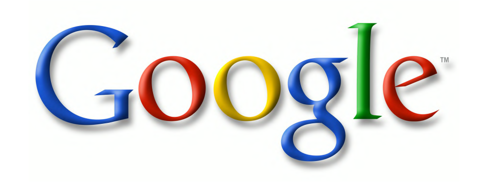


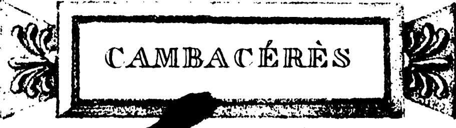

WIDENER
HN Y1KT

VIE

DE

CAMBACERÈS.

IMPRIMERIE DE LEBEL, IMPRIMEUR DU ROI,
rue d'Erfurt.



CAMBACÉRÈS

6

VIE

DE

CAMBACÉRÈS,

EX-ARCHICHANCELIER.

PAR M. A. A******.

Vérité et impartialité.

PARIS
CHEZ TOURNEUX, LIBRAIRE,
QUAI DES AUGUSTINS, N° 13;
AUGUSTE IMBERT, ÉDITEUR,
RUE GUÉNÉGAUD, N° 19.

1824.

L'AUTEUR

AU PUBLIC.

Lorsqu'un historien entreprend d'écrire la vie d'un personnage quelconque, il ne faut jamais que sa plume soit conduite par des motifs d'intérêt, ou qu'elle soit vendue à un parti; il doit peser, dans sa sagesse, les actions de son héros, et les tracer sans fard : il faut, en un mot, qu'il soit un peintre fidèle; que dans ses couleurs on retrouve celles de la nature; qu'il n'embellisse point, mais qu'il représente son sujet tel que si les spectateurs l'avaient encore sous les yeux. Je sais

fort bien qu'un historien, comme un peintre, peut se tromper dans son tableau; mais du moins il doit chercher, le plus qu'il est en son pouvoir, à approcher de la vérité; il doit retracer comme il voit, comme il sent, comme il juge; et si parfois il s'écarte de la vérité, on ne peut que l'accuser de ne pas avoir bien saisi *la nature sur le fait*.

J'ignore si l'on me fera ce reproche; mais du moins, si j'ai erré dans quelques parties de cet ouvrage, on n'y retrouvera pas le fiel que bien des historiens de nos jours mettent dans leurs écrits : j'ai dit la *vérité*, et j'ai écrit avec *impartialité*.

Cet ouvrage, je le pense, ne peut

manquer d'intéresser le public, sinon par la manière dont il est écrit, au moins par l'importance du personnage dont j'entreprends de donner l'histoire.

Il a figuré dans nos troubles civils d'une manière assez remarquable; sous l'Empire il parvint au faîte des grandeurs, et depuis la restauration, forcé de se tenir à l'écart, il se contenta philosophiquement d'une fortune considérable, qu'il eut le bon esprit d'amasser pendant sa grandeur. Souvent il prit une *fausse route;* mais durant le cours de son autorité on ne peut lui en reprocher l'abus. Son caractère ne brilla pas par cette force de courage qui porte celui qui en est doué à

résister à tout ce qui est injuste, à rompre, mais jamais à plier. Souvent dans nos orages politiques il louvoya et se laissa entraîner, avec la majorité, dans des excès; mais on ne peut lui imputer aucun de ces abus du pouvoir qui caractérisent bien souvent ceux qui le possèdent.

Sous l'Empire, il plia sous la verge de fer du chef du gouvernement, et alla au-devant des vœux de ce dernier toutes les fois qu'il demanda des hommes et de l'argent. Dans ces grandes circonstances, Napoléon trouva toujours le prince archichancelier disposé à lui prêter l'appui de son éloquence; je citerai même quelques fragmens des dis-

cours remarquables qu'il prononça dans ces circonstances, et par là le lecteur sera plus à même de juger Cambacérès, que toutes les réflexions que je pourrais faire sur lui; car c'est toujours par les actions que l'on doit juger les hommes.

Cambacérès a eu la meilleure table de Paris; son cuisinier était cité avec les plus grands éloges. Nous avons vu bien souvent, et nous voyons encore de nos jours quel usage on peut faire d'une bonne table. En un mot, je tâcherai de rendre cet ouvrage piquant par l'exactitude des faits, la vérité toute simple, et le récit de quelques anecdotes que je crois peu connues. Je ne m'écarterai pas de la plus stricte im-

partialité, que j'ai choisie pour épigraphe. Puissent mes efforts être couronnés par le succès!

—

VIE

DE

CAMBACÉRÈS.

JEAN-JACQUES-RÉGIS DE CAMBACÉRÈS naquit à Montpellier, le 15 octobre 1753, d'une famille de robe. Son père, dont la fortune était très-bornée, lui fit cependant donner une éducation très-soignée; s'il fit des sacrifices à cet égard il n'eut pas à s'en repentir, car le jeune Régis se distingua toujours au collége d'Aix par son application et par des progrès sensibles. Doué d'une grande facilité et de beaucoup d'intelligence, il seconda ces précieuses qualités par un travail opiniâtre, et se voyant bientôt à même de débuter dans la carrière du barreau, il le fit avec avantage. Je ne m'appesantirais pas sur les premières années de celui dont j'écris l'histoire, si les premières

impressions de l'enfance n'avaient pas une influence considérable sur le reste de notre vie. Cette influence se fit sentir particulièrement chez Cambacérès ; il était très-instruit dans la jurisprudence, il conserva toujours l'habitude du travail, mais ne put jamais se défaire de son ambition, de son caractère craintif, et d'un goût de collége qu'il conserva toute sa vie, ou du moins tant que ses forces le lui permirent. Son ambition avait d'abord un but louable, celui de rendre à son père l'aisance qu'il n'avait plus, des malheurs ayant forcé ce dernier de quitter Montpellier, pour se retirer à la campagne. Son caractère craintif et pusillanime venait peut-être de la faiblesse de sa constitution, mais toujours est-il certain qu'au collége il fut en butte aux railleries de ses condisciples, et que déjà dans ce temps il était sans cesse de l'avis de la majorité. Quant à ce goût de collège qu'on lui reprocha, je ne m'étendrai pas sur ce sujet, quoiqu'il prête à plusieurs plaisanteries qui lui furent souvent faites, et qu'il soit le sujet d'un grand

nombre de caricatures qui furent exposées en 1814. Sans doute que Cambacérès a des fautes à se reprocher, mais l'acharnement qu'on mit contre lui à cette époque ne prouve pas en faveur de ceux qui attaquent un homme abattu, et auquel, dans sa longue carrière politique, on ne peut reprocher aucun abus de pouvoir. L'impartialité que je veux mettre dans cet écrit me force d'avouer que le caractère souple et craintif de Cambacérès peut prêter à rire; mais est-il bien le seul? Si parmi les puissans de notre époque je voulais chercher ceux qui se sont bassement dévoués aux volontés, je dirai même aux caprices de celui qui gouvernait alors la France, il en est un certain nombre que je pourrais citer: mais comme mon intention n'est pas de me mettre en guerre ouverte avec ces messieurs, je laisse de côté leurs faits et gestes pour ne m'occuper que de ceux du héros que j'ai choisi.

Le jeune Cambacérès fut bientôt connu par ses talens pour le barreau. Il débuta dans cette carrière d'une manière remar-

quable. Malheureusement je n'ai pu retrouver aucun des discours qu'il prononça à cette époque. Il obtint bientôt après une charge de conseiller à la cour des comptes de Montpellier, s'y distingua et fut nommé rapporteur de cette cour souveraine dans les affaires importantes. Il y resta jusqu'au moment où le monarque qui alors régnait en France convoqua les états-généraux.

Quoique je n'aie entrepris que la tâche d'écrire l'histoire de Cambacérès, puisque je dois donner une idée de ses principes politiques, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails des événemens qui ont précédé la tenue des états-généraux. Ces détails se trouvent trop intimement liés avec sa vie, pour que je puisse les passer sous silence.

La France depuis long-temps sollicitait le bienfait de la tenue des états. Depuis les troubles politiques du règne de Henri III, on n'y avait pas eu recours, et encore à cette époque les délibérations prises furent-elles illusoires. Depuis, et après le règne de Henri IV, les dé-

penses excessives du règne de Louis XIV, ses guerres continuelles qui avaient mis la France à deux doigts de sa perte, les folles dépenses du règne de Louis XV, avaient obéré entièrement le trésor public. La plupart des ministres, en prenant le porte-feuille, n'avaient apporté que des moyens palliatifs; d'autres, ne cherchant qu'à se maintenir par des concessions et surtout à force d'argent, dans le poste où l'intrigue les avait placés, creusaient encore l'abîme où venaient s'engloutir les richesses de la France, sans profit et sans honneur pour elle. Deux ordres de l'Etat, la noblesse et le clergé, possesseurs de biens immenses, n'étaient pas soumis à l'impôt. L'instruction gagnant la masse de la nation lui fit entrevoir l'abîme où l'entraînait la marche que suivait le gouvernement; toutes ces causes réunies firent sentir le besoin d'une marche sûre et ferme, qui pût préserver le vaisseau de l'Etat de la tempête dont il était menacé; on le dit, et on le dit hautement. Quels moyens employèrent les ministres pour parer le coup inévitable qui se pré-

parait? aucun. Occupés de petites intrigues, cherchant à se supplanter les uns les autres, ils ne virent pas l'orage qui se formait, et ce ne fut que lors de l'opposition des parlemens, qu'ils virent que la nation se prononçait hautement en faveur de ces derniers. On proposa des emprunts; mais le crédit public était épuisé, la moralité des ministres ne présentait aucune garantie. Le monarque ne vit pas de meilleur moyen que la convocation des états-généraux, où la nation, représentée par ses députés, aviserait elle-même aux moyens de relever le crédit public, et d'établir la perception des impôts de manière que la recette balançât la dépense.

Ce rapide exposé suffit pour faire peser par le lecteur le parti que prit alors Cambacérès, car c'est à cette époque que commence sa vie politique. Il prit alors le parti des parlemens contre la cour, et bientôt fut nommé électeur de la noblesse; ses talens à cette époque parlèrent en sa faveur, et ses collègues, appréciant l'étendue de ses connaissances, le choi-

sirent pour rédacteur de leurs séances. Nommé député suppléant à l'Assemblée constituante, il n'eut pas occasion d'y paraître, et resta à Montpellier pendant tout le temps que durèrent les séances de cette assemblée. Il ne prit aucune part aux événemens remarquables qui se passèrent dans ces circonstances, ils étaient pourtant de nature à émouvoir le cœur de tout Français. Mais quoiqu'à cette époque la majorité de la nation fût prononcée pour l'Assemblée, d'anciennes habitudes, les craintes de quelques-uns, et surtout le peu d'instruction qui existait alors, donnaient à la noblesse et au clergé une force morale capable de balancer pour un temps l'influence que l'Assemblée avait sur le peuple. Je l'ai dit et je le répète, je n'ai pas l'intention de faire l'histoire de la révolution, et si j'en parle, c'est que l'histoire de Cambacérès est si intimement liée avec elle, que je ne puis écrire l'une sans parler de l'autre. Je viens de dire que la lutte, à cette époque, était à peu près égale; il n'est donc pas étonnant que Cambacérès se soit abstenu d'en-

trer dans la lice. L'idée que j'ai cherché à donner de son caractère, idée que le lecteur sera à même de vérifier lorsque nous donnerons quelques fragmens de ses discours, le démontre clairement. Aussi n'avons-nous rien d'intéressant à rapporter jusqu'à l'époque où l'Assemblée législative succéda à la constituante. Il ne fut pas encore de cette assemblée, mais à cette époque il exerçait à Paris la profession d'avocat. Non-seulement son goût, ses études le portaient à prendre ce parti, mais encore c'était là que l'on pouvait être le plus en évidence. Il sentait alors le besoin de se faire remarquer pour pouvoir arriver à la richesse; ce fut toujours le but de son ambition, et de ce côté elle a été satisfaite. Il ne travailla pas en vain. L'Assemblée législative termina ses séances et fut remplacée par la Convention nationale, Cambacérès y parut, en septembre 1792, comme député du département de l'Hérault.

C'est maintenant que s'ouvre devant nous la vaste carrière politique que Cambacérès a parcourue; nous allons le sui-

vre dans les divers comités de législation où il a figuré; nous le verrons à la séance mémorable où la Convention, sans en avoir reçu le mandat de la nation, osa mettre en jugement l'infortuné Louis XVI. Nous le verrons encore..... Mais n'anticipons point sur les événemens, et contentons-nous d'indiquer exactement les événemens extraordinaires dans lesquels Cambacérès peut avoir figuré.

Je suis encore obligé de rentrer dans le domaine de l'histoire générale de cette époque, pour faire ressortir la conduite politique de celui dont j'entreprends d'écrire l'histoire. Quelques considérations sur l'état des choses me semblent nécessaires dans ce moment. Peut-être trouvera-t-on que je ne me suis pas assez appesanti sur l'enfance de mon héros, et que, semblable à ceux qui écrivent l'histoire comme un roman, je n'ai pas rendu compte de ses premières années, des prix qu'il eut au collége, et du nombre de fois qu'il reçut le fouet avant d'entrer en rhétorique; car alors c'était à coups de verges qu'on inculquait la science : je ré-

pondrai en deux mots, que j'aurais pu, peut-être mieux que tout autre, entrer dans ces détails, trop minutieux pour un précis historique, et qui peuvent tout au plus se supporter dans des mémoires; mais qu'ayant donné des bornes à cet ouvrage, je n'ai dû m'attacher qu'à présenter fidèlement les faits tels qu'ils se sont passés. D'ailleurs le lecteur pourra plus facilement se faire une idée de l'homme par ses gestes, par ses discours et quelques anecdotes, que par tout ce que j'aurais pu dire en pareil cas. L'on peut être assuré, du reste, que rien de ce qui est intéressant ne sera omis.

Le 20 septembre 1792, les membres nommés à la Convention s'étant réunis dans une des salles des Tuileries, se constituèrent en *Convention nationale,* et l'Assemblée législative (1) leva sa dernière séance: mais il s'était passé de grands événemens. Le peuple, après plusieurs mouvemens, plus ou moins forts, plus ou moins tragiques, avait assiégé le palais du roi, le 10

(1) Elle siégeait au Manége.

août 1792. Louis XVI avait été forcé de chercher un asile dans le sein de l'Assemblée législative, et cet infortuné monarque avait été, ainsi que sa famille, enfermé dans la prison du Temple. Déjà les partis qui déchirèrent la France avaient préludé aux excès qui, dans la suite, déshonorèrent cette révolution qui avait commencé avec tant de chances pour le bonheur du peuple. Les rois voisins, furieux de voir un peuple conquérir sa liberté par la force, tremblans sur leurs trônes, et voyant le pouvoir despotique entièrement détruit si les peuples, prenant exemple sur les Français, forçaient les souverains à leur donner des garanties; les rois, dis-je, se coalisèrent et ne trouvèrent pas d'autres remèdes aux maux qu'ils prévoyaient, que la division à jeter parmi les partis, afin de les affaiblir et pouvoir ainsi reconquérir leur pouvoir. L'or fut mis en usage pour ceux que l'on espéra pouvoir gagner. Ce qui le prouverait presque, c'est le changement de conduite de Robespierre après son voyage à la frontière. Ce n'était plus l'homme qui

voulait le bonheur de son pays, c'était un misérable qui avait trafiqué du sang de ses compatriotes. Il est à remarquer que de tous les personnages importans qui ont marqué dans notre révolution, il ne resta que ceux que la fuite avait dérobés à la hache révolutionnaire, ou qui se réfugièrent dans les rangs des bourreaux. Tous ceux qui voulurent rester à leur poste pour défendre pied à pied les droits de la justice et de l'humanité, furent sacrifiés par leurs barbares collègues. Les membres de ces parlemens, qui les premiers avaient montré à la nation l'exemple de la résistance aux actes des ministres qui trompaient le monarque, marchèrent à l'échafaud pour expier le tort d'avoir voulu être libres; et ce furent les mains de ceux qui se disaient patriotes par excellence, et qui chaque jour portaient atteinte à la liberté de leur patrie, qui firent tomber ces têtes respectables. Eloignons nos yeux de ce tableau d'horreur : si Cambacérès n'eut pas le courage de s'opposer à ces infamies, du moins on ne peut pas entacher sa mé-

moire du reproche d'y avoir figuré; là comme ailleurs, tremblant pour lui-même, il se rangea de l'avis de la majorité.

Dès les premières séances de la Convention, les partis en vinrent aux mains, mais cependant elle se réunit à peu près sur le principe de l'abolition de la monarchie, et la France fut déclarée une république. On changea l'ère existante, et l'on data de l'an 1er de la république française. Cependant la Convention voulut marquer une apparence de justice en ordonnant à Garat, alors ministre, de poursuivre les auteurs du massacre des prisons; je dis une apparence, parce que Robespierre et les autres agens de l'étranger qui composaient une partie de ce qu'ils appelaient la *Montagne*, savaient bien d'où partait le coup, et étaient assurés que les mesures ne seraient pas prises en conséquence. Cambacérès se trouvait de la Montagne; mais à cette époque, il ne parla pas d'une manière remarquable, et par son silence sembla approuver ce qui se passait alors. Ce n'est qu'à l'époque du procès de l'infortuné monarque qui paya

de sa vie le bien qu'il voulait faire à la nation, et les intrigues de ceux qui l'entouraient, que Cambacérès fut bien en évidence. Lorsqu'on voulut juger Louis XVI, Cambacérès proposa et fit adopter que ce monarque pourrait librement communiquer avec ses conseils, principe de justice que l'on voulait encore éluder. Lorsque Target refusa de se charger de la défense de ce malheureux monarque, Cambacérès ne craignit pas de blâmer cette action comme dangereuse à imiter ; il demanda que la Convention nommât elle-même deux conseils à Louis, et que l'on choisît de préférence ceux qui se présenteraient pour cette fonction épineuse. La discussion allait s'ouvrir sur ce sujet, lorsque le vertueux Lamoignon Malesherbes s'offrit pour remplir ces fonctions si honorables. Tronchet accepta ainsi que Desèze. Honneur à ces hommes vertueux qui ne balançaient pas entre le danger et leur conscience !

Sur la première question : *Louis est-il coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentat contre la sû-*

reté générale de l'État? Cambacérès a répondu : *Oui.* Voilà certainement une tache à sa mémoire ; mais alors le parti dominant avait tellement de force, que s'opposer à ses vues c'était se mettre en péril évident ; ce qui le prouve, c'est qu'il n'y eut qu'un seul membre de la Convention qui osa le faire : ce fut Kersaint. Sur la seconde question : *Le jugement sera-t-il soumis à la ratification du peuple?* Cambacérès a répondu : « Nous devions aussi renvoyer à la sanction du peuple le décret par lequel nous nous sommes constitués juges ; nous ne l'avons pas fait : je dis, *Non.* »

C'est le 16 mars, à 7 heures du soir, que se termina le second appel nominal. Avant de passer à la troisième question qui fut proposée, je vais tâcher de donner quelque idée de la conduite que tint Cambacérès dans cette circonstance. A la première question sur la culpabilité de Louis, il répond affirmativement. Il se présente deux hypothèses : ou Cambacérès était républicain de bonne foi, et dans ce cas il devait trouver coupable celui

qui, par tous les moyens qui étaient en son pouvoir, même par l'intervention armée des puissances de l'Europe, cherchait à reconquérir le trône tel qu'il l'avait reçu de ses ancêtres. Je ne m'occuperai pas ici de discuter si véritablement le peuple avait le droit de forcer le souverain à se dépouiller d'une partie de ses priviléges, et si l'infortuné Louis XVI a été entraîné à de fausses démarches par des gens intéressés à ce que l'ancien ordre de choses se maintînt; cela sort de la route que je me suis tracée. J'admets que Cambacérès ait agi de bonne foi, on voit cependant qu'il discute à la Convention le droit de se constituer en corps judiciaire; et en effet, Cambacérès était jurisconsulte, et il voyait clairement que la Convention s'étant déclarée régulatrice de l'État, c'était ajouter le pouvoir judiciaire au pouvoir exécutif, et par conséquent retomber dans le despotisme, que l'on prétendait vouloir éviter. D'ailleurs, l'acte fondamental de la constitution portait que la personne du roi était inviolable et sacrée; que dans le cas où il s'entendrait avec les ennemis de

l'État, il était censé avoir abdiqué, rentrait dans la classe des particuliers, et ne pouvait être poursuivi que pour des faits postérieurs à son abdication. La constitution était donc visiblement violée par le jugement de Louis XVI, et Cambacérès accorda sa conscience de républicain avec les principes de droit, en discutant la possibilité de mettre Louis XVI en jugement, et en le trouvant coupable. Dans la seconde hypothèse, Cambacérès se trouvait du nombre de ceux qui, pour sauver leur vie, se seraient réfugiés dans les rangs des Montagnards, mais sans être comme eux vendu à l'étranger, car, à cette époque, sa fortune était médiocre, et ce n'est que du moment qu'il fut nommé ministre de la justice, qu'elle prit une espèce de consistance : dans ce cas, la peur seule lui aurait fait trouver Louis coupable; et, comme nous le verrons plus bas, il tâcha de faire obtenir un sursis, espérant par là empêcher l'exécution que voulaient les Montagnards. Il accordait encore, dans ce cas, sa conscience avec ce qu'il croyait devoir à sa sûreté per-

sonnelle. C'est cette malheureuse inertie qui perdit le monarque, car si tous ceux qui répugnaient à sa mort eussent voté en conséquence, certes la majorité eût été en leur faveur. Il est évident que, dans ce cas, Cambacérès peut être accusé de faiblesse et non d'injustice. Je vais passer à la troisième question qui fut proposée, et mettre le lecteur à même de se former une idée de Cambacérès, par les motifs sur lesquels il appuya son vote.

J'ai dit plus haut qu'il était 7 heures du soir lorsque la deuxième question fut résolue, sur la motion de Danton; on continua sans désemparer, et ce troisième appel nominal dura jusqu'au lendemain soir à la même heure. *Quelle peine sera infligée à Louis?* Lorsque le tour de Cambacérès vint, il monta à la tribune et parla ainsi: « Citoyens, si Louis eût été conduit devant le tribunal que je présidais, j'aurais ouvert le Code pénal et je l'aurais condamné aux peines établies par la loi contre les conspirateurs; mais ici j'ai d'autres devoirs à remplir. L'intérêt de la France, l'intérêt des nations ont dé-

terminé la Convention à ne pas renvoyer Louis aux juges ordinaires, et à ne point assujétir son procès aux formes prescrites. Pourquoi cette distinction? c'est qu'il a paru nécessaire de décider de son sort par un grand acte de justice nationale; c'est que les considérations politiques ont dû prévaloir dans cette cause sur les règles de l'ordre judiciaire; c'est qu'on a reconnu qu'il ne fallait pas s'attacher servilement à l'application de la loi, mais chercher la mesure qui paraissait la plus utile au peuple. La mort de Louis ne nous présenterait aucun de ces avantages; la prolongation de son existence peut au contraire nous servir. Il y aurait de l'imprudence à se dessaisir d'un otage qui doit contenir les ennemis intérieurs et extérieurs.

» D'après ces considérations, j'estime que la Convention nationale doit décréter que Louis a encouru les peines établies contre les conspirateurs par le Code pénal; qu'elle doit suspendre l'exécution du décret jusqu'à la cessation des hostilités, époque à laquelle il sera définiti-

vement prononcé par la Convention ou par le Corps législatif, sur le sort de Louis, qui demeurera jusqu'alors en état de détention : et néanmoins, en cas d'invasion du territoire français par les ennemis de la république, le décret sera mis à exécution. » Il émit ensuite son vote en ces termes, en réponse à la question : *Quelle peine infligera-t-on à Louis?* « Les peines prononcées par le Code pénal, avec sursis jusqu'à la paix; alors la faculté de commuer ces peines : mais leur exécution rigoureuse dans les vingt-quatre heures de l'invasion qui pourrait être faite du territoire français par l'ennemi. » Il n'y a pas de doute que si ce vote eût été admis, Louis XVI était sauvé; et les chefs du parti Montagnard le savaient si bien, qu'ils firent écarter, par l'ordre du jour, tout ce qui pouvait tendre à reculer le jugement. Nous avons vu que c'est sur la motion de Danton, que la séance du 16, qui durait depuis le matin, fut prolongée, et que c'est sans désemparer que l'on s'occupa de la troisième question. Je le répète : qu'on accuse Cam-

bacérès de lâcheté, défaut qui à cette époque lui fut commun avec bien d'autres, à la bonne heure; mais on doit au moins supposer que ses intentions étaient pures.

C'est avec l'accent de la douleur que le président Vergniaud prononça la peine de mort que la Convention venait de décréter. Un témoin oculaire m'a assuré que le silence de la surprise régna dans la salle, et fut interrompu par un murmure sourd que ne purent empêcher les regards scrutateurs des chefs Montagnards. Cambacérès fut sur le point de s'évanouir, et fut obligé de quitter la salle des séances, de sorte qu'il ne put prendre part à la discussion qui s'éleva lorsque les défenseurs de Louis XVI furent introduits.

Le 19 janvier 1793, on discuta la question du surcis. Je viens de donner les motifs dont Cambacérès appuyait cette demande, et, tout en rendant justice à ses bonnes intentions, je vais démontrer qu'il était dans l'erreur. Ceux qui demandèrent l'appel au peuple, le bannissement, la réclusion, avaient un point de vue fixe et

bien déterminé; ils voulaient éviter à eux et à la France la tache qui rejaillit nécessairement du jugement de la Convention. Ceux qui demandèrent la grâce après le jugement montrèrent du courage et de la générosité; mais ceux qui demandèrent un sursis, qui devait être statué sur la marche des armées ennemies, ne purent présenter que des considérations politiques; et il y avait d'ailleurs injustice manifeste de rendre un roi prisonnier responsable des actions d'armées ennemies, qui devaient se réjouir des maux qui accablaient la France, et de la division qui y fomentait des troubles; d'ailleurs, il existait en France, à cette époque, beaucoup de gens dont la devise était : *Meure le roi! vive la royauté!* Je l'ai déjà dit, je rends justice aux bonnes intentions de ceux qui espéraient par ce moyen détourner le couteau fatal; mais leurs considérations tombèrent devant ce dilemme: Si Louis meurt, toutes les puissances s'armeront pour venger son supplice; si, jugé, il ne meurt pas, elles s'armeront pour le délivrer. Il n'y a pas d'alternative: ou la

mort ou la grâce; mais la Convention a décrété la mort. Après quelques opinions émises, on ferma la discussion, et la question fut ainsi posée : *Sera-t-il sursis à l'exécution de Louis Capet? oui ou non.* Cambacérès, fidèle à ses principes, répondit oui; mais le nombre de ceux qui l'imitèrent fut le plus petit, et le sursis ne fut point accordé. Tirons le rideau sur ce qui suivit cette séance. Cependant je ne veux pas perdre l'occasion de faire voir que le jugement que j'ai porté sur Cambacérès, relativement à cette affaire, n'est point erroné.

Aussitôt que les décrets qui condamnaient Louis XVI eurent été proclamés, Cambacérès prit la parole en ces termes : « Citoyens, en prononçant la mort du dernier roi des Français, vous avez fait un acte dont la mémoire ne passera point, et qui sera gravé par le burin de l'immortalité dans les fastes des nations.

» Le salut public a pu seul vous prescrire cet important décret : aujourd'hui qu'il est rendu je viens au nom de l'humanité appeler votre attention sur celui

qu'il va frapper. Ménageons-lui des consolations, et prenons des mesures propres à empêcher que l'exécution de la volonté nationale ne soit entachée d'aucune souillure; je fais, en conséquence, les propositions suivantes :

» La Convention nationale décrétera qu'il sera envoyé à l'instant au conseil exécutif provisoire une expédition du décret qui prononce contre Louis Capet la peine de mort.

« Il sera enjoint aux maîres et officiers municipaux de Paris de laisser à Louis la liberté de communiquer avec sa famille, et d'appeler auprès de sa personne les ministres du culte qu'il indiquera pour l'assister dans ses derniers momens. »

Le lecteur est à même d'apprécier la conduite de Cambacérès dans cette circonstance; on voit que ce n'est ni par esprit de parti, ni à cause des intrigues de l'étranger, qu'il vota la mort du roi. D'ailleurs le sursis qu'il demanda doit être compté en sa faveur, parce qu'on doit supposer qu'il espérait que les circonstances pourraient le sauver un jour

de la fureur des Montagnards. Il n'y mit donc que de la faiblesse, et il en fit preuve plus tard, lorsque les partis déchirèrent la Convention. La faction de la Montagne, toute-puissante, brûlant de tout détruire, s'attacha à se défaire de ce qui pouvait être un obstacle à ses vues. Les députés qui ne se rangèrent pas, ou du moins n'eurent pas l'air de se ranger de leur parti, furent sacrifiés successivement, sauf quelques-uns que leur peu d'influence sauva. Cambacérès à cette époque glissa, pour ainsi dire, entre ces partis; il ne se mêla presque d'aucune discussion, jusqu'au moment où l'on s'occupa des lois. Il n'osa pas descendre dans l'arène ouverte aux dénonciations que les deux partis lancèrent constamment l'un contre l'autre. Son goût et ses études le portèrent d'ailleurs particulièrement à la confection des lois; Cambacérès n'a jamais eu de notions bien étendues sur la politique; quoiqu'il eût le jugement droit, une conception facile, il ne put jamais entrer dans le dédale de la politique de manière à y figurer avan-

tageusement. D'ailleurs un parti pouvait l'emporter, peut-être chacun des deux tour à tour, et en pareil cas le plus sûr, sinon le plus honorable, était de se tenir tranquille et d'attendre; c'est ce qu'il fit. Il s'attacha cependant au parti des Jacobins plus particulièrement qu'à l'autre; nous en avons une preuve lorsque l'on proposa que tous les membres de la convention rendissent compte de l'origine de leur fortune. Cette mesure eût fait triompher les Girondins, car Cambon, Chabot, etc., avaient acquis par toute sorte de moyens des fortunes rapides, tandis que les députés du côté droit ou avaient de la fortune précédemment, ou vivaient dans une honorable médiocrité. On pense bien que l'on s'opposa à ce décret, et Cambacérès en ce moment, quoique pour son compte particulier il lui importât peu qu'il passât ou ne passât pas, s'y opposa, et, montant à la tribune, s'exprima ainsi : « Citoyens, les considérations personnelles ne doivent jamais influencer les hommes publics. Si cette vérité était toujours présente à nos yeux,

nos délibérations seraient moins âgitées, et nos séances plus utilement employées. Vous avez demandé au conseil exécutif un état des agens civils et militaires; cette mesure peut éclairer votre surveillance. Celle qu'on vient de proposer est sans utilité pour la chose publique; elle est de plus immorale, et ne tend à rien moins qu'à compromettre les propriétés et la sûreté de chacun de nous. S'il est dans cette assemblée des hommes qui aient abusé de leur caractère pour augmenter leur fortune, l'opinion publique saura les signaler, et leurs départemens respectifs en feront justice. L'état qu'on veut nous obliger à fournir serait tronqué par ces hommes coupables, qui, j'aime à le croire, n'existent point parmi nous : cette considération prouve l'inutilité de la mesure. J'ai dit de plus qu'elle était immorale : cette assertion n'a pas besoin de preuve. Enfin elle est dangereuse, attendu qu'elle expose le crédit des commerçans et qu'elle peut donner lieu à des observations malignes, qui produisent des effets funestes

dans des temps de trouble et d'agitation.

» Par ces motifs, je demande que la motion soit écartée par la question préalable. »

Personne n'ignore les événemens qui suivirent la mort du roi; on sait que les Montagnards, non contens de faire tomber un nombre considérable de têtes, se déchirèrent entre eux et envoyèrent à l'échafaud une partie de leurs collègues; Cambacérès, comme nous l'avons dit, ne se montra nullement et laissa passer l'orage; mais bientôt il reparut à la tribune. On s'occupa de faire une constitution: ce fut la seconde, et depuis nous en avons vu un certain nombre; nous en verrons peut-être encore de nouvelles, ce qui prouve l'inconstance des hommes. Nos voisins les Anglais sont plus prudens; ils sentent chaque jour combien leur constitution est en arrière des mœurs et des lumières de nos jours, et cependant ils n'osent y toucher; et en effet, on ne doit abattre que lorsque le plan pour reconstruire est bien arrêté.

Je vais encore donner un extrait d'un

discours de Cambacérès relativement à l'établissement du *jury*. Cette méthode est, je crois, celle qui convient en pareil cas, car elle met le lecteur à même de juger par lui-même et de se faire une opinion exacte de celui dont il examine la conduite. Souvent un discours peut être préparé pour cacher quelque projet; souvent il dit le contraire de ce que pense celui qui le fait, mais le lecteur attentif reconnaît toujours l'homme, et faisant la part des circonstances, il est à même d'asseoir son jugement.

Voici comment s'exprime Cambacérès: « La justice est la première dette du corps social, et nous n'aurions rempli qu'à demi notre tâche, si le peuple français ne trouvait dans la constitution que nous allons lui offrir la certitude que cette dette sera pleinement acquittée.

» Vous venez de décréter qu'il y aurait des juges de paix, et que dans les contestations qui ne seraient pas de leur ressort les citoyens s'adresseraient d'abord à des arbitres choisis par eux. Ces deux dispositions ne suffisent pas pour

compléter le chapitre *de la justice civile ;* il convient encore d'en ajouter une troisième dont l'utilité ne peut paraître équivoque, et qui assurera aux citoyens une justice impartiale ; je veux parler des *jurés*.

» Lorsque l'Assemblée constituante voulut réintégrer les jurés dans notre régime judiciaire, des hommes éclairés sentirent que cet établissement ne pouvait s'accorder ni avec nos lois ni avec nos mœurs : ce fut avec beaucoup de peine qu'ils furent admis dans la justice criminelle ; on renvoya à des temps plus heureux pour les placer dans les tribunaux civils.

» Ceux qui ont quelque pratique de notre législation, connaissent la facilité et l'utilité des jurés au criminel : il est aisé de prouver qu'au civil ils ne seront ni moins utiles, ni moins faciles à établir. Leur utilité est justifiée par l'impossibilité où ils mettent les juges de commettre une injustice. La facilité de les établir sort de l'effet des décrets rendus par les représentans du peuple, depuis que le peuple a repris ses droits ;

elle sort encore de la disposition par laquelle vous venez de décréter que le code des lois sera uniforme pour toute la république.

» Remarquez, citoyens, qu'une des grandes objections contre la mesure que je propose, est l'impossibilité de séparer matériellement le *fait* du *droit* dans la plupart des contestations qui divisent les hommes. Eh bien! je réponds qu'à l'avenir les procès ne présenteront presque jamais que des points de fait à éclaircir, et que la plupart d'entre eux seront terminés par un rapport d'expert, ou par une preuve testimoniale.

» Les dîmes n'existent plus; la matière bénéficiale a disparu pour jamais; les droits féodaux sont éteints; vous avez anéanti les substitutions, abrogé la faculté de tester en ligne directe : cette faculté sera vraisemblablement modifiée en ligne collatérale. Il ne peut rester aux tribunaux d'autre litige que celui qui dérive des questions d'État, des actions possessionnelles ou de l'exécution des conventions.

» D'après cet aperçu, il me semble que ce serait honorer notre ouvrage, sans compromettre les intérêts de la société, que de consacrer le principe du rétablissement des jurés dans nos tribunaux civils. Dès lors, vous diminuez l'influence du pouvoir judiciaire sans l'avilir; vous réduisez le nombre de ses agens, puisque vous n'aurez besoin que d'un très-petit nombre de juges, et de quelques officiers chargés de l'instruction. Ici viennent se lier différentes idées que je me propose de développer dans des écrits qui pourront peut-être servir à nos successeurs; aujourd'hui je me réduis à vous proposer d'ajouter au projet du comité l'article suivant :

» En cas de réclamation contre les décisions des arbitres, ou outre les sentences des juges de paix, les citoyens auront recours à des tribunaux qui ne pourront rendre de jugement que les faits n'aient été préalablement décidés par des jurés. »

Dans les séances des 10 et 16 mai 1793, Cambacérès, ainsi qu'on vient de le voir

par les deux discours que j'ai rapportés, se prononce pour deux mesures tout-à-fait différentes; car dans la séance du 10, son discours tendit à empêcher l'enquête que l'on voulait faire sur les fortunes des membres de la Convention, ce qui aurait fortement embarrassé ceux du parti dans lequel il se trouvait. Cette mesure était pourtant juste en soi; elle aurait mis en évidence la turpitude de la plupart de ceux qui alors avaient en main le pouvoir. Dans la séance du 16 au contraire, il ne demande que des choses justes et pleines de sens, ce qu'il fit toutes les fois qu'il rentra dans le domaine du droit, dont il n'aurait jamais dû s'écarter.

Le 10 mars précédent, il provoqua l'arrestation du président et de l'orateur de la section Poissonnière; cette section, dans une pétition qu'elle présenta à la Convention, dénonçait le général Dumouriez. Cambacérès s'éleva avec véhémence contre cette dénonciation, et si les bornes de cet ouvrage le permettaient, je donnerais ici le discours qu'il prononça

dans cette circonstance; mais comme je dois transcrire plus bas celui qu'il fit sur l'*état des enfans naturels*, qui est très-fort de choses et très-intéressant, je préfère passer sous silence celui de la séance du 10 mars, et me contente de donner seulement une idée des motifs qui le firent agir dans cette circonstance, et qui pourront paraître extraordinaires, attendu que le 26 du même mois, se trouvant porté au comité de salut public, il dénonça le même Dumouriez dont il avait pris la défense.

Pendant qu'à Paris, et dans le reste de la France, les arrestations continuaient, que les prisons étaient insuffisantes pour contenir la foule de malheureux que le tribunal révolutionnaire éclaircissait bientôt; tandis que les *fournées* (puisque c'est le mot dont on se servait pour désigner la quantité de victimes que chaque jour immolait la hache révolutionnaire) se multipliaient, l'honneur français s'était réfugié aux armées : personne n'ignore les actes de courage extraordinaire et de

patriotisme exalté qui honorèrent à jamais les soldats français. Ce fut pourtant sur leur secours que l'on compta pour opérer une contre-révolution. Robespierre et d'autres membres de la Convention étaient vendus à l'étranger; c'est du cabinet de Saint-James que l'on prétend que sortaient les listes de proscription, qui envoyèrent à l'échafaud tout ce que la France possédait de plus recommandable et particulièrement tous ceux qui, en provoquant la révolution, avaient secondé la chute du despotisme. Le cabinet de Saint-James sentait trop quelle influence la France libre eût exercée sur le reste de l'Europe, il ne pouvait trop chercher à s'y opposer. Une preuve à ajouter aux autres qui peuvent servir à fortifier cette opinion, c'est la destruction de Lyon; cette ville commerçante avait de tout temps été le désespoir de l'Angleterre. Ses manufactures, avec lesquelles toute l'industrie anglaise n'avait jamais pu soutenir la concurrence, étaient un motif constant de jalousie. Les commerçans de Lyon, sincèrement attachés aux principes

constitutionnels, ne pouvant approuver les actes sanglans de la Convention, se trouvaient, pour ainsi dire, en insurrection. Cet état de choses n'échappa pas à l'Angleterre ; l'or y fut distribué ; on souleva les ouvriers, et le résultat de cette manœuvre fut la destruction de cette ville recommandable, qui n'a pas encore pu entièrement se relever des maux qu'elle éprouva à cette époque.

J'ai déjà dit qu'il y a tout lieu de supposer que les membres influens des Jacobins étaient vendus à l'étranger. Dumouriez de son côté traitait avec l'ennemi et voulait remettre la couronne de France aux héritiers du malheureux Louis XVI. Robespierre et autres ne pouvaient l'ignorer, d'après leurs principes ils ne devaient pas s'en inquiéter ; Cambacérès fut donc chargé de défendre ce général, dont la conduite commençait à éveiller le soupçon chez ceux qui n'étaient pas partisans de la monarchie. Lorsque, peu de temps après, l'on découvrit que Dumouriez devait avancer l'exécution de ses projets sans en avoir prévenu ceux qui alors

avaient le pouvoir, et qui avaient leurs intérêts à ménager; on jugea à propos de le perdre, et Dumouriez, qui comptait sur ses troupes, fut abandonné par elles lorsque l'on sut qu'il voulait s'entendre avec les ennemis de l'État. Cambacérès, en dénonçant les projets de ce dernier, annonça en même temps que le comité s'était assuré de ceux que leur naissance ou leurs liaisons pouvaient faire soupçonner de participer au dessein de rétablir la royauté, formé par le général et autres; dans ce nombre il s'en trouva qui n'y avaient jamais pensé, car c'était alors avec des conspirations, vraies ou supposées, que l'on se débarrassait de ceux qui gênaient. Il y a tout lieu de croire que Cambacérès fut mis en avant par le parti jacobin. Il servit encore ce parti lorsqu'il fit décréter la mise en liberté de Ducruy, qui se qualifiait d'*élève de Marat*, et qui avait été arrêté à Perpignan comme séditieux; il provoqua aussi la mise hors la loi de ceux qui prendraient part aux rebellions, concernant le recrutement de l'armée. Ce sont à peu près les seuls faits intéressans à citer à cette

époque. Se trouvant enclavé dans le parti de la Montagne, il fut forcé de se montrer quelquefois, tant il est vrai qu'une fausse démarche nous entraîne toujours plus loin que nous ne comptons; il en est une preuve frappante, car, doux et bon par caractère, il gémissait au fond du cœur des actes de tyrannie que commettaient journellement ceux avec lesquels il votait; mais le gant était jeté, il fallait avancer, la mort se trouvait en arrière, et il passa toujours pour beaucoup aimer la vie.

Je ne parlerai point des événemens qui se passèrent à la Convention pendant les mois d'avril, mai, juin et jusqu'au mois d'août que Cambacérès reparut à la tribune lorsqu'il s'agit de faire une nouvelle constitution, celle de 1793. C'est alors que Cambacérès présenta son premier projet de code civil, qui était tout-à-fait dans les principes démocratiques. Il a changé d'avis depuis cette époque, et a totalement oublié les principes qui le firent agir précédemment, car il encensa toujours le pouvoir. Je passerai aussi sous silence les événemens qui pré-

cédèrent et suivirent la journée du 31 mai 1793, où plusieurs membres de la Convention furent décrétés d'accusation. L'on sait qu'à cette époque cela équivalait à une sentence de mort : aussi Cambacérès ne se mêla-t-il aucunement des discussions qui eurent lieu.

Avant d'aller plus loin je crois devoir donner au lecteur le discours que Cambacérès prononça dans la séance du 4 juin 1793, sur l'*état des enfans naturels;* quoiqu'il soit un peu long et que jusqu'à présent je n'aie donné que des extraits, je vais rapporter celui-ci tout entier, non-seulement par rapport à son importance et aux vues philanthropiques qu'il contient, mais encore parce que c'est un des plus beaux qu'il ait jamais prononcés; et on est bien aise de trouver de tels discours au milieu des motions incendiaires de cette époque.

« Citoyens, la nature et la raison se réunissent pour demander une loi en faveur des enfans naturels; les pétitions s'accumulent sur cette importante matière; et il est dans l'ordre de vos devoirs d'ar-

rêter enfin vos regards sur une classe d'infortunés depuis trop long-temps victimes de l'avarice et du préjugé.

» L'état politique des enfans naturels n'est donc plus équivoque; susceptibles d'être élevés à toutes les places, à toutes les dignités, il s'agit de les faire jouir des avantages de l'état civil privé : ce n'est donc point un bienfait qu'ils réclament, c'est un acte de justice qu'ils attendent.

» Les bâtards tiennent à ceux dont ils sont issus par les liens de la nature; les enfans légitimes leur appartiennent à double titre, par les liens du sang et par les droits de la loi : de là cette préférence de la loi sur la nature, et le prétexte plausible pour établir une différence entre ceux dont la condition devrait être la même.

» Cette différence est-elle juste? peut-il y avoir deux sortes de paternité? l'intérêt des collatéraux doit-il surtout prévaloir sur les droits du sang? cet intérêt peut-il être de quelque considération là où l'égalité est devenue une des bases

du gouvernement? telles sont les questions que fait naître l'intérêt au sujet que nous traitons.

Présenter ces questions à des législateurs philanthropes c'est préjuger leur solution : ce serait leur faire injure que d'oser croire qu'ils fermeront l'oreille à la voix incorruptible de la nature, pour consacrer à la fois et la tyrannie de l'habitude et les erreurs des jurisconsultes.

» Mais plusieurs difficultés s'élèvent, et je ne dois ni vous les déguiser, ni vous taire les considérations qui doivent les résoudre.

» La paternité, dit-on, ne peut être légalement établie que par le mariage; l'honnêteté publique exclut toute autre manière de la constater; celui qui n'a point de père reconnu par la loi ne peut réclamer ni les droits purement civils de la paternité, ni les droits de famille : son incapacité vient du vice de son origine, et son exclusion aux droits de succéder est la peine due au délit commis par les auteurs de ses jours......... Il est homme, et il ne peut jouir des droits de

l'homme! Quelque spécieuses que soient ces objections, la réponse n'en est pas moins facile et victorieuse.

» Il existe une loi supérieure à toutes les autres, loi éternelle, inaltérable, propre à tous les peuples, convenable à tous les climats; la loi de la nature : c'est là le code des nations, que les siècles n'ont pu altérer, ni les commentateurs défigurer; c'est donc lui seul qu'il faut consulter. Nos cœurs sont ici les tables de la loi, la décision y est écrite, et le burin de la nature y a gravé en caractères inviolables ses préceptes, également applicables aux enfans naturels comme aux enfans légitimes.

» Et en effet, tout homme honnête, tout homme délicat et sensible devenu père, et ayant eu d'une femme libre un enfant naturel, n'a-t-il pas dès lors contracté un engagement, celui qui est à la fois sous la sauvegarde des deux premiers sentimens de la nature, l'honneur et l'amour? cet homme est donc tenu à tous les devoirs de la paternité : et leur accomplissement pourrait-il dépendre de

l'omission des formalités religieuses ou politiques? étrange alternative, où le respect serait pour la forme, et l'outrage pour la nature! Plus rien de sacré, si des promesses faites par le sentiment, ratifiées par l'honneur, consacrées par la tendresse paternelle, ne sont plus qu'un jeu, et si les premières lois de la nature et de la société expirent devant les vaines formes des lois humaines! Qu'on ne nous impose donc plus ni la sainteté du mariage, ni l'honnêteté publique; l'une et l'autre n'en seront que plus respectées : les mœurs seront un ennemi de moins, et la passion un frein de plus, lorsqu'on saura qu'il n'est plus permis de se jouer des premiers sentimens de la nature; que la nature serait une marâtre si elle n'avait donné que des attraits à l'amour, et point de droits à son ouvrage; lorsqu'on saura enfin qu'il n'est plus permis de trahir les espérances d'une femme trop confiante, et d'abandonner ensuite les fruits d'une relation qui n'aurait peut-être pas existé sans l'espoir honorable d'une union légitime.

[illegible] des droits de successibi- [illegible] est à la fois une peine [illegible] et [illegible]; c'est la peine des [illegible] elle n'est donc pas appli- [illegible] aux [illegible], car la nature, [illegible] une loi de mourir, ne [illegible] de naître.

[illegible], citoyens, [illegible] des maximes aussi revoltantes; [illegible] je ne crains point de vous proposer [illegible] dans les familles les enfans na- [illegible] presqu'au [illegible] que les enfans légitimes, sauf [illegible] en faveur de ceux-ci, [illegible] dans la vue de favoriser [illegible] du mariage.

[illegible] des droits de succes- [illegible] pour eux sera- [illegible] ligne directe? La justice et [illegible] devoir faire décider [illegible] pour l'affirmative, attendu [illegible] collatérales sont défé- [illegible] par la loi civile que par la [illegible]

[illegible] peut être en faveur [illegible] de personnes [illegible]

libres n'est applicable ni à ceux qui sont nés d'une conjonction illicite, ni à ceux dont l'existence est le fruit de la débauche et de la prostitution. L'incertitude, le respect des mœurs se réunissent pour les repousser : les premiers n'ont que des alimens à réclamer; et quant aux seconds, ils ne peuvent être agrégés tout au plus qu'à la famille de leur mère, car la prostitution, qui exclut toute idée de certitude sur le père, ne laisse cependant aucun doute sur la maternité.

» Après avoir ainsi fixé mes premières idées sur les enfans naturels, j'ai reconnu que la partie la plus délicate de mon système était celle qui devait établir les moyens de constater leur filiation. Ici quelques distinctions se présentent : ou les enfans naturels sont reconnus par ceux qui leur ont donné le jour, ou ils ne le sont que par l'un des deux, ou l'un et l'autre refusent de les reconnaître.

» Au premier cas, la déclaration faite sur les registres destinés à constater l'état civil des citoyens me paraît être l'acte le plus positif et le moins sujet à

contestation; car il ne peut être contredit que par l'enfant reconnu ou par d'autres individus qui prétendraient qu'il leur doit le jour.

» Au second cas, la déclaration de reconnaissance du père et de la mère doit avoir son effet à l'égard de celui qui a fait cette déclaration; mais pour tout autre elle ne peut être considérée que comme un commencement de preuve, et elle doit être fortifiée par la possession d'état.

» Au troisième cas, il paraît impossible de laisser à l'enfant naturel des moyens de constater sa filiation, car la preuve testimoniale serait la seule que l'on pût admettre dans cette hypothèse, et il est inutile d'en faire sentir les dangers.

» En un mot, la volonté des auteurs de la naissance, ou la possession d'état soutenue d'un acte quelconque, tels sont les deux moyens auxquels je me fixe pour établir la filiation des enfans naturels.

» Il est inutile de dire que les contestations relatives à l'état des enfans naturels doivent être portées devant les

tribunaux civils, suivant l'ordre des juridictions. Le danger des préventions m'empêche de proposer des arbitres de famille, et l'importance des questions que ces contestations peuvent présenter ne permet pas d'en attribuer la connaissance aux juges de paix.

» Il n'est pas hors de propos de remarquer que leur décision devrait être la suite de la déclaration d'un jury. Plus les cas sont difficiles, variés, arbitraires, plus il est intéressant d'en soumettre l'examen et le jugement à des hommes sans passion, dont la vertu soit l'unique règle, et qui ne soient pas influencés par les préjugés de la jurisprudence. Ainsi lorsque l'institution des jurés au civil aura été décrétée, vous aurez bien moins à redouter les conséquences des dispositions législatives qui doivent fixer le sort des enfans naturels.

» Une autre observation m'a paru devoir mériter votre attention. Il est juste de mettre quelque différence, quant aux droits de successibilité, entre les enfans naturels nés après ceux qui sont issus

d'une union légitime, et ceux dont la naissance a précédé cette union : ceux-ci en venant au monde ont un droit acquis aux biens de leurs parens; les autres par leur présence font éprouver des retranchemens à ceux qui ne les attendaient pas. Cette considération doit être méditée. L'équité réclame la distinction que j'indique; elle exige en pareille circonstance que dans le partage des successions il soit attribué une portion avantageuse aux enfans légitimes.

» Ce n'est point assez que d'assurer aux enfans naturels dont la filiation est constante des droits à la succession de leurs parens; il faut encore rappeler à ceux-ci qu'ils doivent nourrir, élever, assurer l'existence et la conservation des enfans auxquels ils ont donné le jour.

» Enfin nous n'aurions rempli qu'à demi notre tâche si nous ne faisions pas participer aux bienfaits de la loi ceux des enfans naturels qui sont en instance avec des collatéraux pour la succession de leur pere ou de leur mère. Il s'agit de leur rendre un droit primitif, un droit qu'ils

tiennent de la nature; il faut donc à leur égard où donner à la loi un effet rétroactif, ou leur accorder à titre d'alimens une partie considérable des biens laissés par leurs parens.

» Par ce nouveau plan de législation vous verrez, citoyens, que, pénétrés de toute l'importance de vos devoirs, vous éviterez les deux grands reproches de ne pas respecter assez le mariage, et d'aborder de trop près certaines idées d'immoralité dont ce projet pourrait être susceptible, sans que votre intention pût être soupçonnée.

» A ce double inconvénient j'ai opposé une grande distinction, un privilége unique, qui formera éternellement la ligne de démarcation.

» Etabli au premier rang dans la société, le mariage occupera toujours la place d'honneur; et s'il fallait pour sa gloire que tous les enfans nés hors de son sein lui fussent sacrifiés, loin d'être le dieu tutélaire de l'humanité, il ressemblerait à ces tyrans cruels, à ces di-

vinités malfaisantes, dont l'autel et le trône ne sont honorés qu'à proportion des victimes qu'on leur immole,

» A ce trait principal et caractéristique, joignez tant d'autres précautions de la loi en faveur des enfans légitimes, toutes les distinctions et les nuances entre les enfans naturels, qu'on tient toujours à de grandes distances, jusqu'à rejeter presque l'enfant de la prostituée, et l'on verra que par toutes ces attentions, par ces scrupules, le législateur aura comme environné le mariage d'une garde d'honneur.

» Si c'était ici le lieu d'étaler une érudition fastueuse, ou qu'il fût nécessaire de fortifier mes raisons par le tableau des vicissitudes que l'état des enfans naturels a éprouvées dans les différentes sociétés, je vous dirais en finissant : Ouvrez l'histoire des nations ; vous verrez ces infortunés être sans cesse le jouet d'une législation incertaine ; vendus à Athènes comme esclaves, par les ordres de Périclès, des dispositions plus humaines leur accordèrent ensuite le droit d'hériter.

» Chez les Romains, ils furent d'abord regardés comme des êtres étrangers à la république. Constantin s'occupa le premier de leur sort. Sous le règne de ses successeurs les bâtards purent être avantagés par leur père comme les fils d'une femme légitime, et le droit des Novelles les admit à recevoir à titre d'institution l'entière hérédité de leurs pères lorsqu'ils ne se trouvaient pas en concours avec des enfans légitimes ou avec des ascendans.

» En France, dans les premiers temps de la monarchie, il n'y eut aucune différence entre les enfans naturels et les enfans légitimes; ils recueillaient tous également l'héritage de leurs parens, et partageaient même la succession au trône.

» Ce point d'histoire a trouvé, il est vrai, des contradicteurs; mais ce qui n'est pas contesté, c'est que Hugues Capet a été le premier qui ait introduit parmi nous cette maxime, *que les bâtards n'appartenaient à aucune famille;* c'est que cette opinion féroce a servi de base aux invasions féodales;

c'est qu'après avoir abattu cet arbre funeste, dont les rameaux ont répandu si long-temps un sinistre ombrage sur toutes les parties de l'Europe, il est temps de féconder la terre par de nouvelles semences; et il est dans l'ordre de vos devoirs de rendre aux enfans naturels des droits qui leur avaient été si injustement ravis.

» Réunissons-nous donc à la voix de la raison et au cri de la nature! Elles appelaient un vengeur; mais, grâces à vos bienfaits, on ne verra plus cette classe d'hommes dont la naissance était un crime, et la vie un opprobre. »

Sur cette proposition de Cambacerès la Convention décréta que les enfans naturels succéderaient à leurs père et mère dans la forme qui serait déterminée.

C'est dans le code civil que cette forme devait être prescrite; c'est le 9 août suivant que Cambacérès présenta le projet d'un code civil, dont la discussion commencée le 22 du même mois, et continuée par intervalle jusqu'à la fin de la session, ne fut point terminée : la Convention n'en posa guère que les bases. Toutefois, dans

le nombre de ses délibérations sur cette matière, elle régla l'exercice du droit de successibilité qu'elle avait rendu aux enfans naturels; cette loi fut promulguée le 2 novembre 1793.

Puisque j'en suis sur ce chapitre, je vais de suite rendre compte des motifs sur lesquels Cambacérès s'appuya pour faire passer cette loi. Il s'exprima ainsi :

« La république attend avec confiance la loi qui doit régler l'exercice des droits attribués par la nature aux enfans nés hors le mariage.

» On vous a dit : Le droit de succession n'est point un droit naturel; l'exécution de la loi ne commence que du jour où elle a été publiée.

» Il existe une loi supérieure à toutes les autres, la loi de la nature; c'est elle qui assure aux individus dont nous nous occupons tous les droits qu'on cherche à leur ravir. Ces droits leur ont été rendus le jour où la nation a déclaré qu'elle voulait être libre, le jour où ses premiers représentans ont rédigé cette charte mémo-

rable, monument éternel des droits des hommes et des citoyens.

» Quant à l'autorité des coutumes, que l'on a voulu présenter comme le résultat de la volonté générale, serait-il nécessaire de dire qu'elles furent l'ouvrage de ceux qu'une longue suite d'abus avaient séparés de la société, et qu'elles ne servirent qu'à consacrer les usurpations féodales ?

» Mais assimilera-t-on les enfans adultérins aux enfans nés de personnes libres? Si je n'avais à vous présenter que mon opinion personnelle, je vous dirais :

» Tous les enfans indistinctement ont le droit de succéder à ceux qui leur ont donné l'existence; les différences établies entre eux sont l'effet de l'orgueil et de la superstition; elles sont ignominieuses et contraires à la justice. Dans un gouvernement basé sur la liberté les individus ne peuvent être victimes des fautes de leur père. L'exhérédation est la peine des grands crimes; l'enfant qui naît en a-t-il commis? Et si le mariage est une insti-

tution précieuse, son empire ne peut s'étendre jusqu'à la destruction de l'homme et des droits des citoyens.....

» Mais ce n'est pas de mes propres pensées que je devais vous entretenir; c'est le résultat de la discussion du comité dont il faut vous rendre compte. On a pensé presque unanimement que le respect des mœurs, la foi du mariage, les convenances sociales ne permettraient point de comprendre dans la disposition les enfans nés de ceux qui étaient déjà liés par des engagemens.

» A l'égard des autres, nous aurions été en contradiction avec nous-mêmes si nous n'avions pas reconnu que leurs droits étaient les mêmes que ceux qui sont attribués aux enfans légitimes; mais en consacrant ce principe incontestable, nous avons estimé qu'il devait souffrir quelques modifications, déterminées par l'état actuel de la société et par la transition subite d'une législation vicieuse à une législation meilleure.

» Après avoir vengé la nature, trop long-temps outragée, et fixé le sort d'une

classe d'infortunés victimes de l'avarice et du préjugé, l'équité nous a commandé ces précautions, que les enfans nés hors le mariage ne puissent déranger les partages faits, ni exiger la restitution des fruits perçus, ni enfin préjudicier aux droits acquis aux créanciers et aux tiers acquéreurs.

» En cédant à la voix de la philosophie et de l'humanité nous avons évité le double inconvénient ou d'aborder de trop près certaines idées d'immoralité, ou d'arrêter des dispositions qui pourraient porter atteinte aux propriétés et jeter le trouble dans les familles.

» Voilà les considérations qui nous ont guidés dans le cours de notre travail. Si nous sommes tombés dans quelques erreurs, qu'on nous les montre; nous sommes prêts à les abjurer.

» Telles sont les bases des articles que votre comité de législation vous propose. »

Il est facile de voir par ces deux discours que Cambacérès avait envisagé la question comme il fallait qu'elle le fût, et que, comme nous l'avons dit, ses con-

naissances dans le droit étaient étendues; il développe d'ailleurs des principes de philosophie et de philanthropie qui ne peuvent que faire honneur à sa mémoire. Il eût été à désirer qu'il se fût toujours montré le même; mais nous allons bientôt le voir sur une autre scène.

Les événemens subséquens qui se passèrent à la Convention furent trop violens pour permettre à Cambacérès de se montrer sur l'horizon politique : la mise en accusation de plusieurs membres de cette assemblée fut bientôt suivie de l'arrestation de ceux qui avaient fait condamner leurs collègues; en un mot, le 9 thermidor arriva, et Robespierre et quelques-uns de ses adhérens furent exécutés. Je vais rendre compte en peu de mots de la manière dont il se conduisit après cette mesure.

Quoique les coryphées du parti fussent abattus, il n'abandonna pas pour cela entièrement la cause des révolutionnaires; il fut président de la Convention du 8 au 23 octobre, et professa pendant quelque temps encore les principes du républicanisme. Lorsque les soixante-treize dépu-

tés exclus par la Montagne rentrèrent au sein de la Convention, il invoqua l'amnistie pour tous les faits non classés dans le code pénal; ce qui prouve dans quel état était la justice d'alors, puisqu'on avait besoin de prendre une telle mesure: comme si l'on devait jamais s'écarter de l'esprit de la loi, et si toute infraction ne devait pas être considérée comme une monstruosité! Il proposa ensuite un projet d'adresse au peuple français sur les principes qui devaient le diriger; mais il combattit une pétition de la section du Panthéon, qui demandait le rapport des lois révolutionnaires, et notamment de celle du 17 septembre : c'est cette loi qui instituait le tribunal de sang que l'on appela *tribunal révolutionnaire*, si toutefois l'on peut donner ce nom à une assemblée d'hommes qui jugeaient sans entendre, et qui disaient la conscience des jurés suffisamment instruite lorsque quelque cause les empêchait d'aller aussi vite en besogne qu'ils le voulaient. On sera peut-être étonné de voir Cambacérès, qui jusqu'à présent n'a paru soute-

nir le parti que parce qu'il y était forcé, continuer à manifester ces mêmes idées lorsque les chefs de ce parti étaient tombés; mais l'on cessera de l'être si l'on veut considérer qu'en effet les chefs du parti n'existaient plus, mais que le parti restait sur pied, et qu'on envoyait encore tous les jours à l'échafaud des *contre-révolutionnaires* (cette dénomination comprenait beaucoup de gens) : il se serait exposé à passer pour tel. Il est vrai de dire que le nombre des condamnés diminua, et que l'on entrevoyait déjà l'aurore de jours plus heureux. Il parut rarement à la tribune jusqu'au mois de janvier 1795. C'est à cette époque qu'il fit un rapport sur les membres de la famille royale détenus au Temple, et déclara qu'il serait impossible de les relâcher pendant la guerre, et il fit passer à l'ordre du jour sur la proposition de les mettre en liberté.

On nomma bientôt après une commission qui fut chargée de présenter les lois organiques de la constitution de 1793. Cambacérès en fit partie; mais voyant que, dans ces circonstances, ces lois ne conve-

naient plus, il chercha dans le rapport à en dénaturer les bases de manière à les approprier au nouvel ordre de choses. Il fit aussi rejeter un projet de *Personne*, qui tendait à faire mettre en jugement les membres des comités et des tribunaux. Cette mesure l'aurait fort embarrassé, et il n'est pas étonnant qu'il se soit fortement opposé à son adoption.

Il existait une loi qui condamnait à la déportation les prêtres qui troubleraient l'ordre public; il proposa d'y substituer le bannissement, et voyant bientôt que la Convention ne pouvait se soutenir dans l'état où se trouvait la France, il jugea à propos de ne se plus mettre en évidence. En effet, jusqu'au 13 vendémiaire, on ne retrouve pas son nom dans la discussion des sujets qui occupèrent la Convention jusqu'à cette époque; il glissa entre les partis, et le fit avec assez d'adresse pour ne pas tomber.

Le parti modéré dominait alors dans la Convention. Les ennemis de la France, craignant que la république française ne s'appuyât sur des bases durables, cher-

chèrent tous les moyens de troubler le calme qui commençait à renaître. En effet, tant que les Jacobins et leurs mesures féroces eurent le pouvoir, ils régnaient par la terreur; cet état de choses, comme toutes les crises, devait nécessairement se terminer par l'anéantissement, et la France ne désirait que le repos. Comme je viens de le dire, le parti modéré dominait, les lois révolutionnaires ou se rapportaient, ou tombaient en désuétude, et la république s'affermissait. Les puissances se voyaient sur le point d'être obligées de reconnaître l'indépendance du peuple français, l'ordre devait naître du sein du désordre. Le gouvernement anglais surtout avait intérêt à troubler cette tranquillité qui promettait de naître; aussi l'or et les intrigues circulaient à Paris, et bientôt se manifestèrent les troubles qui amenèrent le 13 vendémiaire. Les sections de Paris voulurent ôter le pouvoir exécutif à la Convention. Les gens attachés à la cause des Bourbons, qui se trouvaient alors à Paris, profitèrent de ce mouvement, quoiqu'il fût tout-à-fait

républicain, dans l'espoir de le faire tourner à leur avantage. Mais la conduite ferme que tint la Convention à cette époque déjoua leurs projets ; les sectionnaires de Paris furent repoussés, et la Convention sortit triomphante de cette lutte ; ce ne fut pas à la vérité pour longtemps, car peu de temps après elle remit le pouvoir entre les mains de cinq de ses membres. Mais n'anticipons pas.

Cambacérès dénonça les troubles qui avaient eu lieu à Dreux à cette occasion; mais bientôt après, une lettre de M. d'Entraigues, saisie chez Lemaître, le compromit aux yeux de ses collègues. Cette lettre portait : « Je ne suis nullement étonné que Cambacérès soit du nombre de ceux qui voudraient le retour de la royauté; je le connais, etc. » Il repoussa avec beaucoup de feu l'inculpation qui aurait pu en résulter contre lui, et après avoir tracé le tableau de sa conduite politique, il s'écria : « Et c'est moi que l'on soupçonnerait d'être en correspondance avec des conspirateurs ! Le génie de Saint-Just va-t-il donc sortir du tombeau, pour

créer encore de ces délits imaginaires, qui opéraient la condamnation des représentans du peuple?» L'assemblée entendit son discours avec faveur; mais le soupçon plana toujours sur lui, et lui ôta de son influence.

L'effet produit par la lettre de M. d'Entraigues fut terrible pour Cambacérès, et lui ôta sur-le-champ la confiance de ses collègues ; sa réputation de républicanisme, qu'il avait eu tant de peine à établir, et pour la conservation de laquelle, comme on l'a pu voir plus haut, il se conduisit d'une manière qui ne fut pas toujours exempte de reproches, s'écroula en un instant; quoique le discours qu'il prononça pour se disculper fût entendu avec plaisir, le coup était porté; il fut en conséquence écarté du Directoire. Il entra cependant au conseil des Cinq-Cents avec le tiers des conventionnels, qui durent faire partie de ce conseil.

Il présenta alors un nouveau projet de code civil. Dans ce conseil il ne se mit pas beaucoup en évidence; cependant n'ayant

pas pu être nommé membre du Directoire, il obtint de faire créer une commission pour examiner les actes de celui-ci, lorsqu'ils porteraient atteinte au pouvoir législatif.

Le 22 octobre 1796, il fut élu président du conseil des Cinq-Cents, et le 20 mai suivant il en sortit, le temps de son mandat étant expiré. Il avait acquis alors dans les différens emplois qu'il avait occupés une fortune honnête, mais qui était bien loin de celle à laquelle il est parvenu depuis.

J'ai oublié de dire qu'à l'époque de 13 vendémiaire Cambacérès présidait le comité de quarante membres composé des comités de salut public et de sûreté générale. Ce comité discuta beaucoup et ne décida rien; on prétend même que les menaces du parlementaire envoyé par les sections l'émurent fortement. C'est de là que date la connaissance de Napoléon avec Cambacérès, qui sut bientôt démêler le caractère souple et craintif de ce dernier, et qui vit quel parti on pourrait tirer de ces dispositions; car

Cambacérès n'était pas sans influence, à cause de ses talens.

J'ai dit que Cambacérès sortit le 20 mai 1796 du conseil des Cinq-Cents. En 1798 il reparut avec les électeurs de Paris, et fut nommé député par l'assemblée électorale séante à l'Oratoire; mais le Directoire, qui le voyait avec peine parmi ses ennemis, l'écarta en annulant ces travaux électoraux. Ses talens le firent pourtant, lors de la révolution du 30 prairial an 7, porter au ministère de la justice. Il n'est pas étonnant, d'après la conduite du Directoire à son égard, qu'il seconda Napoléon au 18 brumaire, lorsque celui-ci renversa le Directoire et les Conseils; il en fut récompensé par la place de second consul. Ses talens comme législateur et la faiblesse de son caractère le firent choisir par celui qui voulait déjà avoir à lui seul tout le pouvoir. Pour donner une idée des motifs qui ont pu conduire Cambacérès dans la route qu'il a tenue, je dois encore donner ici une idée des événemens de cette époque : le lecteur remarquera déjà la différence qui existe entre Cam-

bacérès député et Cambacérès consul, et bientôt après Cambacérès archichancelier de l'Empire, duc de Parme, etc., etc.

La chute de Robespierre laissa longtemps la république en proie aux intrigans, aux exacteurs, aux sophistes politiques. Le peuple n'osait faire un choix entre ses représentans. Il porta ses hommages et son affection sur les défenseurs de la patrie, qui seuls se maintenaient dignes de la reconnaissance nationale, et c'est de leurs rangs que sortit un homme, l'étonnement du monde, et auquel l'antiquité n'a rien qui puisse lui être comparé; l'imagination ne conçoit rien de plus prodigieux dans l'avenir : il a fait un épisode dans la marche de l'esprit humain.

Le Directoire fut effrayé de l'influence du jeune général, qui avait été envoyé en Italie parce qu'après le 13 vendémiaire on ne voulait pas laisser dans l'inactivité celui qui avait montré de si grands moyens pour la défense de la Convention, puisqu'avec quatre ou cinq mille hommes de troupes de ligne il avait résisté à plus

de soixante mille gardes nationaux armés et aguerris. Il est vrai de dire qu'il n'existait pas de centre d'action; mais honneur à celui qui sut deviner le faible du parti opposé et qui ne désespéra pas de la faiblesse de ses moyens!

Après l'affaire du 13 vendémiaire, la Convention, pensant qu'il pourrait profiter de ses talens et lui devenir nuisible après lui avoir été utile, résolut de l'employer d'une manière utile à la république. On l'envoya commander l'armée d'Italie, qui jusqu'alors avait été repoussée. Il arriva, trouva l'armée sans discipline, sans vivres assurés, sans habillement; mais son génie sut pourvoir à tout, et pendant deux ans il nourrit son armée, créa et entretint son matériel, solda plusieurs années de solde arriérée, fit passer quarante millions aux caisses de l'État, et envoya en France pour plusieurs centaines de millions en chefs-d'œuvre des arts. Tout aux affaires publiques, il avait négligé sa propre fortune. Il ne possédait pas cent mille écus en meubles, bijoux, argent, etc. Il n'est pas étonnant

que le Directoire ait craint un homme dont le nom était dans toutes les bouches, qui par ses services avait bien mérité de la patrie, que le public était tellement avide de voir que les rues, les places par où l'on croyait qu'il passerait étaient pleines de monde, et qui, cependant, ne se montrait nulle part. Aussi, lorsqu'on proposa de lui donner la terre de Chambord à titre de récompense nationale, le Directoire éluda-t-il cette proposition, et résolut d'éloigner encore celui qui lui causait tant d'ombrage. L'expédition d'Egypte fut résolue. Pour donner le change aux Anglais, on rassembla des troupes dans la Bretagne et la Normandie, et l'on nomma le général commandant de cette armée qui devait en apparence tenter une descente en Angleterre.

Napoléon n'avait peut-être pas alors les projets que depuis il a mis à exécution; mais il commençait à sentir son importance; il savait aussi que les yeux des Français seraient aussi bien fixés sur lui en Egypte que s'il habitait la capitale, et que les victoires qu'il devait rem-

porter, se trouvant à la tête d'une armée qui avait confiance en ses moyens, et pleine d'enthousiasme à la vue du jeune général qui avait débuté dans la carrière d'une manière si extraordinaire, devaient lui donner bien plus d'importance aux yeux des Français. Il partit donc, et, la fortune secondant son courage, il acquit en Egypte une gloire qui ne s'effacera pas. Je ne puis rendre compte ici de ses victoires, elles n'ont aucun rapport avec Cambacérès, et je passe de suite aux événemens subséquens.

Le Directoire pesait à la nation; il avait perdu toute influence, et ne se soutenait que parce que l'on était indécis sur le gouvernement qui convenait à la France. Une crise était inévitable et nécessaire. Tous les partis cherchaient un chef; tous les vœux invoquaient un héros; déjà plusieurs généraux avaient reçu ou fait des propositions.

C'est alors que Lucien Bonaparte et Syeyes écrivirent à Napoléon pour l'engager à revenir en France. Ils ne lui donnèrent pas d'autre motif que l'intérêt

public, et le mirent à même de juger des dangers de l'Etat par quelques détails particuliers ajoutés aux nouvelles que lui portaient les journaux.

Napoléon s'embarque en Egypte, et, avec un bonheur incalculable, évite la croisière anglaise, et débarque à Fréjus le 8 octobre 1799, après quarante-sept jours de navigation. En montant sur le vaisseau il avait dit: *Si j'aborde en France le règne des avocats est fini.* Il fut reçu avec ivresse: aux témoignages de tant de confiance et d'amour devant un tel peuple, l'âme d'un homme de génie ne devait-elle pas s'ouvrir à une vaste ambition?

A ce retour imprévu les hommes jaloux de la liberté prévirent sa chute et voulurent s'opposer de toutes leurs forces à l'élévation de Napoléon; les partis s'agitèrent, et l'on put deviner dès lors que la crise approchait; la masse des gens qui sont toujours disposés à passer du parti du plus fort se tint prête à fêter le soleil naissant. Deux des cinq membres du Directoire étaient seuls sincèrement républicains. Syeyes, d'accord avec les

membres du conseil des Anciens, avait, non-seulement le projet de substituer une de ses œuvres métaphysiques à la constitution existante, mais il méditait encore le projet plus éloigné de rétablir en France une monarchie au profit d'un prince étranger; Barras ne voulait que frapper un coup d'Etat qui le maintînt dans l'autorité en abaissant les partis qu'il trahissait. Chacune de ces deux factions cherchait à s'attacher un capitaine renommé: Joubert venait de leur échapper par une mort illustre dans les champs de Novi; Moreau hésitait.

Enfin arriva le 18 brumaire: les conseils avaient été convoqués à Saint-Cloud: on sait que sans égard à la représentation nationale, la force armée fut introduite dans l'orangerie, où siégeait le conseil des Cinq-Cents, et força les députés à se retirer. Je passerai sous silence toutes les proclamations qui ont été faites à cette époque. Cambacérès en fit une aux administrations centrales, aux tribunaux, etc.; c'est celle que je vais donner plus bas. Cependant il seconda

fortement Napoléon dans cette journée.

Syeyes et Roger Ducos furent nommés consuls avec Napoléon. Cambacérès fut conservé au ministère de la justice; mais quelque temps après il remplaça avec Lebrun les consuls provisoires Syeyes et Roger Ducos. C'est de ce moment que Cambacérès fut tout-à-fait dévoué à Napoléon. Il sentit de quelle importance il était pour lui de se tenir bien avec ce dernier. Il vit que sa puissance ne s'arrêterait pas à ce point; il en fut récompensé de la manière la plus avantageuse. Je ne quitterai pas cette partie de son histoire sans faire remarquer la différence qui existe entre les discours que j'ai cités et ceux que je vais mettre sous les yeux du lecteur. Voici sa circulaire aux tribunaux :

« Depuis long-temps, citoyens, la voix publique appelait des changemens dans les dispositions organiques de notre pacte social.

» Ces changemens se feront.

» On va préparer dans le calme de la méditation et discuter avec sagesse des

codes établis sur les bases immuables de la liberté, de l'égalité des droits, et du respect dû à la propriété.

» Alors tous les cœurs se rattacheront au système représentatif, et la république recevra de la législation un éclat non moins brillant que celui qu'elle tient des triomphes de ses défenseurs.

» C'est afin de parvenir à ce but si désirable que les représentans de la nation ont décrété les mesures consacrées dans la loi du 19 de ce mois, que je vous transmets avec cette lettre.

» Recevez cette loi comme un bienfait, et secondez de tous vos moyens les efforts généreux des consuls, qui travailleront sans relâche pour assurer à la patrie des jours de paix et de prospérité.

» Je recommande aux administrations centrales de procéder avec pompe à la publication ordonnée, et de veiller à ce que des exemplaires, en placard, de la loi soient affichés dans les lieux accoutumés.

» Il me sera rendu compte de l'accomplissement de cette double formalité.

» Salut et fraternité. »

Les consuls conservèrent Cambacérès au ministère de la justice, et Fouché *à la police générale*. Plus tard, lorsqu'il remplaça avec Lebrun les consuls provisoires Syeyes et Roger-Ducos, Abrial le remplaça à la justice.

Je vais transcrire ici, sur la situation générale de la France, un extrait de l'ouvrage intitulé : *Choix des rapports et opinions prononcés à la tribune nationale*, etc. ; l'impartialité qui y règne, et les vues qu'il développe, me le font choisir parmi ceux qui rendent compte des événemens qui se passèrent à cette époque de l'histoire de notre révolution. Je suis persuadé que le lecteur appréciera cet extrait.

SITUATION GÉNÉRALE.

« Ce nouvel ordre de choses, dans lequel on ne vit que Bonaparte, fut accueilli avec un enthousiasme qui empêcha de reconnaître l'absurdité des inculpations portées contre des membres de la représentation nationale. Un petit

nombre de républicains gémissaient en répétant : *Serait-il vrai que la vertu fût en minorité sur la terre?* mais la masse des citoyens, habituée, il est vrai, à voir les partis s'entre-déchirer et s'abattre, exagérer leurs griefs et leurs succès, resta dans une indifférence complète sur la recherche de la vérité. De dignes mandataires du peuple, après avoir, au péril de leurs jours, rempli un devoir sacré, tombèrent oubliés par leurs commettans; une atroce calomnie pesait sur des réputations sans taches, et aucune voix ne s'éleva pour les défendre. Au contraire, la tourbe des écrivains préconisait le crime heureux, et présentait sous les couleurs du crime les efforts du patriotisme. Des hommes que *l'on avait aperçus incertains et tremblans à Saint-Cloud, et que bientôt on retrouvera dans les premiers emplois du gouvernement;* ces hommes, plus riches de *talens que de vertus*, chargeaient les journaux et les murs de leur adhésion au nouveau système; ils faisaient hommage de leurs vues, ils offraient leurs services, ils

louaient surtout le héros. L'adulation et l'outrage poursuivirent au théâtre les vainqueurs et les vaincus, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, rendirent tout étonnée la tête du bon *grenadier Thomé*, en la couvrant d'une couronne, pour prix d'une action imaginaire; car, on ne saurait trop le redire, il n'y eut dans le parti républicain, ni *poignard*, ni *armes à feu*, ni *menaces d'assassinat*, ni *complot;* Bonaparte ne fut point *blessé à la figure par Aréna*. Le *brave grenadier Thomé*, chez qui l'erreur caressée est devenue une conviction, n'a point *arraché son général à une mort certaine*, mais peut-être à la honte de rester sans connaissance devant les législateurs qu'il venait pour humilier et chasser; enfin, si les habits de ce grenadier se sont trouvés *percés*, c'est par autre chose que par *des stylets*, et dans une autre *affaire* que celle de Saint-Cloud.

» La somme prodigieuse de biens et de gloire que Bonaparte a répandue sur la France, pourrait seule faire oublier la faiblesse qu'il eut de s'élever par de si

coupables moyens. Dans l'état d'avilissement où le gouvernement était tombé, si Bonaparte, en arrivant à Saint-Cloud, eût abandonné la marche tortueuse des conjurés, évité leurs discours, leurs vaines formes, et ces ridicules et déshonorantes comédies jouées sous le nom de séances; si, fort de son nom, et sûr comme il l'était de l'armée, il eût de prime-abord établi le gouvernement provisoire, tel qu'il le fut par un acte monstrueusement injuste, et eût ensuite appelé sur sa conduite le jugement de la France entière, le renversement de la constitution eût été accueilli avec le même enthousiasme, et justifié avec plus de franchise; l'opposition également impuissante n'aurait pas eu l'occasion du combat et la gloire du dévouement; enfin la nomination des consuls ne serait pas restée éternellement attachée à une liste de proscription, et l'attentat contre la représentation nationale aurait acquis ce caractère de confiance et de grandeur qui lui manque essentiellement. Mais, comme Bonaparte l'a souvent répété de-

puis, *il n'y a rien de plus rare que des desseins;* et il est évident que l'enchaînement de ses actions est dû à l'enchaînement fortuit des circonstances, saisi et fécondé par la puissance de son génie. Quoi qu'il en soit de ce grand délit de lèse-nation, si justement nommé *attentat réparateur*, il se présente sous deux aspects devant le tribunal de l'histoire : les représentans conjurés, convaincus d'avoir déchiré leur mandat et trahi leurs sermens, n'attendent qu'un éternel anathème : Bonaparte recevra d'éternelles actions de grâce, pour avoir établi en France, au lieu d'une avilissante tyrannie, une dénomination tutélaire et brillante.

» Ses démarches, ses actes, son unique pensée, dès qu'il posséda le pouvoir, n'eut pour but que de faire oublier comment il l'avait obtenu. Il s'appliqua à consoler les partis; à les éteindre en se les attachant; à soulager le peuple en le délivrant des exacteurs, en restituant des vols ou réparant des injustices; à récompenser les services et honorer les

vertus ; à rechercher les talens et à les employer ; à relever les sciences et les arts ; à inspirer l'amour qu'il leur portait ; à rendre à la France toute sa force ; à lui conserver la gloire acquise ; à lui donner de nouveaux titres au respect et à l'admiration du monde. L'influence rapide qu'il exerça sur les esprits révéla et fit éclore une foule de talens qui seraient restés ignorés ou perdus sans l'honneur de se développer sous sa protection, de se grouper autour de sa personne : un regard du consul fut placé au-dessus d'une couronne civique décernée par le peuple ; on vit en lui toute la patrie.... La reconnaissance publique seule fera le malheur de Bonaparte ; car il sera le dernier à ne plus prononcer les mots *république*, *liberté*, *nation* ; les Français auront repris toutes les mœurs monarchiques, avant que leur idole songe à se faire monarque.

» Les discours et les reparties du consul, soit en public, soit dans ses relations particulières, étaient avidement recueillis, répétés, admirés. Partout on le

suivait de la pensée, quoique partout les yeux pussent le suivre. Dans son inconcevable activité, le même jour lui suffisait pour féconder, d'un rayon de son génie, toutes les parties du corps social. Conférer avec les ministres et les législateurs qu'il instruisait de leurs devoirs et qu'il enrichissait de ses propres vues; visiter les administrations et les établissemens publics, que jamais il ne quittait sans en fortifier les ressorts, sans y laisser des améliorations; passer une revue, où toujours on le voyait serrant la main à ceux de *ses compagnons d'armes* qu'il estimait le plus, et reconnaissant dans vingt mille hommes le simple soldat qui avait mérité cette distinction; saluer ses *vieux camarades* à l'Hôtel des Invalides et encourager ses *jeunes amis* à l'Ecole polytechnique, rapprochant ainsi l'espérance de la gloire nouvelle à ce témoignage de l'honneur des temps anciens; descendre dans les prisons, où d'un coup d'œil sûr il repoussait le crime, accueillait l'innocence et respectait le malheur; assister à une séance de l'Insti-

tut, dont il était membre, et étonner ses collègues autant par l'étendue de ses connaissances que par le calme et l'abandon de son esprit; enfin se rendre au spectacle, non par une vaine ostentation, mais pour entendre et applaudir les chefs-d'œuvre lyriques et littéraires, dont il se montra constamment le plus juste appréciateur; et de là, comme partout où il se montrait, recevant le prix de tant de sollicitude dans l'explosion spontanée de l'amour et des bénédictions d'un peuple juge naturel de la véritable grandeur. Voilà un jour cent fois répété du *consulat de Bonaparte*.

» Quelque chose qu'il fît pour son ambition et sa gloire, il ne fit rien pendant long-temps qui ne fût dans l'intérêt et à la gloire de la France. L'homme dont la destinée était de remplir le monde, devait d'abord édifier un théâtre digne de sa fortune; et cette fiction monarchique, qui couvre le chef d'un Etat d'une infaillibilité absolue, si jamais on peut raisonnablement l'admettre, c'est à l'égard de

Bonaparte consul; *le bien est tout à lui, tout le mal est à ses agens.*

» C'est ainsi que les proscripteurs qui l'obsédaient, après avoir obtenu mainte arrestation arbitraire, arrachèrent aux consuls une liste officielle de déportation, comprenant des députés républicains, d'autres citoyens connus par leur patriotisme, et quelques individus dont les noms déshonorés serviront plus d'une fois encore à outrager les patriotes. La publication précipitée de cette mesure impolitique, œuvre d'une basse vengeance, fut d'abord désavouée par le gouvernement *comme une indiscrétion*, puis la mesure elle-même réduite à une simple *surveillance de la police*, et bientôt après définitivement annulée. Plusieurs des citoyens qu'elle avait frappés reparurent presque aussitôt dans les emplois publics; d'autres, républicains inflexibles, se refusèrent de se soumettre, et restèrent inaperçus. Aurait-on agi de cette manière envers des *brigands* et des *assassins*?

« D'un autre côté des mesures franches et salutaires se succédèrent rapidement, soit qu'elles fussent formellement proposées par les consuls aux commissions législatives, soit que les consuls les prissent directement en vertu des pouvoirs dont ils étaient revêtus; et parmi ces dernières il en est une (du 8 frimaire) qui provoqua, dans une classe de citoyens, de ferventes actions de grâces; elle était favorable aux prêtres perturbateurs que le Directoire avait déportés conformément à la loi du 19 fructidor an 5. Mais la France entière applaudit à la décision relative aux émigrés naufragés à Calais : quoique ramenés contre leur volonté sur la terre qui les repoussait, ils attendaient encore, depuis quatre années, la peine due à l'émigration. Ils obtinrent d'être relâchés. »

J'ai donné cet extrait afin de mettre le lecteur à même de voir que plusieurs individus ont pu être de bonne foi dans leur amour pour Napoléon; Cambacérès a pu être de ce nombre; ce qui ne serait pas éton-

nant en effet au milieu des témoignages de reconnaissannce que la France entière donnait au premier consul.

Depuis l'installation du gouvernement provisoire, le premier consul ne paraissait pas s'apercevoir qu'il eût deux collègues; toutefois il était impatient de posséder seul et légalement le pouvoir suprême. Syeyes, tout entier à ses projets métaphysiques, ne convenait pas à Napoléon, qui ne voulait que des idées positives et exprimées en peu de mots. Ce dernier résolut de s'adjoindre plusieurs de ses collègues dont il pût tout-à-fait disposer; il jeta les yeux sur Cambacérès et Lebrun : le premier avait beaucoup d'influence, et d'ailleurs ses connaissances en jurisprudence pouvaient être très-utiles. Les nouvelles institutions parurent remplir tous les besoins et tous les vœux. La constitution fut promulguée et acceptée par le peuple, et Cambacérès fut mis en tiers dans le gouvernement, ou plutôt, son nom parut sur la liste des consuls; car ses fonctions administratives se bor-

nèrent à peu près à présider le sénat dans les séances d'apparat.

Cependant le système administratif de la France prenait de la consistance, et promettait de suivre une marche ferme et vigoureuse; l'orage, qui long-temps avait grondé sur la France, s'éloignait; la tranquillité renaissait, et l'on pouvait croire qu'enfin cette tranquillité succéderait au désordre et à l'anarchie; et, selon l'expression de Lucien Bonaparte, « la révolution qui avait commencé au Jeu de Paume de Versailles, fut consolidée dans l'orangerie de Saint-Cloud. »

Les ennemis de la France ne pouvaient voir d'un œil tranquille cet état de choses, et devaient employer tous leurs moyens pour troubler le repos dont la France paraissait devoir jouir. L'Angleterre eut recours à ses moyens ordinaires; son or, distribué à propos, engagea les autres puissances à rompre les traités conclus avec la France; et bientôt elle fut menacée de tous les côtés. Une armée dut se former à Dijon, et le premier consul

dut en prendre le commandement; mais il fallait des hommes et de l'argent, et le 8 mars 1800 la communication suivante fut faite au tribunat:

« Français, vous désirez la paix, votre gouvernement la désire avec plus d'ardeur encore: ses premiers vœux, ses démarches constantes ont été pour elle. Le ministère anglais la repousse; le ministère anglais a trahi le secret de son horrible politique. Déchirer la France, détruire sa marine et ses ports, l'effacer du tableau de l'Europe ou l'abaisser au rang des puissances secondaires; tenir toutes les nations du continent divisées, pour s'emparer du commerce de toutes, et s'enrichir de leurs dépouilles: c'est pour obtenir ces affreux succès que l'Angleterre répand l'or, prodigue les promesses et multiplie les intrigues.

» Mais, ni l'or, ni les promesses, ni les intrigues de l'Angleterre n'enchaîneront à ses vues les puissances du continent: elles ont entendu le vœu de la France; elles connaissent la modération des principes qui la dirigent; elles écouteront la

voix de l'humanité et la voix puissante de leur intérêt.

» Si elles balancent, le gouvernement, qui n'a pas craint d'offrir et de solliciter la paix, se souviendra que c'est à vous de la commander.

» Pour la commander il faut de l'argent, du fer et des soldats. Que tous s'empressent de payer le tribut qu'ils doivent à la défense commune! *que les jeunes citoyens se lèvent!* Ce n'est plus pour des factions, ce n'est plus pour le choix des tyrans qu'ils vont s'armer : c'est pour la garantie de ce qu'ils ont de plus cher; c'est pour l'honneur de la France; c'est pour les intérêts sacrés de l'humanité. Déjà les armées ont repris cette attitude présage de la victoire. A leur aspect, à l'aspect de la nation entière réunie dans les mêmes intérêts et dans les mêmes vœux, n'en doutez pas, Français, vous n'aurez plus d'ennemis sur le continent. Que si quelque puissance encore veut tenter le sort des combats, *le premier consul a promis la paix;* il ira la conquérir à la tête de ses guerriers, qu'il a plus d'une fois conduits

à la victoire. Avec eux il saura retrouver ces champs encore pleins du souvenir de leurs exploits; mais au milieu des batailles il invoquera la paix, et il jure de ne combattre que pour le *bonheur* de la France et le repos du monde. » Suivait ensuite l'arrêté qui prescrivait à tous les jeunes gens de prendre les armes, etc. Ce fut Cambacérès qui fit passer au tribunat cette communication. On remarquait ensuite les dispositions suivantes:

« Tous les Français qui ont terminé leur vingtième année au premier vendémiaire dernier sont à la disposition du gouvernement, pour être mis en activité de service à mesure que les besoins de l'armée le requerront.

» Il sera créé une armée de réserve forte de soixante mille hommes. Elle sera directement commandée en chef *par le premier consul.*

» Les conscrits de première classe fourniront provisoirement un détachement de trente mille hommes.

» Les anciens soldats qui auraient obtenu leur congé, ceux qui même faisant partie

des compagnies de vétérans, sont encore en état de faire la campagne, les réquisitionnaires et les conscrits, tous sont sommés, au nom de l'honneur, ou de rejoindre leurs drapaux, ou, s'ils ne sont attachés à aucun corps, de se rendre au quartier-général de l'armée de réserve, à Dijon. Le premier consul les passera en revue dans le courant de germinal.

» Les citoyens français, autres que ceux ci-dessus dénommés, qui dans cette circonstance extraordinaire voudront accompagner le premier consul, et participer aux périls et à la gloire de la campagne, se feront inscrire chez les préfets et sous-préfets. Ils seront formés en bataillons volontaires.

» Le département qui, à la fin de germinal, aura payé la plus forte partie de ses contributions, sera proclamé comme ayant *bien mérité de la patrie*. Son nom sera donné à la principale place de Paris. »

Ce fut le prélude de cette foule de demandes d'hommes et d'argent qui se sont succédé jusqu'en 1814. Et, à cet égard,

Napoléon fut bien servi, et souvent il obtint plus qu'il ne demandait.

Le premier consul quitta Paris le 16 floréal; vingt-cinq heures après il était à Dijon; le 23 son quartier-général était à Lausanne. Bientôt chaque jour est marqué par une victoire. Pour la première fois, de l'artillerie a franchi le mont Saint-Bernard. Gênes, Turin, le Piémont, la Lombardie rentrent par une seule bataille sous la protection des Français. Un mois s'était écoulé : Bonaparte est à Milan. Le 25 prairial l'Italie est délivrée par la bataille de Marengo. Quarante jours ont suffi pour opérer ces prodiges.

Mais l'autorité que Napoléon avait, comme premier magistrat de la république, ne suffisait déjà plus à son ambition; la brillante campagne qu'il venait de faire ajoutant à l'admiration qu'il avait inspirée, lui rendait plus facile toute usurpation à cet égard. Je vais transcrire ici le *sénatus-consulte du* 18 *floréal an* 10, le message adressé au corps-législatif et au tribunat, par les *second* et troisième con-

suls, le 21 floréal an 10, la réponse du premier consul à ce sénat, et enfin l'arrêté pris par les *second* et troisième consuls en conséquence de la résolution du premier; le lecteur sera à même d'apprécier cette jonglerie politique. Je n'en parle que parce que Cambacérès a prêté son appui à Bonaparte pour parvenir au suprême pouvoir. Je fais grâce au lecteur du préambule du sénatus-consulte pour ne m'attacher qu'à ses considérans; ils portent que : « Dans les circonstances où se trouve la république, il est du devoir du sénat conservateur d'employer tous les moyens que la constitution a mis en son pouvoir pour donner au gouvernement la stabilité qui seule multiplie les ressources, etc., etc. (1);

» Que le magistrat suprême qui, après avoir conduit tant de fois nos légions républicaines à la victoire, délivré l'Italie, triomphé en Europe, en Afrique, en Asie,

(1) Ce qui suit dans ce considérant se trouvant exactement rapporté dans un discours que Cambacérès prononça le 10 thermidor an x; j'y renvoie le lecteur.

et rempli le monde de sa renommée, a préservé la France des horreurs de l'anarchie qui la menaçait, brisé la faux révolutionnaire, dissipé les factions, éteint les discordes civiles et les troubles religieux, ajouté aux bienfaits de la liberté ceux de l'ordre et de la sécurité, hâté les progrès des lumières, consolé l'humanité, et pacifié le continent et les mers, a les plus grands droits à la reconnaissance de ses concitoyens, ainsi qu'à l'admiration de la postérité;

» Que le vœu du tribunat parvenu au sénat dans la séance de ce jour, peut, dans cette circonstance, être considéré comme celui de la nation française;

» Que le sénat ne peut pas exprimer plus solennellement au premier consul la reconnaissance de la nation, qu'en lui donnant une preuve éclatante de la confiance qu'il a inspirée au peuple français;

» Que les *second* et troisième consuls ont dignement secondé les glorieux travaux du premier consul de la république.

» D'après tous ces motifs, et les suffra-

ges ayant été recueillis au scrutin secret,

» *Le sénat décrète ce qui suit :* etc. »

Venait alors la nomination de Napoléon au consulat, pour les dix années qui suivraient celles pour lesquelles il était en fonction.

Le second consul adressa le message suivant au tribunaux et au corps-législatif :

« Les consuls de la république vous transmettent la réponse du premier consul à la délibération du sénat conservateur, en date du 18 de ce mois, et l'arrêté qu'ils ont pris en conséquence de la résolution du premier consul. »

Je la transcris ici parce qu'elle contient un passage très-remarquable, et que du reste elle est, comme je l'ai déjà dit, une jonglerie politique. La voici en entier :

« Sénateurs, la preuve honorable d'estime consignée dans votre délibération du 18 sera toujours gravée dans mon cœur.

» Le suffrage du peuple m'investit de la suprême magistrature ; je ne me croi-

rais pas assuré de sa confiance, si l'acte qui m'y retiendrait n'était encore sanctionné par son suffrage.

» Dans les trois années qui viennent de s'écouler, la fortune a souri à la république; *mais la fortune est inconstante, et combien d'hommes qu'elle avait comblés de ses faveurs ont vécu trop de quelques années!*

» *L'intérêt de ma gloire et celui de mon bonheur sembleraient avoir marqué le terme de ma vie publique au moment où la paix du monde est proclamée;*

» Mais la gloire et le bonheur du citoyen doivent se taire quand l'intérêt de l'État et la bienveillance publique l'appellent.

» Vous jugez que je dois au peuple un nouveau sacrifice: je le ferai si le vœu du peuple me commande ce que votre suffrage autorise. »

Suivait l'arrêté du *second* consul, qui devait soumettre à la sanction du peuple la question suivante: « Napoléon Bonaparte sera-t-il consul à vie? »

Il ne restait plus qu'un pas à faire pour

arriver au trône; cet espace fut bientôt franchi, et non-seulement Napoléon s'empara du pouvoir que le peuple lui avait confié pour un temps limité, mais encore il en fit décréter l'héridité dans sa famille. Il fut en cela puissamment secondé par Cambacérès, c'est ce qui fait le sujet des discours que je vais mettre sous les yeux du lecteur.

Le 10 thermidor an 10 (29 juillet 1802) les deux consuls, auxquels le gouvernement était confié en l'absence de Napoléon, dépêchèrent un message au sénat sur l'émission du vœu pour le consulat à vie. Voici la teneur de ce message, qui est signé par Cambacérès; c'est pourquoi je la rapporte.

« Sénateurs, le 16 floréal dernier le tribunal émit le vœu qu'il fût donné au premier consul un gage éclatant de la reconnaissance nationale. Ce vœu fut applaudi par le corps-législatif, et répété par un mouvement spontané des citoyens.

» Le sénat éleva plus haut ses pensées, et, dans l'accomplissement de ce vœu, il voulut trouver un moyen de plus, de

donner au gouvernement cette stabilité qui seule *multiplie les ressources, imprime la confiance au dehors, établit le crédit au dedans, rassure les alliés, décourage les ennemis, écarte les fléaux de la guerre, permet de jouir des fruits de la paix, et laisse à la sagesse le temps d'exécuter tout ce qu'elle peut concevoir pour le bonheur d'un peuple libre.*

» Le premier consul pensa que les circonstances de sa première nomination lui faisaient une loi de n'accepter cette réélection que quand le peuple français aurait donné, par son assentiment, une preuve de son attachement et de sa confiance permanente pour le magistrat qui avait été l'objet de son premier choix.

» Dans cette position, nous crûmes devoir exécuter en entier la pensée du sénat.

» Le peuple français y a répondu : de presque tous les départemens sont parvenus au gouvernement les actes qui contiennent l'expression de sa volonté. C'est au sénat que nous avons cru, dans cette circonstance nouvelle, qu'il appartenait

de dépouiller et de proclamer le vœu du peuple : nous avons ordonné au ministre de l'intérieur de mettre à sa disposition les registres où le vœu national est consigné.

» Nous invitons le sénat à prendre dans sa sagesse les mesures qu'il croira les plus convenables pour constater ce résultat. »

Le 26 floréal an 12, Cambacérès présidant la séance du sénat, prononça le discours suivant, relativement à l'hérédité du trône impérial.

« Citoyens sénateurs, vous avez communiqué au premier consul votre pensée sur la nécessité de donner un principe de permanence à l'ordre actuel, et vous l'avez éclairé sur les circonstances qui déterminent l'urgence et l'opportunité de cette disposition.

» Avec un peu de réflexion, l'esprit occupé d'un but aussi important ne voit, pour l'atteindre, que l'établissement d'un gouvernement héréditaire.

» Votre prudence a pressenti le vœu de

la nation; elle vous a fait connaître que l'opinion était mûre pour le retour d'une institution dont la conservation nous parut nécessaire lorsque l'effervescence des passions n'avait point encore confondu toutes les idées, et vers laquelle tout nous ramène depuis que les faits ont détruit des illusions inspirées par le zèle bien plus que par la prévoyance.

» Aussi le bruit de votre démarche s'est à peine répandu, que des milliers de voix ont réclamé un chef héréditaire sous un titre qui fût tout à la fois digne de la grandeur de la nation, et compatible avec les principes de nos lois constitutionnelles.

» Toutes ont déféré à Napoléon Bonaparte ce témoignage de la confiance la plus signalée, et de la reconnaissance la plus universellement sentie.

» Les adresses des tribunaux, des administrations, des municipalités, celles des armées, le cri de tous les bons citoyens, ont annoncé un élan dont le gouvernement n'a pu, ni méconnaître,

ni négliger l'expression; ce que votre sagesse, de concert avec lui, est appelée à diriger.

» Citoyens, le projet de sénatus-consulte organique soumis à votre délibération, est fondé sur cette grande base de l'organisation sociale :

» Il confie le soin de régir la France au héros qui l'a retirée de l'abîme;

» Il le transmet héréditairement à sa descendance, et à défaut de celle-ci à des souches de sa ligne collatérale;

» Il sanctionne les acclamations du peuple entier. Ce peuple demande au ciel que le sauveur de la république puisse être long-temps l'auteur de sa gloire, et que des rejetons de sa race, imitateurs de ses vertus, puissent étendre jusqu'à nos derniers neveux le bonheur que nous lui devons.

» Sénateurs, lorsque vous avez provoqué la grande disposition qui nous occupe, vous avez senti que tout ce qui pouvait exister avait besoin d'être mis en harmonie avec elle.

» Cette indication a été suivie, et, en resserrant le principe et l'action du gou-

vernement, toutes nos institutions ont été conservées, et n'ont subi que des modifications commandées par le nouvel ordre de choses.

» Vous le savez, le grand art du législateur consiste à régénérer les états sur les bases existantes, et sa tâche est de subvenir aux circonstances avec les matériaux qu'il a sous la main.

» Vos yeux exercés reconnaîtront dans le projet que l'on vous présente l'empreinte du génie qui la trace.

» Si ce projet n'a pas atteint toute la perfection dont une imagination hardie conçoit la possibilité, il renferme du moins les élémens qui peuvent l'y conduire.

» Les améliorations durables sont toujours l'ouvrage de l'expérience et du temps; vous y trouverez d'ailleurs des garanties contre les écarts de l'ambition, tout ce qui est nécessaire pour assurer l'indépendance et la dignité des grands corps, et la création des premières places dont les fonctions seront souvent utiles et toujours nécessaires pour ajouter à la pompe qui doit environner le chef de l'é-

tat dans les actes éclatans de la puissance publique.

» Il est glorieux pour vous, sénateurs, d'être dans une époque aussi mémorable les interprètes et les arbitres d'une grande nation, et de concourir à en assurer les bases inébranlables.

» Ah! s'il était permis de mêler le langage des affections personnelles à la pensée des plus grands intérêts, je vous dirais qu'en terminant la carrière à laquelle la confiance du premier consul et le suffrage de la patrie m'avaient appelé, il est doux pour moi de déposer dans votre sein l'expression de mon admiration, de ma reconnaissance, et de mon respectueux dévouement pour celui que nous nommons à juste titre le père et le chef du peuple français. »

Enfin, le 28 floréal an 12, un sénatus-consulte organique remit à Napoléon les rênes de l'état, et lui donna le titre d'empereur des Français. Cambacérès prononça dans cette circonstance les discours suivans :

« Sire, le décret que le sénat vient

de rendre, et qu'il s'empresse de présenter à votre majesté impériale, n'est que l'expression authentique d'une volonté déjà manifestée par la nation.

» Ce décret, qui vous défère un nouveau titre, et qui, après vous, en assure l'hérédité à votre race, n'ajoute rien ni à votre gloire ni à vos droits.

» L'amour et la reconnaissance du peuple français ont donné depuis quatre années à votre majesté les rênes du gouvernement, et les constitutions de l'état se reposaient déjà sur vous du choix d'un successeur.

» La domination imposante qui vous est décernée, n'est donc qu'un tribut que la nation paie à sa propre dignité, et au besoin qu'elle sent de vous donner chaque jour des témoignages d'un respect et d'un attachement que chaque jour voit augmenter.

» Eh! comment le peuple français pourrait-il trouver des bornes pour sa reconnaissance, lorsque vous n'en mettez aucune à vos soins et à votre sollicitude pour lui?

» Comment pourrait-il, conservant le souvenir des maux qu'il a souffrerts lorsqu'il fut livré à lui-même, penser sans enthousiasme au bonheur qu'il éprouve depuis que la Providence lui a inspiré de se jeter dans vos bras?

» Les armées étaient vaincues, les finances en désordre, le crédit public anéanti; les factions se disputaient les restes de notre antique splendeur; les idées de religion et de morale s'étaient obscurcies; l'habitude de donner et de reprendre le pouvoir laissait les magistrats sans considération, et même avait rendu odieuse toute espèce d'autorité.

» Votre majesté a paru; elle a rappelé la victoire sous nos drapeaux; elle a établi la règle et l'économie dans les dépenses publiques : la nation, rassurée par l'usage que vous en avez su faire, a repris confiance en ses autels; les notions du juste et de l'injuste se sont réveillées dans l'âme des citoyens, quand on a vu la peine suivre le crime, et d'honorables distinctions récompenser et signaler les vertus.

» Enfin, et c'est là sans doute le plus grand des miracles opérés par votre génie, ce peuple, que l'effervescence civile avait rendu indocile à toute contrainte, ennemi de toute autorité, vous avez su lui faire chérir et respecter un pouvoir qui ne s'exerçait que pour sa gloire et son repos.

» Le peuple français ne prétend point s'ériger en juge des constitutions des autres états;

» Il n'a point de critiques à faire, point d'exemples à suivre; l'expérience désormais devient sa leçon.

» Il a pendant des siècles goûté les avantages attachés à l'hérédité du pouvoir; il a fait une épreuve courte, mais pénible, du système contraire.

» Il rentre, par l'effet d'une délibération libre et réfléchie, dans un sentier conforme à son génie.

» Il use librement de ses droits pour déléguer à votre majesté impériale une puissance que son intérêt lui défend d'exercer par lui-même.

» Il stipule pour les générations à ve-

nir, et, par un pacte solennel, il confie le bonheur de ses neveux à des rejetons de votre race.

» Ceux-ci imiteront nos vertus; ceux-là hériteront de notre amour et de notre fidélité.

Heureuse la nation qui, après tant de troubles et d'incertitudes, trouve dans son sein un homme digne d'apaiser les tempêtes des passions, de concilier tous les intérêts et de réunir toutes les voix!

» Heureux le prince qui tient son pouvoir de la volonté, de la confiance et de l'affection des citoyens!

» S'il est dans les principes de notre constitution, et déjà plusieurs exemples semblables ont été donnés, de soumettre à la sanction du peuple la partie du secret qui concerne l'établissement d'un gouvernement héréditaire, le sénat a pensé qu'il devait supplier votre majesté impériale d'agréer que les dispositions organiques reçussent immédiatement leur exécution; et, pour la gloire comme pour le bonheur de la république, il proclame à l'instant même Napoléon empereur des Français. »

[illegible] admis à l'audience [illegible] : le consul [illegible] lui dit :

[illegible] de présenter [illegible] qui lui [illegible] établis- [illegible] gouvernement [illegible] au [illegible]

[illegible] doux [illegible] majesté [illegible], et [illegible] Français. [illegible] publie [illegible] : elle [illegible] votre [illegible] noble, [illegible] et [illegible]

[illegible] signal [illegible] ; et [illegible] servirent

toujours d'exemple à ses successeurs pour leur apprendre l'art de gouverner les nations, la mémoire vivante de votre bonté apprendra à leurs augustes compagnes, que le soin de sécher les larmes *est le moyen* le plus sûr de régner sur tous les cœurs.

» Le sénat se félicite de saluer le premier votre majesté impériale et royale; et *celui qui a l'honneur d'être son organe*, ose espérer que vous daignerez le compter au nombre de vos plus fidèles serviteurs. »

Ces deux discours n'ont pas besoin de commentaires, et le lecteur peut les mettre à leur juste valeur.

Voici la lettre que Napoléon écrivit à Cambacérès lorsque, par suite de la délibération du sénat citée plus haut, il cessa ses fonctions de second consul.

« Citoyen consul Cambacérès, votre titre va changer; vos fonctions et ma confiance restent les mêmes. Dans la haute dignité d'archichancelier de l'Empire dont vous allez être revêtu, vous manifesterez, comme vous l'avez fait dans celle

de consul, la sagesse de vos conseils et les talens distingués qui vous ont acquis une part aussi importante dans tout ce que je puis avoir fait de bien.

» Je n'ai donc à désirer de vous que la continuation des mêmes sentimens pour l'état et pour moi. »

On voit que Napoléon savait dorer la *pilule*.

Je vais maintenant rendre compte d'un événement qui a occupé, à l'époque où il se passa, la France tout entière. Diversement interprété, l'histoire balance encore à le qualifier, et, quoique depuis quelque temps un grand nombre de versions aient été publiées à ce sujet, par des personnages qui y ont figuré, par des jurisconsultes qui ont examiné si, dans toutes les suppositions, on avait le droit d'agir comme on l'a fait, par des gens qui ont prétendu avoir d'amples renseignemens; on ne sait encore à quoi s'en tenir: je veux parler de l'exécution du malheureux duc d'Enghien. Je choisirai parmi toutes les hypothèses qui ont été faites celle qui me paraît la plus vraisemblable.

Le duc d'Enghien fut enlevé d'Etenheim, où il vivait en simple particulier, s'occupant de la chasse et de la culture des fleurs, dans la nuit du 15 au 16 mars 1804. On le conduisit à Strasbourg, où il fut enfermé dans la citadelle. Le 18 il monta en voiture, et arriva le 20 à quatre heures aux portes de Paris. Il fut transféré à Vincennes, et à onze heures du soir traduit devant une commission militaire qui le condamna à mort. Il demanda plusieurs fois à être mené devant le premier consul; il lui écrivit même; mais on avait trop d'intérêt à l'empêcher; et au point du jour la sentence était exécutée. Cambacérès, second consul, demanda et ne put obtenir que le prince fût traduit devant un tribunal compétent. Il s'opposa de tout son pouvoir à l'exécution de ce jugement inique. Mais les mesures étaient trop bien prises, et avant qu'il eût pu obtenir ce qu'il demandait, le malheureux prince avait cessé d'exister. Quel est celui qui conduisit cette horrible affaire? C'est ce que je vais tâcher de

démêler à travers le voile qui couvre cette horrible catastrophe. . . .

Il existait alors un personnage dont la *marche tortueuse* dans la carrière politique est maintenant connue de tout le monde; doué de beaucoup d'esprit, il en fit usage pour se maintenir sous tous les gouvernemens qui se sont succédé en France depuis 1789. Trahissant tous les partis qu'il servait, il fit usage de la place qu'il occupait, et qui le mettait en relation avec les puissances étrangères, pour augmenter continuellement sa fortune, qui en effet est très considérable, et eut le talent, qui certes n'est pas commun, de se tirer sain et sauf de toutes les convulsions qui agitèrent notre malheureuse France. L'opinion que je vais émettre, consignée dans la *Suite au Mémorial de M. de Las Cases*, est en effet celle qui paraît la plus vraisemblable. Les relations que le personnage dont nous parlons entretenait avec les cabinets étrangers n'étaient pas toutes, on le suppose, exemptes de blâme; il devait craindre que des révélations ne lui fissent perdre le crédit

dont il jouissait; il devait éviter surtout que le prince arrêté eût une entrevue avec Napoléon, ainsi qu'on l'avait demandé à celui-ci, qui, selon le témoignage de M. de Las Cases, n'était pas éloigné de l'accorder. Il n'est pas douteux en effet que ce prince, qui professait la plus haute estime pour les talens de Napoléon, qui avait dit, si l'on en doit croire ce qui a été imprimé plusieurs fois, que si son nom et l'état de sa famille ne s'y opposaient pas, il demanderait du service au chef du gouvernement français; il n'est pas douteux, dis-je, qu'il eût été sauvé; d'abord, parce que c'est la seule action de ce genre dont l'on puisse accuser Napoléon; et de plus, qu'il n'avait aucun intérêt à la mort de cet infortuné, qui n'était pas héritier des droits de la maison de Bourbon au trône de France, qui en était même fort éloigné. Ce forfait était impolitique; il faut donc que l'intérêt d'un personnage influent de cette époque ait fait avancer l'exécution du malheureux prince, d'après cette maxime, *que les morts seuls ne parlent plus*. Il est

étonnant que rien ne puisse nous mettre sur la voie; les auteurs ou complices de cet attentat au droit des nations rejettent l'un sur l'autre l'odieux de cette mesure. Puisque le public ne peut être exactement instruit à cet égard, il doit alors choisir l'hypothèse qui paraît la plus vraie. Quel est celui qui avait le plus d'intérêt à ce que ce jugement fût prononcé, et qui devait en presser le plus l'exécution? Etait-ce le ministre de la police? on ne voit pas qu'il pût en avoir d'autre que de servir celui qu'il appelait alors son maître; mais quel intérêt ce maître pouvait-il avoir? aucun, et c'était commettre un crime inutile, si toutefois un crime peut être utile. Je persiste à croire que le personnage seul dont j'ai parlé en commençant cet article devait seul, crainte de révélations, presser l'issue de cette malheureuse affaire. En effet, il est hors de doute qu'il entretenait des relations avec les princes français réfugiés en Angleterre. Il pouvait se faire que le duc d'Enghien, obtenant une entrevue avec Napoléon, et franc comme il l'était, eût

peut-être rendu compte de ces petites *plaisanteries diplomatiques;* dans ce cas que devenait-on? Il fallait empêcher ces gens de se trouver ensemble; ce qui d'un moment à l'autre pouvait arriver. Les moyens les plus dénués de justice et de morale furent employés, et le malheureux prince mourut victime de l'astuce, de la fraude et de la crainte qu'il inspirait. Il est des gens à qui un crime ne coûte rien quand il leur est utile, nous en avons eu malheureusement des preuves; et l'on agit dans cette circonstance comme le fit *la Montagne* avec le monarque qu'elle immola. Un délai pouvait et devait le sauver, on pressa son jugement et son exécution.

Je n'ai parlé ici de cet événement que parce qu'il mit sous un jour favorable la conduite de Cambacérès à cette époque: il employa tous les moyens auprès de Napoléon pour obtenir cette entrevue tant désirée, et pour empêcher par conséquent cette funeste exécution. Il eût certainement réussi sans la précipitation que l'on mit à consommer cette œuvre d'iniquité.

Il est très-honorable pour Cambacérès, que nous avons vu jusqu'à présent plier sous toutes les autorités, d'avoir dans cette circonstance agi suivant sa conscience, qui lui démontrait l'infamie de cette mesure. Il ne fallait pas en effet être profond jurisconsulte pour voir qu'il y avait violation d'un territoire neutre, arrestation illégale, et enfin manque de forme; puisqu'en supposant que le prince fût coupable d'avoir conspiré contre le chef du gouvernement, il devait être traduit devant une cour d'assises ou au moins devant une haute cour criminelle, et non devant une commission militaire qui ne pouvait en aucun cas le juger; de plus le prince émigré n'avait pas rompu son ban, puisqu'il résidait en territoire neutre; et Cambacérès dans cette circonstance plaidait la cause de l'humanité et du droit des gens. Honneur donc à sa mémoire, s'il n'a pu empêcher le mal, il a du moins fait tous ses efforts pour s'y opposer, et l'intention dans ce cas doit être réputée pour le fait.

Je me suis arrêté assez long-temps sur

ce fait, dont on voudrait pouvoir ne pas se rappeler. Il est étonnant que parmi le grand nombre de personnes qui y participèrent on n'ait pas encore pu en trouver une qui ait exactement dit la vérité : on doit naturellement en induire que toutes ont des torts à se reprocher. Si je me suis trompé dans l'opinion que j'ai émise, ce qui est très-possible, au moins je puis dire pour ma justification que je crois que les probabilités sont en ma faveur : et en effet, si quelqu'un pouvait avoir intérêt à la prompte exécution du jugement, ce fut certes le personnage dont-il s'agit. Cette manière de voir confirme l'explication qu'a donnée de cette affaire le duc de R***.

Je trouve dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* une note à ce sujet qui me paraît venir à l'appui de ce que j'ai avancé; je vais la transcrire ici. Napoléon disait que la mort du duc d'Enghien devait être attribuée à un excès de zèle autour de lui, *ou à des vues privées, ou enfin à des intrigues mystérieuses*. Il y avait été, disait-il, poussé inopinément; on avait, pour ainsi dire, surpris ses idées;

on avait *précipité ses mesures*, enchaîné ses résultats. « J'étais seul un jour, racontait il ; je me vois encore à demi assis sur la table où j'avais dîné, achevant de prendre mon café ; on accourt m'apprendre une trame nouvelle ; on me démontre avec chaleur qu'il est temps de mettre un terme à de si horribles attentats ; qu'il est temps enfin de donner une leçon à ceux qui se sont fait une habitude journalière de conspirer contre moi ; qu'on n'en finira qu'en se lavant dans le sang de l'un d'entre eux ; que le duc d'Enghien devait être cette victime, puisqu'il pouvait être pris sur le fait, faisant partie de la conspiration actuelle ; qu'il avait paru à Strasbourg ; qu'on croyait même qu'il était venu jusqu'à Paris ; qu'il devait pénétrer par l'est au moment de l'explosion, tandis que le duc de Berri débarquerait par l'ouest. Or, nous disait l'Empereur, je ne savais pas même précisément qui était le duc d'Enghien : la révolution m'avait pris bien jeune ; je n'allais point à la cour ; j'ignorais où il se trouvait. On me satisfit sur

tous ces points. Mais s'il en est ainsi, m'écriai-je, il faut s'en saisir et donner des ordres en conséquence. *Tout avait été prévu d'avance; les pièces se trouvaient toutes prêtes, il n'y eut qu'à signer;* et le sort du prince était décidé.

» Rien de plus faux que les motifs variés qu'on m'a prêtés dans cette circonstance; *ces motifs ont pu exister peut-être dans l'esprit et pour les vues particulières des acteurs subalternes qui y concoururent.*

» Assurément, si j'eusse été instruit à temps de certaines particularités concernant *les opinions et le naturel du prince; si surtout j'avais vu la lettre qu'il m'écrivit et qu'on ne me remit, Dieu sait par quels motifs, qu'après qu'il n'était plus, bien certainement j'eusse pardonné!*»

Cette explication n'a pas besoin de commentaires; on est à même d'apprécier ce que j'ai dit plus haut.

Cambacérès fut donc nommé archichancelier de l'empire lorsque Napoléon s'empara du pouvoir absolu; il fut par là récompensé de son changement

d'opinion. Sa fortune ne se borna pas là. Les émolumens attachés à cet emploi étaient considérables, et l'on se doute bien que ses services ne furent pas payés seulement par des honneurs. Bientôt après nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur, prince de l'empire, duc de Parme, celui que nous avons vu zélé partisan de la démocratie chargea sa poitrine de ce qu'il signalait précédemment comme les insignes de la tyrannie. Il fut en effet décoré de presque tous les ordres étrangers. Pourquoi faut-il que l'ambition et le désir des richesses ternissent les plus beaux caractères! *Auri sacra fames!* Du reste, si l'exemple d'un grand nombre peut atténuer une faute, à coup sûr celle-ci est très-pardonnable. Parmi les hommes de grand talent qui se sont élevés pendant la révolution, c'est-à-dire dans le temps où le mérite pouvait parvenir, abstraction faite du nom et de la richesse, il en est peu qui n'aient pas fléchi le genou devant l'idole. Jusqu'au moment où nous sommes parvenus, aucun reproche ne peut leur être fait. Napoléon avait tellement illustré son

nom, ses victoires l'avaient rendu cher au peuple français, les armées retentissaient de ses louanges, la gloire de la France paraissait être le but de toutes ses actions; tous ces motifs réunis avaient pu fasciner les yeux de ceux qui l'entouraient et qui n'étaient pas accoutumés à tant d'éclat. Mais ce qu'on ne peut pardonner à Cambacérès, c'est l'emploi qu'il fit de ses talens, non-seulement pour justifier, mais encore pour provoquer ces levées d'hommes et d'argent qui auraient fini par ruiner la France. Il semblait que tous ceux qui à cette époque figuraient dans le gouvernement, trouvant encore trop lente la marche hasardeuse du chef de l'état, voulaient, par tous les moyens qui étaient en leur pouvoir, lui donner plus de rapidité pour accélérer sa chute.

On a vu Cambacérès, peu jaloux du titre de second magistrat de la république française, y renoncer facilement pour la place d'archichancelier de l'empire, et provoquer en très-peu de temps la nomination de Napoléon pour dix ans de plus à la première place de l'état; le faire

ensuite nommer consul à vie, demander pour lui l'empire, et enfin le *décider à accepter* l'hérédité de cette auguste fonction pour sa famille. Dès lors Cambacérès tint un état de maison considérable; déjà le ventre était devenu une partie influente du corps, et il s'occupa de le contenter.

Napoléon avait choisi en Cambacérès et Lebrun deux hommes de mérite, deux personnages distingués; tous deux sages, modérés, capables; mais d'une nuance tout-à-fait opposée. Cambacérès, du moment où les affaires prirent une tournure stable et où l'on s'occupa de reconstruire ce que la révolution avait détruit, devint l'avocat des abus, des préjugés, des anciennes institutions, du retour des honneurs, des distinctions, etc., etc. Il avait été le partisan de la révolution, parce qu'il la regarda comme le seul moyen qu'il eût de parvenir: forcé par crainte de se jeter dans le parti de la Montagne, du moment où il vit que par ses talens et sa position politique il avait acquis de l'influence, il devint *l'homme du pouvoir.* Lebrun, au contraire, froid, sévère, in-

sensible, combattant le retour des honneurs, etc., y cédant sans illusion, tombait dans l'idéologie. Napoléon se servait de leur caractère selon ses vues. C'est la réunion de ces trois hommes de caractère et de moyens si opposés que l'on appelait plaisamment dans le temps *le tiers consolidé.*

Napoléon avait déjà dit: *Le ventre dirige les hommes*, on l'a bien répété depuis; mais il ne pouvait présider à de longs repas; la multitude des affaires, son goût particulier l'en éloignaient entièrement. Lebrun, par son caractère et ses habitudes, n'était nullement propre à ce genre de représentation. Cambacérès était l'homme qui convenait : flatté du titre de *Monseigneur*, que ne manquaient pas de lui donner ses convives, occupés de la représentation, il oublia les premiers succès de sa vie, et ne se réveilla que lorsqu'il fallait au sénat ou provoquer ou soutenir quelque levée de conscrits. On disait alors: *On dîne très-vite chez l'empereur, très-bien chez l'archichancelier, chez l'architrésorier pas du tout.* Cambacérès à

cette époque était le plastron de toutes les plaisanteries et bons mots de Paris : il ne s'en occupa point, et rendit encore de très-grands services à beaucoup de nobles, comme il l'avait fait précédemment, en faisant rayer un grand nombre d'entre eux de la liste des émigrés. Content de son sort, à la tête d'une maison considérable, ne voyant pas d'honneurs auxquels il ne dût parvenir, loué par tous ceux qui venaient manger chez lui, il s'occupa peu des plaisanteries de la multitude; plaisanteries auxquelles il prêtait certainement. C'est ce qui donna lieu à beaucoup d'aventures très-piquantes dont je rendrai compte plus bas, n'ayant plus maintenant à m'occuper que de sa vie politique, de donner de temps en temps quelques extraits de ses discours au sénat, et indiquer rapidement la marche des événemens à laquelle sa fortune et les hautes fonctions qu'il remplissait se trouvent naturellement liées.

On cite un trait de lui qui ne fait pas grand honneur à sa générosité; comme je le crois peu connu, j'en vais rendre

compte. Il se passa à l'époque où il fut nommé archichancelier de l'empire; c'est donc ici le moment de le placer. Le prince donnant, comme nous l'avons dit, des dîners à un grand nombre de fonctionnaires, commanda une table de soixante couverts. L'ouvrier l'apporta et la monta pour la faire examiner par Cambacérès : celui-ci prétendit qu'elle ne pourrait contenir le nombre de convives pour lesquels elle avait été commandée; l'ouvrier prétendait le contraire : discussion sur ce sujet; enfin, après avoir bien parlé, l'on convint d'essayer si véritablement l'on pouvait placer commodément à cette table le nombre de personnes requis. A cette époque on bâtissait sur la place du Carrousel; un nombre considérable de maçons et de tailleurs de pierre prenaient leurs repas; on alla de la part de l'archichancelier en inviter soixante à monter chez lui (il demeurait alors dans l'hôtel qui fut depuis celui des *Cent-Suisses*). Tous s'empressent de se rendre à l'invitation qui leur est faite. On les introduit dans la salle à manger; une table est

dressée, soixante siéges sont autour, on les invite à prendre place. Cès pauvres gens ne savent à quoi attribuer cette galanterie du prince archichancelier; ils se placent tous, s'attendant à voir couvrir la table de mets plus succulens que ceux qu'ils mangent ordinairement. On commanda les manœuvres: Portez la fourchette à la bouche, découpez, prenez votre verre, buvez. Ils ouvraient de grands yeux et ne concevaient rien à ce qu'on leur demandait; il n'y avait rien sur la table; enfin, on parvint à leur faire entendre ce qu'on attendait d'eux; ils exécutèrent alors ce qu'on leur commandait, et comptaient voir enfin se réaliser le repas fictif qu'on leur faisait faire. Le prince, bien convaincu que soixante personnes pouvaient tenir et agir autour de sa table, fit retirer ses convives sans seulement leur faire donner un verre de vin.

Avant de donner quelques autres anecdotes sur Cambacérès, je vais rappeler la position dans laquelle il se trouvait alors, et la comparer à celle dans laquelle il s'était trouvé précédemmment. Au

commencement de la révolution il peut avoir franchement suivi la cause des parlemens; mais comme il ne manquait pas de pénétration, on peut supposer qu'il y a vu un motif d'illustration. Il est vrai qu'il ne pouvait alors prévoir la fortune qui l'attendait dans l'avenir, et il faut avouer que le hasard le servait merveilleusement; mais du moins il pouvait espérer de se faire remarquer et de rendre son nom recommandable dans le barreau. D'ailleurs les parlemens, luttant avec le ministère dans l'intérêt de la nation, avaient le beau rôle, et quel que fût le sort qui les attendait, ils devaient présumer qu'ils emporteraient avec eux les bénédictions du peuple. Ils ne pensaient pas alors que lorsqu'on le prend pour instrumens, il blesse celui qui s'en sert autant que celui contre lequel on s'en sert: la suite l'a bien prouvé; ministres, souverains, membres des cours du parlement, nobles, etc., tout fut décimé par la hache révolutionnaire. Cambacérès, d'abord lancé dans la carrière, ne pouvait plus reculer; il vit que le parti désorganisateur

de la Montagne avait une prééminence à laquelle rien ne résistait, il alla se confondre dans les rangs : louvoyant toujours, il finit par acquérir l'influence que donne toujours le pouvoir à celui qui n'en abuse pas, et se vit porté à un ministère d'où celui qui a d'abord joué un si beau rôle, dont il a depuis terni l'éclat par son ambition et son despotisme, le tira pour l'avoir, en sa qualité d'archichancelier, toujours prêt à seconder ses vues. Je choisis pour exemple dans ce moment le discours qu'il prononça le 11 mars 1808, relativement aux majorats. Cambacérès était sur son terrain; il s'agissait d'honneurs et de priviléges. J'anticipe un peu, mais cet exemple est trop frappant pour que je ne le place pas à l'appui de ce que j'avance.

« Messieurs, les statuts que je vous apporte, et que sa majesté impériale et royale a voulu vous communiquer, doivent donner le mouvement et la vie au système créé par le sénatus-consulte du 14 août 1806.

» L'opinion publique n'est point in-

certaine sur les avantages de ce système.

» S'il restait encore quelques doutes à résoudre, j'aurais recours à l'expérience des siècles et à l'autorité de l'un de nos plus grands publicistes, qui a considéré l'existence et le maintien des distinctions héréditaires *comme entrant en quelque façon dans l'essence de la monarchie*.

» Les prééminences qu'une telle institution établit, les rangs qu'elle détermine, les souvenirs qu'elle transmet, sont l'aliment de l'honneur; et cet honneur est en même temps le principe du gouvernement sous lequel la force du caractère national nous a ramenés.

» Il était donc urgent de remplir cette lacune de notre organisation politique.

» Mais, vous le savez, messieurs, le succès des établissemens auxquels se lie le sort des états dépend d'un concours de circonstances que la prudence du législateur doit saisir.

» Il trouve des motifs d'encouragement ou d'hésitation dans le génie, dans les progrès, dans l'importance relative du peuple auquel s'appliquent ces conceptions.

» Les lois, les institutions ont, comme les plantes, un sol, une saison qui leur permettent de jeter de profondes racines.

» C'est en France surtout qu'on peut tendre avec succès tous les ressorts dirigés par l'amour de la gloire; c'est dans des temps féconds en prodiges, qu'on peut, pour d'autres âges, consacrer les symboles que la gloire a choisis.

» Jamais les distinctions dont il s'agit n'auront eu une source plus pure : les titres ne serviront désormais qu'à signaler à la reconnaissance publique ceux qui se sont déjà signalés par leurs services, par leur dévouement au prince et à la patrie.

» L'Europe, témoin de nos convulsions politiques, admire les ressources du génie qui en a amené l'heureuse issue; elle est couverte de nos trophées; et son estime accueillera les noms auxquels la bienveillance de *notre auguste souverain* daignera ajouter un nouveau lustre.

» De grands exemples imposeront aux races futures de grandes obligations, et les efforts que cette dette rendra néces-

saires seront pour la France une source durable de gloire et de prospérité.

» Ces considérations ont déterminé sa majesté impériale et royale à ne pas différer plus long-temps les bienfaits d'un établissement dans lequel elle a mis toute la noblesse et la grandeur de son âme.

» Les statuts que vous allez entendre présentent les conséquences et le développement du principe posé dans le sénatus-consulte.

» Le motif principal de leur disposition a été de donner à l'institution qu'elles ont en vue un principe d'utilité et de conservation; de tarir autour d'elle les sources de dépérissement; d'extirper, par la création des titres impériaux, les dernières racines d'un arbre que la main du temps a renversé, et qui ne pouvait renaître que sous un prince aussi grand par ses lumières qu'il l'est par sa puissance.

» Tout ce qu'il était possible de prévoir a été prévu.

» Le nouvel ordre de choses n'élève point de barrière entre les citoyens.

» Les nuances régulières qu'il établit ne portent point atteinte aux droits qui rendent tous les Français égaux en présence de la loi ; elles confirment au contraire les mêmes droits, puisqu'elles servent la morale, puisqu'elles guident l'opinion, qui s'égare souvent, à défaut de démarcations fondées sur des motifs honorables.

» La carrière reste toujours ouverte aux vertus et aux talens utiles ; les avantages qu'elles accordent au mérite ne nuiront point au mérite encore inconnu ; ils seront au contraire autant de sujets d'espérance vers lesquels se dirigera une juste et louable émulation.

» Un premier statut spécifie les titres ; il les assigne aux grandes fonctions de l'état et à celles qui forment les élémens du corps politique ; il consolide les dernières, et accroît leur considération. Ainsi les colléges électoraux de département acquièrent plus de stabilité et d'importance par les honneurs accordés à leur chef, par ceux auxquels leurs membres peuvent arriver. Ce décret fait plus en-

core, il assure à ceux qui auront obtenu ces premiers témoignages de la satisfaction du souverain la faculté de les transmettre; il autorise les ministres de la religion à transporter à l'un de leurs neveux le titre que d'autres laisseront à leur postérité; et cette espèce d'adoption resserrera les liens qui doivent toujours unir le sacerdoce à la grande famille de l'état.

» La Légion-d'Honneur ne pouvait demeurer étrangère à l'organisation qui se prépare : des dispositions spéciales en font le premier degré de cette illustre hiérarchie. Le titre qu'elle confère, tout révéré qu'il fût autrefois, semble acquérir aujourd'hui une nouvelle dignité; il devient un héritage glorieux, que les enfans seront jaloux d'accroître et d'illustrer.

» Le second statut règle tout ce qui concerne la formation et la conservation des majorats, ou corps de biens destinés à servir de dotation au titre.

» Ces biens devront être de nature à ne jamais s'altérer dans leur substance, à ne

jamais décroître, s'il est possible, dans leurs revenus.

» Ils deviennent inaliénables. Si de justes motifs obligent de les échanger, cette faculté ne pourra être exercée qu'à la charge de les remplacer aussitôt par des biens d'une égale solidité.

» Toutes ces précautions de la sagesse, tous ces détails de la prévoyance sont confiés à un conseil destiné à éclairer la religion de sa majesté et à maintenir l'accomplissement des formes conservatrices, tant de l'intérêt des familles que de l'établissement des majorats.

» L'espèce de censure préliminaire dont il se trouve chargé avertira sans cesse toutes les classes de la société qu'une vie régulière et honorable est la seule route qui conduise à leur but le mérite et les talens.

» Vous verrez, messieurs, dans le rapprochement de ces deux décrets, la pensée du génie qui consolide, en les coordonnant, toutes les parties de son ouvrage.

» Le sénat suivra avec intérêt les

moyens profonds qui multiplient les supports autour de cette dynastie consacrée par les respects de l'univers, comme elle l'est par l'amour de tous les Français; il reconnaîtra surtout ce sentiment touchant qui veut fixer les incertitudes de l'avenir, et associer, pour ainsi dire, la gloire de la France à sa propre immortalité. »

Puisque j'ai placé ce discours avant l'époque où je devais le citer, j'en vais faire autant pour celui que l'archichancelier prononça pour motiver la guerre la plus injuste qui ait jamais été entreprise : je veux parler de celle d'Espagne. Je donnerai plus tard les raisons qui firent entreprendre cette guerre. Je ne rapporte ici ce discours que pour venir à l'appui de ce que j'ai avancé plus haut, que quelque chose que Napoléon voulût faire, il trouvait toujours le prince archichancelier disposé à soutenir ses opinions. Pourquoi parmi ceux qui l'entouraient n'a-t-il pas trouvé des gens assez fermes, je dirai même assez vertueux, pour lui faire entendre la vérité? Tout le mal qui s'est fait lui serait imputé à lui

seul, tandis qu'on ne peut sans injustice s'empêcher d'en attribuer la plus grande partie à ses agens, qui, comme nous l'avons vu dans la malheureuse affaire du duc d'Enghien, loin de le détourner, semblaient par tous les moyens qui étaient en leur pouvoir le pousser au crime. Voici le discours qu'il prononça au sénat à l'ouverture de la séance du 5 septembre 1808.

« Messieurs, les communications que vous allez recevoir et le projet soumis à votre délibération consacreront de nouveau dans vos salles ces relations habituelles de confiance que sa majesté impériale et royale se plaît à entretenir, et dont votre zèle, si souvent éprouvé pour le bien public, a fait sentir toute l'utilité.

» Vous le savez, messieurs; au milieu même des succès les plus décisifs, l'empereur *a toujours souhaité le rétablissement de la paix générale.*

» Pour arriver à cette fin, rien n'a été épargné de sa part.

» La politique furibonde de l'Angle-

terre a frustré de si salutaires desseins, et a placé les puissances de l'Europe dans une situation critique, qui appelle toujours des changemens, ou les rend impossibles à éviter.

» L'Espagne, par sa position géographique, par ses habitudes, par son commerce, doit toujours être avec la France en communauté d'intérêt. Cette vérité a prévalu dans des temps de désordre, elle a déterminé ces traités particuliers et successifs, toujours destinés en apparence à resserrer entre les deux nations les rapports de leur voisinage, tandis que le gouvernement espagnol ne nous présentant presque toujours que des dispositions incertaines, qui, suivant les circonstances, auraient pu devenir hostiles.

» Cet état d'irrésolution pouvait dormir long-temps; la sûreté de l'état commandait de le faire cesser. D'un autre côté la saine partie de la nation espagnole désirait d'en sortir; et ce sentiment a inspiré les résolutions généreuses que sa majesté a consolidées par sa sanction impériale,

et qu'elle soutiendra par tous les moyens de sa puissance.

» Quelque confiance que donnent à l'empereur les rapports de bonne intelligence entretenus avec les puissances du continent, des armemens considérables faits en dernier lieu par l'une d'elles ont dû fixer l'attention de sa majesté.

» Une expérience fatale a mis à portée de connaître tout ce que peut entreprendre l'éternel ennemi de la paix.

» Les catastrophes suscitées jusqu'ici par les intrigues, celles qu'elles peuvent apprêter encore, imposent l'obligation d'être toujours préparé.

» Sa majesté a donc dû pourvoir aux besoins du moment, et veiller aussi pour la sûreté de l'avenir.

» Le moyen le plus sûr d'atteindre ce but désirable, est de toujours tenir nos forces militaires dans une proportion analogue aux armemens des puissances qui nous entourent, et aux ressources que présente notre immense population.

» Ces grandes vues sont développées

dans les rapports que les ministres de Sa Majesté vont mettre sous vos yeux d'après ses ordres.

» Après les avoir entendus, votre sagesse appréciera facilement les mesures nécessaires et justes qui sont contenues dans ce projet de sénatus-consulte, que des orateurs du conseil d'état sont chargés de vous présenter.

» C'est à vous qu'il appartient, messieurs, de seconder les généreux desseins de l'empereur pour le bien de son peuple et pour le repos de l'Europe.

» Cette mission est belle; elle sera dignement remplie : l'exemple du passé garantit le présent, et présage l'avenir. Dans cette grande occasion, comme dans les circonstances précédentes, le vœu du sénat dénoncera la voix publique, et votre empressement à l'exprimer accroîtra encore cette ardeur que rien n'arrête quand il s'agit de la gloire du prince et de l'honneur du nom français. »

Dans ces deux discours que je viens de rapporter il y a des passages qui sont dignes de remarque; car on peut y voir

toute la difficulté qu'il y a, même avec du talent, à vouloir défendre une mauvaise cause. Cambacérès, qui avait été partisan de la démocratie lors de la révolution, trouvait, en ce moment, juste pour l'un, ce qu'il avait désapprouvé dans un autre. Et en cela, tous ceux qui aidèrent Napoléon y trouvèrent leur intérêt : l'ancienne noblesse du royaume étant abolie, ils reconstruisaient sur les débris de la féodalité; la seule différence qu'il y avait, c'est que cette nouvelle institution était plus approprié au siècle où elle était établie. Je n'entreprendrai pas d'entrer dans des détails qui tendraient à prouver combien cette mesure était injuste et éloignée des idées du siècle où nous vivons, j'aurais trop d'intérêts à combattre ; je dirai seulement qu'elle était impolitique de la part de Napoléon ; d'abord, parce que l'ancienne noblesse étant persécutée en acquérait plus de lustre : je ne parle pas de ceux qui prirent de nouveaux titres et des emplois dans les antichambres de l'empereur; en second lieu, celui-ci devait penser qu'à la première mésaventure, tous

ces gens qui n'étaient pas sans influence se déclareraient contre lui, et cela avec toute justice de cause; puisqu'en créant une nouvelle noblesse on devait rendre les titres à l'ancienne. Enfin, l'on devait penser que les membres de cette nouvelle noblesse, qui devaient leur *illustration* et leurs richesses à la révolution, abandonneraient celui qui s'appuyait sur eux pour se ranger du parti des princes de la maison de Bourbon; pourvu que ceux-ci promissent de leur conserver *leurs richesses et leurs titres*. C'est ce que nous avons vu se réaliser. Napoléon fut attaqué par l'Europe entière; ceux qu'il avait comblés de bienfaits, gorgés de richesses, furent les premiers à l'abandonner; Cambacérès fut de ce nombre : à peine la déchéance de Napoléon fut-elle prononcée, qu'il envoya son adhésion aux actes du sénat. L'établissement de la nouvelle noblesse fut donc une des causes de la chute de Napoléon, parce qu'en la créant il s'était aliéné le peuple.

Je vais reporter le lecteur à l'époque dont je me suis écarté en donnant les

deux discours de Cambacérès; c'est-à-dire à celle qui suivit le couronnement. Je ne rapporterai pas ici toutes les chansons, plaisanteries et bons mots qui furent faits dans le temps sur les personnages qui figurèrent dans cette cérémonie, parce que tous ne sont pas à rapporter: Cambacérès en eut sa bonne part, et la plupart de ceux qui furent faits sur lui roulaient sur un certain vice de *non-conformité* dont on l'accusait. Vice qui, du reste, est fort ancien en France, si l'on en croit d'anciens témoignages. Pour en donner une idée, j'emprunterai les vers de Gantur de Coincy, auteur du poème de Sainte-Léocade; parce que la manière dont il s'exprime à ce sujet est très-drôle, et du reste peut décemment se rapporter. Voici ces vers :

La grammaire *hic* à *hic* accouple;
Mais nature maldit la couple.
La mort perpétuelle engenre (engendre)
Cil qui aime masculin genre
Plus que féminin ne face;
Et Diex de son livre l'efface.
Nature vit, si com moi semble,
Quand *hic* et *hæc* joignent ensemble;

Mais *hic* et *hic*, chose est perdue,
Nature en est tost esperdue.

Ainsi, pour m'exprimer comme le poëte dont je cite les vers, Cambacérès était *grammairien*. Mais avant d'aller plus loin sur ce sujet, je vais parler d'événemens plus graves qui se sont passés alors.

Les souverains de l'Europe devaient voir avec peine Napoléon monter au trône de France. Il s'intitulait, par la grâce de Dieu, *par les constitutions de l'état et par le vœu général*, empereur *des Français*; si l'on prend bien l'aceeption de ce mot, il signifie général ou chef, et par conséquent, en le reconnaissant en cette qualité, ils admettaient la souveraineté du peuple et toutes les mesures révolutionnaires qui avaient amené à ce but. Les puissances continentales avaient reconnu le titre de Napoléon, l'Angleterre seule avait toujours refusé; et en effet la France, son éternelle ennemie, était trop forte et trop florissante pour que l'Angleterre pût voir de bon œil sa tranquillité; elle s'attacha donc à susciter des ennemis à la France, et elle réussit. Napoléon désirait

que son titre fût reconnu par le gouvernement anglais : il fit à ce sujet une démarche qui ne fut pas couronnée par le succès ; et la réponse qui lui fut faite dut lui être sensible, car le roi d'Angleterre ne daigna pas lui répondre lui-même. C'est dans cette circonstance que, le 4 février 1805, le prince archichancelier, présidant le sénat, prononça le discours suivant.

« Messieurs, sa majesté a fait de nouveau connaître au gouvernement de la Grande-Bretagne les dispositions pacifiques dont les plus flatteuses espérances ne l'ont détournée dans aucune circonstance de sa vie, et qui toujours lui ont fait préférer à la gloire des armes le repos du monde et le bonheur de l'humanité.

» Si la réponse du cabinet de Londres n'a point été telle qu'on devait l'espérer, la démarche de l'empereur n'en conserve pas moins tout son éclat. Il est beau de voir un prince accoutumé à vaincre *déplorer les malheurs de la guerre*, s'occuper sans relâche d'assurer à l'Europe les douceurs de la paix, et renoncer, pour

ainsi dire, à l'esprit de conquête dans l'âge où la force des passions donne tant d'empire à la voix de l'ambition, et en laisse si peu aux conseils de la sagesse.

» Quel que soit le résultat de cette ouverture, l'amour des Français pour leur prince, la reconnaissance de l'Europe, l'admiration même de ses ennemis, sont une récompense digne de son cœur, et qui ne peut lui échapper.

» Sa majesté l'empereur, voulant donner au sénat un nouveau témoignage de sa confiance, a ordonné, messieurs, que sa lettre au roi d'Angleterre fût mise sous vos yeux, ainsi que la réponse qui a été faite à cette lettre au nom du gouvernement britanique.

» Tel est l'objet de la présente séance, que j'ai reçu la mission de présider, et dans laquelle le ministre des relations extérieures se trouve pour satisfaire aux intentions de sa majesté. »

Le ministre des relations extérieures, Talleyrand, prit la parole après le prince archichancelier, et développa au sénat les raisons qui devaient porter à faire la

guerre à l'Angleterre, après avoir rappelé qu'après chaque succès de l'armée française on avait fait des propositions de paix qui n'avaient pas été acceptées. Après ce préambule, il fit part à l'assemblée de la lettre que Napoléon avait adressée au roi d'Angleterre; elle était ainsi conçue :

« Monsieur mon frère, appelé au trône de France par la Providence et par les suffrages du sénat, *du peuple* et de l'armée, mon premier sentiment est un vœu de paix. La France et l'Angleterre usent leur prospérité. Elles peuvent lutter des siècles; mais leurs gouvernemens remplissent-ils bien le plus sacré de leurs devoirs? et tant de sang versé inutilement et sans la perspective d'aucun but ne les accuse-t-il pas dans leur propre conscience? Je n'attache point de déshonneur à faire le premier pas : j'ai assez, je pense, prouvé au monde que je ne redoute aucune des chances de la guerre; elle ne m'offre d'ailleurs rien que je doive redouter. La paix est le vœu de mon cœur; mais la guerre n'a jamais été contraire à ma gloire. Je conjure Votre Majesté de ne

pas se refuser au bonheur de donner elle-même la paix au monde; qu'elle ne laisse pas cette douce satisfaction à ses enfans; car enfin, il n'y eut jamais de plus belle circonstance ni de moment plus favorable pour faire taire toutes les passions, et écouter uniquement le sentiment de l'humanité et de la raison. Ce moment une fois perdu, quel terme assigner à une guerre que tous nos efforts n'auraient pu terminer? Votre majesté a plus gagné depuis dix ans en territoire et en richesses que l'Europe n'a d'étendue; sa nation est au plus haut point de prospérité. Que veut-elle espérer de la guerre? coaliser quelques puissances du continent? Le continent restera tranquille; une coalition ne ferait qu'accroître la prépondérance et la grandeur continentale de la France (1). Renouveler des troubles intérieurs? les temps ne sont plus les mêmes. Détruire nos finances? des finances fondées sur une bonne agriculture ne se détruisent jamais. Enlever à la France ses

(1) C'était vrai à cette époque.

colonies? les colonies sont pour la France un objet secondaire; et votre majesté n'en possède-t-elle pas déjà plus qu'elle n'en peut garder? Si votre majesté veut elle-même y songer, elle verra que la guerre est sans but, sans aucun résultat présumable pour elle. Eh! quelle triste perspective de faire battre les peuples pour qu'ils se battent! Le monde est assez grand pour que nos deux nations puissent y vivre, et la raison a assez de puissance pour qu'on trouve les moyens de tout concilier, si de part et d'autre on en a la volonté. J'ai toutefois rempli un devoir saint et précieux à mon cœur. Que votre majesté croie à la sincérité des sentimens que je viens de lui exprimer, et à mon désir de lui en donner des preuves. Sur ce, etc., etc. »

Cette lettre est du 2 janvier 1805; je la cite comme monument historique, et parce que le lecteur y peut voir que si Cambacérès a changé de langage selon les circonstances, il suivait en cela l'exemple du maître qu'il s'était donné. En effet, quoique écrite avec des vues

philanthropiques qui font honneur à son auteur, elle est cependant, pour les expressions, bien loin des discours du vainqueur de Marengo. Ce n'est plus ce général qui avait tant fait pour sa patrie, qui semblait alors sa seule idole. C'est le maître d'un grand empire qu'il a conquis, et qui déjà parle de *son peuple* comme s'il parlait de l'héritage de ses ancêtres. Il fallait donc que ceux qui se trouvaient près de lui calquassent leur langage sur le sien, et puisque l'ambition était sa passion dominante, ils devaient toujours flatter son ambition. De ce côté il fut parfaitement servi. Ils allèrent au-devant de ses désirs, et quoi qu'il demandât, il était sûr de l'obtenir à l'instant. A coup sûr, si l'encens enivre les hommes, nul plus que lui n'a été à même de perdre la raison. On voit par cette lettre le motif du discours de l'archichancelier : il s'agissait de légitimer la guerre contre l'Angleterre. Je crois cependant devoir donner ici la réponse du gouvernement anglais à la lettre de Napoléon, car, comme je l'ai déjà dit, le

roi d'Angleterre ne daigna pas lui répondre lui-même. Elle complètera les documens qui furent donnés au sénat. En voici la teneur :

« Sa majesté a reçu la lettre qui lui a été adressée par *le chef du gouvernement français*, datée du deuxième jour de ce mois.

» Il n'y a aucun objet que sa majesté ait plus à cœur que de saisir la première occasion de procurer de nouveau à ses sujets les avantages d'une paix fondée sur des bases qui ne soient pas incompatibles avec la sûreté permanente et les intérêts essentiels de ses états. Sa majesté est persuadée que ce but ne peut être atteint que par des arrangemens qui puissent en même temps pourvoir à la sûreté et à la tranquillité de l'Europe, et prévenir le renouvellement des dangers et des malheurs dans lesquels elle s'est trouvée enveloppée. Conformément à ce sentiment, sa majesté sent qu'il lui est impossible de répondre plus particulièrement à l'ouverture qui lui a été faite, jusqu'à ce qu'elle ait eu le temps de com-

muniquer avec les puissances du continent, avec lesquelles elle se trouve engagée par des liaisons et des rapports confidentiels, et particulièrement avec l'empereur de Russie, qui a donné les preuves les plus fortes de la sagesse et de l'élévation de sentimens dont il est animé, et du *vif intérêt qu'il prend à la sûreté et à l'indépendance de l'Europe.* »

C'est lord Mulgrave qui fut chargé de donner cette réponse vague et indéterminée. Le sénat, présidé par le *prince archichancelier*, après avoir entendu le ministre des relations extérieures et le rapport de M. François de Neufchâteau, prit l'arrêté qui va suivre : je le rapporte comme un monument de la flatterie qu'employaient alors les membres de ce corps *conservateur des libertés publiques*, et parce que Cambacérès y prit part.

Le gouvernement anglais ayant refusé la paix, comme on vient de le voir, chercha à opérer une diversion qui pût détourner le coup qui le menaçait. Les côtes de la Manche étaient couvertes d'une armée formidable qui menaçait d'envahir

les îles britanniques. Cette armée manœuvrait tous les jours; en quinze minutes elle était embarquée, en dix elle débarquait, et n'avait qu'un trajet de sept lieues à faire pour être sur le territoire ennemi. Quelque gigantesque que fût cette entreprise, quoique bien des chances fussent contre un pareil trajet, avec une flottille de chaloupes canonnières elle pouvait cependant réussir; il ne fallait qu'un temps brumeux pendant une nuit, pendant quelques heures peut-être, pour que l'armée française débarquât. Il était donc de l'intérêt du gouvernement anglais de susciter à la France un ennemi qui fît retirer l'armée des côtes de l'Océan; il tourne ses vues du côté de l'Autriche. Cette puissance si souvent battue par nos troupes, oubliant ses anciennes défaites, entra dans les vues du gouvernement anglais, et le cabinet de Vienne échangea contre l'or de l'Angleterre le sang de ses sujets; sans déclaration préalable, au mépris du traité du Lunéville, il fit entrer ses troupes dans l'électorat de Bavière et l'envahit en pleine paix. A cette

nouvelle Napoléon partit; en peu de temps il repoussa les Autrichiens de la Bavière, et termina la campagne par la bataille d'Austerlitz, qui fit sentir aux Autrichiens et aux Russes ce que pouvait l'armée française commandée par un tel chef. Comme ce n'est pas l'histoire des campagnes de l'armée française ni celle de Napoléon que j'écris, je n'entre dans aucun détail, et je n'en parle que pour expliquer le motif de l'adresse du sénat à l'empereur, que je vais citer, et à laquelle concourut Cambacérès. Si cette adresse présente les expressions de la flatterie la plus outrée, il faut dire que les faits qui se passèrent dans cette campagne mémorable, la rapidité des mouvemens de l'armée qui lui fit opérer de si grandes choses dans le temps strictement nécessaire de faire la route, avaient excité l'enthousiasme; et cette adresse était moins blâmable que le discours que tint l'archichancelier pour motiver l'invasion de l'Espagne, et que nous citerons dans son lieu. En effet, ici le chef du gouvernement français défendait un de ses alliés, et attaquait

ceux de l'Angleterre, son ennemie naturelle; il n'y avait rien là que de très-juste: tandis que, dans l'affaire d'Espagne, il allait se mêler des discussions qui avaient lieu dans ce royaume, et, sous prétexte de prendre le parti du père contre le fils, s'emparer de ce royaume pour y placer un prince de sa famille. Au reste, sans entrer dans ces détails politiques, je vais transcrire l'adresse dont j'ai parlé; une députation du sénat la porta à l'armée; elle était ainsi conçue :

« Sire, il nous semblait encore entendre votre majesté impériale et royale nous adresser, du haut de son trône, les paroles mémorables qui ont donné, il n'y a que peu de jours, le signal des combats; et déjà votre majesté a fixé le destin de la Germanie.

» Elle a paru, et les armées de l'Autriche ont été détruites ou dispersées.

» La grande nation répond par ses vives acclamations aux chants de victoire dont la grande armée fait retentir les rives du Danube, de l'Iller et de l'Iser, délivrées par les armes de votre majesté.

» De toutes les parties de l'empire s'élancent de nombreuses phalanges, impatientes de combattre sous les yeux de votre majesté. Ces jeunes Français n'ont qu'un désir, celui d'arriver dans les camps de votre majesté impériale avant que tous les ennemis de la tranquillité de l'Europe n'aient disparu devant votre majesté.

» Le sénat, sire, pénétré de la nouvelle et si honorable marque de la bienveillance (1) de votre majesté, vous présente *l'hommage de l'admiration et de l'amour du grand peuple.*

» Les trophées de votre gloire, ces témoins de la valeur des braves que dirige *la puissance irrésistible de votre génie*, vont orner le lieu de nos séances; ils y attesteront à la postérité vos merveilleux triomphes et la reconnaissance des Français. Il faudra bien des monumens, sire, pour que l'histoire puisse rendre croyables les prodiges que vous opérez.

(1) L'envoi des drapeaux pris sur les Autrichiens.

» Le sénat tout entier voudrait aller vous exprimer tous les sentimens qui l'animent; un devoir sacré peut seul le retenir loin de votre majesté : son respect, son dévouement et ses vœux vous suivront partout où la gloire conduira vos légions victorieuses. »

C'est à la suite de la séance du 24 octobre 1805, que cette adresse fut rédigée. Des membres furent nommés pour aller la présenter à Napoléon; mais ils ne purent de long-temps l'atteindre, chaque jour augmentait la distance qui les séparait; l'armée semblait portée sur les ailes de la victoire.

Bientôt après vint la paix de Presbourg, et l'Autriche fut obligée de faire des concessions pour obtenir la paix; Napoléon dans cette circonstance usa de la victoire avec modération. Quoique les événemens militaires n'aient aucun rapport avec Cambacérès, je ne puis passer sous silence quelques faits qui font honneur à Napoléon, et qui, par conséquent, peuvent servir à justifier la manière dont le prince archichancelier se conduisit à

son égard. Il est certain qu'à cette époque la façon d'agir de Napoléon fut pleine de grandeur et de magnanimité ; Cambacérès a donc pu être de bonne foi dans les discours qu'il prononça : il outra un peu, cela est vrai ; mais quel est l'homme qui se tient toujours dans les bornes qui sont prescrites par les convenances ? Je crois que le lecteur sera bien aise de trouver ici ce que je vais transcrire et que j'ai pris dans l'ouvrage que j'ai nommé plus haut : comme d'un bout à l'autre ce narré des faits est de la plus grande impartialité, je crois pouvoir le citer. Comme pour juger des actions d'un homme il faut faire la part des circonstances, il faut de même en lisant les discours prononcés par le prince archichancelier, se reporter au temps où ils ont été prononcés ; et tel qui lira ces lignes, s'il veut avoir de la mémoire, se rappellera le temps où il partagea alors l'enthousiasme qu'inspirait l'homme extraordinaire qui depuis abusa de ses talens et de la vénération qu'on lui portait, pour entraver les libertés publiques. Mais il est mort dans l'exil, privé

de tout ce qui peut faire supporter la vie; c'est ainsi qu'il expia le mal qu'il a fait. D'ailleurs ce n'est pas son histoire que j'ai entreprise, je vais parler de ce qui suivit la bataille d'Austerlitz.

» Dans la journée du 4 décembre 1805, Napoléon reçut à son bivouac l'empereur d'Allemagne : l'entrevue dura deux heures. « Je vous reçois dans le seul palais que j'habite depuis deux mois, dit Napoléon à l'empereur d'Autriche en le faisant approcher du feu. — Vous tirez si bien parti de cette habitation qu'elle doit vous plaire, » répondit le monarque vaincu. Dans la conversation, Napoléon lui reprocha sa faiblesse pour les agens du cabinet anglais, et il ajouta : « M. et Mme Colloredo, MM. Pajet et Rasumowski ne font qu'un avec votre ministre Cobentzel. Voilà la vraie cause de la guerre; et si votre majesté continue à se livrer à ces intrigans, elle ruinera toutes ses affaires et s'aliènera le cœur de ses sujets; elle cependant qui a tant de qualités pour être heureuse et aimée! » L'empereur d'Almagne ne cacha point le mépris que lui

inspirait la conduite de l'Angleterre. « Les Anglais, s'écria-t-il, ce sont des marchands qui mettent le feu au continent pour s'assurer le commerce du monde..... Il n'y a point de doute, dans sa querelle avec l'Angleterre la France a raison. » Un armistice et les principales conditions de la paix furent convenues entre les deux monarques.

» L'empereur d'Allemagne, en informant Napoléon que l'empereur de Russie voulait faire sa paix séparément, qu'il abandonnait également les affaires de l'Angleterre et n'y prenait plus aucun intérêt, demandait qu'en attendant cette paix une trève fût aussi accordée au reste de l'armée russe. Napoléon lui fit observer que les Russes étaient cernés, que pas un ne pourrait échapper....... « Cependant, reprit-il, je désire faire une chose agréable à l'empereur Alexandre; je laisserai passer l'armée russe. J'arrêterai la marche de mes colonnes. Mais votre majesté me promet que cette armée retournera en Russie...... — C'est l'intention de l'empereur Alexandre, » répliqua le monarque

autrichien; et il se retira accompagné jusqu'à sa voiture par Napoléon, qui se fit présenter les princes de Lichtenstein et le général de Schwartzemberg: c'est du prince Jean de Lichtenstein dont il faisait surtout le plus grand cas. En revenant à son bivouac Napoléon disait: « Comment, lorsqu'on a des hommes d'aussi grande distinction, laisse-t-on mener ses affaires par des sots et des intrigans? » On l'entendit répéter plusieurs fois, lorsqu'on lui parlait de M. de Cobentzel: « Je ne veux rien de commun avec cet homme qui s'est vendu à l'Angleterre pour payer ses dettes, et qui a ruiné son maître et sa nation en suivant les conseils de sa sœur et de Mme de Colloredo. » . . . . . .

» Napoléon disait encore dans son bivouac, en se rappelant ce qu'il venait de promettre à l'empereur d'Allemagne: « Cet homme me fait faire une faute, car j'aurais pu suivre ma victoire et prendre toute l'armée russe et autrichienne; mais enfin quelques larmes de moins seront versées. » . . . . . .

» En effet, le général Savary, aide-de-camp de Napoléon, qui avait accompagné l'empereur d'Allemagne après l'entrevue, pour savoir les intentions de l'empereur Alexandre, trouva les débris de l'armée russe dans un épouvantable désordre; ainsi que Napoléon l'avait avancé, pas un homme n'aurait pu échapper. Aussitôt que l'empereur Alexandre aperçut l'aide-de-camp de Napoléon il lui cria : « Dites à votre maître que je m'en vais; qu'il a fait hier des miracles; que cette journée a accru mon admiration pour lui; que c'est une prédestinée du ciel; qu'il faut à mon armée cent ans pour égaler la sienne. Mais puis-je me retirer avec sûreté? — Oui, sire, répondit le général Savary, si votre majesté ratifie ce que les deux empereurs de France et d'Allemagne ont arrêté dans leur entrevue. — Et qu'est-ce? — Que l'armée de votre majesté se retirera chez elle par les journées d'étapes qui seront réglées par l'empereur, et qu'elle évacuera l'Allemagne et la Pologne autrichienne. A cette condition j'ai l'ordre de l'empereur de me rendre à nos

avant-postes, qui vous ont déjà tourné, et d'y donner ses ordres pour protéger votre retraite, l'empereur voulant respecter l'ami du premier consul. — Quelle garantie faut-il pour cela? — Sire, votre parole (1). — Je vous la donne.» L'empereur Alexandre s'entretint quelques moment sur la journée du 2 avec le général Savary: « Vous étiez inférieurs à moi, lui dit-il, et cependant vous étiez supérieurs sur tous les points d'attaque.—Sire, c'est l'art de la guerre, et le fruit de quinze ans de gloire: c'est la quarantième bataille que donne l'empereur.—Cela est vrai; c'est un grand homme de guerre. Pour moi, c'est la première fois que je vois le feu. Je n'ai jamais eu la prétention de me mesurer avec lui... Je m'en vais donc dans ma capitale. J'étais venu au secours de l'empereur d'Allemagne: il m'a fait dire qu'il était content; je le suis aussi.»

» Napoléon, qui dans un autre temps avait renvoyé, tout habillés et rééquipés,

(1) On peut comparer cette conduite de Napoléon avec celle que tint plus tard à son égard l'empereur de Russie. Les faits parlent.

six mille hommes à l'empereur Paul, voulut encore essayer de gagner la Russie par un acte de générosité. Il appela le prince Repnin, fait prisonnier à la tête des chevaliers-gardes, dont il était le colonel, et lui dit : « Je ne veux pas priver l'empereur Alexandre d'aussi braves gens; vous pouvez réunir tous les prisonniers de sa garde impériale, et retourner avec eux en Russie. »

» L'armistice entre les armées françaises et autrichiennes fut conclu à Austerlitz même, le 6 décembre, par le maréchal Berthier pour Napoléon, et le lieutenant-genéral prince Jean de Lichtenstein pour l'empereur d'Allemagne. Ce même prince entra immédiatement en conférence pour la paix avec le ministre des relations extérieures de France M. de Talleyrand. »

« L'empereur a passé la revue, etc.

» Arrivé au premier bataillon du quatrième régiment de ligne, qui avait été entamé à la bataille d'Austerlitz et y avait perdu son aigle, l'empereur lui dit : « Soldats, qu'avez-vous fait de l'aigle que je vous ai donnée? vous aviez juré qu'elle vous

ment à un sénatus-consulte du 22 fructidor, elle se termina le 10 nivose an 14 (1er janvier 1806).

Si je pouvais me permettre de rapporter ici les discours qui furent prononcés relativement à cette brillante campagne par les députations du tribunat, du corps-législatif, on verrait que Cambacérès ne fut pas le seul à encenser l'idole, et que ses discours, que nous avons rapportés, ne sont rien en comparaison des autres; il faut dire que plusieurs de ceux qui se rendirent coupables l'expièrent depuis, en parlant en sens contraire. Honni soit qui mal y pense!

Le 1er janvier 1806, il y eut, au sénat, une séance publique. Le tribunat fut chargé de présenter les cinquante-quatre drapeaux pris sur l'ennemi. Avant de donner la réponse du président, je suis forcé de mettre sous les yeux du lecteur ce discours, qui fut prononcé par le président du tribunat (M. Fabre de l'Aude). Voici comment il s'exprime :

« Le tribunat a été chargé par sa majesté l'empereur et roi d'apporter au sé-

nat une partie des drapeaux pris sur les ennemis de la France.

» Cette mission nous a d'autant plus flattés, qu'en même temps qu'elle est un gage de la bienveillance de l'empereur, elle nous met à portée d'offrir, dans cette auguste enceinte, le tribut de nos hommages au premier corps de l'état, présidé par un prince que d'immenses services ont rendu si cher à la nation, et qui justifie si bien la confiance dont sa majesté l'honore.

» En voyant ces enseignes arrachées aux ennemis de l'état, le peuple de Paris s'est livré aux transports de la plus vive allégresse ; ses acclamations non interrompues se sont fait entendre depuis le palais du tribunat jusqu'à celui du sénat : c'était le cri de l'enthousiasme, de l'amour, de la reconnaissance pour le triomphateur ; sentiment d'autant plus doux à exprimer, que les nombreuses victoires remportées par la grande armée l'ont été presque sans effusion de sang français.

» C'est aux sublimes conceptions de son génie, à un genre de tactique inconnu

jusqu'à nos jours, et à la célérité de ses grandes manœuvres, que l'empereur a dû des succès aussi inouis, et la conquête, en une seule campagne, de vastes états sur la maison d'Autriche.

» A mesure que les bulletins de la grande armée annonçaient les progrès rapides de notre empereur, et sa marche en quelque sorte triomphale, on se demandait comment tant de miracles avaient pu s'opérer; et les récits les plus vrais étaient soupçonnés d'exagération.

» Le vainqueur d'Arcole, de Lodi, de Marengo, avait déjà effacé la gloire des plus grands capitaines.

» Il a plus fait dans la campagne contre la troisième coalition; il s'est surpassé lui-même.

» Ses ennemis ont été confondus, et le monde entier est resté frappé d'étonnement et d'admiration.

» Combien les Français doivent s'enorgueillir d'être gouvernés par ce chef illustre, dont le génie et la fortune ne connaissent point d'obstacle, et dont les lauriers ont coûté si peu de larmes à l'humanité!

» Messieurs, les députés du sénat ont été, comme ceux du tribunat, témoins de la reconnaissance des peuples vaincus, et de leur empressement à bénir le héros qui a su leur épargner les calamités de la guerre.

» Ainsi aucun douloureux souvenir ne peut troubler la joie du sénat, en recevant ces présens du vainqueur : ils vont orner la salle de ses séances, et c'est désormais sous ces auspices qu'il délibérera sur les grands intérêts de l'état.

» Puisse la considération dont jouissent à tant de titres ces pères de la patrie s'accroître, s'il est possible, de jour en jour, par des témoignages fréquens de confiance et d'affection de la part d'un monarque qui sait apprécier tous les genres de talens, qui les a réunis dans cette auguste assemblée par des choix aussi dignes de lui qu'honorables pour ceux qui en ont été l'objet, et dont enfin toutes les pensées tendent à la gloire et au bonheur de la grande nation ! »

Voici la réponse que fit le président du sénat au discours précédent :

« Le sénat voit avec une vive émotion ces trophées de la valeur française, ces gages de l'honorable bienveillance de l'empereur.

» Lorsque sa majesté les a confiés à des magistrats si souvent les organes du vœu de la nation, elle a pressenti que l'armée applaudirait à son choix. Fidèle à sa maxime, *rien de fait, tant qu'il reste quelque chose à faire*, l'empereur n'a voulu enlever à aucun des vainqueurs l'avantage de combattre encore.

» En exposant à l'admiration publique ces enseignes qui attestent les succès prodigieux de la grande armée, le tribunat a exercé sur l'opinion l'initiative qui lui est propre; il a pu se convaincre à son tour que si nos espérances étaient trompées, nous saurions mériter par de nouveaux efforts une paix qui *permît, à la génération qui s'élève, de jouir du fruit de tant de victoires*, et la défendît contre les suggestions sans cesse renaissantes de l'ennemi du continent.

» Déjà cette jeunesse bouillante se précipite en foule dans les rangs glorieux de

la grande armée! C'est ainsi que le *grand peuple répond aux cris de victoire de ses enfans;* c'est ainsi qu'il applaudit aux propositions pacifiques du héros qui n'a voulu vaincre que pour obtenir une paix durable, seule digne de la prévoyance de son génie, de l'énergie et de la grandeur de la nation!

» Le sénat vous voit avec beaucoup de plaisir dans son sein, messieurs, et vous invite à assister à sa séance. »

On voit que le gant fut relevé par Cambacérès, et qu'il rendit flatterie pour flatterie; c'était alors à qui en dirait le plus, et certes ils ne s'y épargnaient pas. La séance se termina après plusieurs discours de la force de ceux que je viens de citer.

Napoléon revenait victorieux; mais il s'arrêta à Munich pour la célébration du mariage du prince Eugène avec la princesse Auguste, fille du roi de Bavière; le sénat en fut informé par une lettre que lui écrivit l'empereur, et qui fut lue par le prince archichancelier, dans la

séance du 14 janvier 1806. Le 22 du même mois, une autre lettre de Napoléon fut lue par Cambacérès; elle appelait le prince Eugène au trône d'Italie après la mort de l'empereur, qui l'adoptait.

Le 31 mars suivant, le prince archichancelier présida la séance du sénat. Il annonça par un discours l'objet de cette séance, qui était pour lui du plus grand intérêt, comme on va le voir par les pièces qu'il communiqua, et que je vais transcrire pour faire voir la conduite de celui qui, s'étant fait chef de la révolution française, renonçait à ses institutions et créait la féodalité que la révolution avait détruite : ainsi, après avoir suivi la circonférence d'un cercle, on était revenu au point d'où l'on était parti. L'on pense que Cambacérès devait trouver très-juste cette mesure qui lui donnait un grand accroissement de richesses et un titre de plus. Il en arrivera souvent ainsi quand on placera les hommes entre leur conscience et leur intérêt. Ceci est prouvé par un nombre infini d'exemples. Je pas-

serai sous silence le message de l'empereur, pour citer, à ce sujet, les différentes pièces qui y étaient jointes.

La première réglait l'état des princes et princesses de la famille impériale, la formation des actes relatifs à leur naissance, adoption, mariage, etc., etc.

La seconde, après avoir statué que les états vénitiens, que l'empereur d'Autriche avait cédés par le traité de Presbourg, seraient réunis en royaume d'Italie, l'empereur érige en grands fiefs de l'Empire : *la Dalmatie, l'Istrie, le Frioul, Cadore, Bellune, Conégliano, Trévise, Feltre, Bassano, Vicence, Padoue* et *Rovigo*. Le quinzième des revenus que le royaume d'Italie retirera desdites provinces devra être possédé par ceux qui en seront investis, etc.

La troisième portait Joseph Napoléon au trône de Naples, et instituait six grands fiefs de l'empire avec le titre de duché, etc.

La quatrième transférait les duchés de Clèves et de Berg à Joachim Murat.

La cinquième disposait de la princi-

pauté de Guastalla en faveur de *la princesse Pauline* et de son mari le prince Borghèse.

La sixième investissait le maréchal Berthier de la principauté de Neufchâtel.

Les septième et huitième érigeaient en duchés grands fiefs les pays de Massa, Carrara et les états de *Parme* et de Plaisance.

On voit que personne n'était oublié et que Cambacérès eut part au gâteau; deux cent mille francs de rentes sont un joli cadeau! Je n'ai pas besoin de dire que le discours que prononça *le prince archichancelier duc de Parme* ne blâmait pas cette institution.

Le 5 juin 1806, Cambacérès présida la séance du sénat, et donna une analyse des communications qu'il était chargé de donner au sénat. Il annonce que, *d'après le vœu des hautes puissances*, l'empereur avait proclamé le prince *Louis Napoléon roi de Hollande*. Il donnait ensuite des détails des vues qui avaient porté l'empereur à *accepter cette couronne pour un prince de sa famille.* Suivaient les condi-

tions du traité fait par le prince de Bénévent (1) (Talleyrand de Périgord) pour la France, et par l'amiral Verhuel pour le grand pensionnaire de Hollande.

Bientôt après, les armemens de la Prusse, résultat d'une coalition entre cette puissance et la Russie, ayant pour objet d'attaquer la confédération du Rhin, protégée par l'empereur des Français, forcèrent celui-ci à quitter Paris le 25 septembre 1806, pour se mettre à la tête de ses armées. Le 14 octobre suivant, le prince archichancelier présidant la séance du sénat l'ouvrit par ce discours :

« Messieurs, la lettre que sa majesté l'empereur et roi écrit au sénat, et les communications que je viens faire de sa part, ont pour objet de vous instruire d'une résolution devenue nécessaire par la conduite du gouvernement prussien.

» On se demande qu'elles sont les causes d'une rupture difficile à prévoir d'après la bonne intelligence qui depuis plusieurs

(1) C'est dans la même séance que la principauté de Bénévent fut donnée au ministre des relations extérieures.

années a régné entre la France et la Prusse, et surtout d'après les rapports d'intérêts communs aux deux nations.

» La solution de cette question se trouve dans les rapports faits à sa majesté par son ministre des relations extérieures, et dans plusieurs notes échangées par les ministres des deux puissances.

» La lecture que vous allez entendre de ces pièces vous convaincra, messieurs, que sa majesté n'a rien négligé pour la conservation de la paix, et qu'elle en a eu long-temps l'espérance. Vous reconnaîtrez aussi que la dignité de sa couronne et les obligations qu'imposent à sa majesté la protection et la garantie qu'elle accorde aux états confédérés du Rhin, ont dû la déterminer à repousser la force par la force.

» Aucun souverain n'est moins que l'empereur dans le cas de redouter la guerre; aucun ne sera dans tous les temps plus disposé à arrêter l'effusion du sang par le rétablissement de la paix.

» Dans la guerre qui commence, comme dans celles qui ont été si glorieu-

sement terminées, sa majesté a pour elle le témoignage de sa conscience et la justice de sa cause; elle compte sur l'amour de ses peuples et sur le courage de ses armées; elle place aussi une confiance entière dans votre zèle, si souvent éprouvé pour son service et pour le bien de l'état, qui en est inséparable. »

Il donna ensuite connaissance des deux rapports faits à l'empereur par le ministre des relations extérieures; ils contenaient les notes échangées entre ce dernier et l'ambassadeur de sa majesté le roi de Prusse, l'ultimatum de celui-ci, et enfin le rendez-vous qu'il donnait à l'empereur pour le 8 octobre, et qu'en brave chevalier il ne manquera pas. Le sénat décréta, entre autres choses, qu'une adresse serait présentée à l'empereur par une députation de trois membres qui lui offrirait *l'hommage du dévouement du sénat et du peuple français à la juste cause qu'il est devenu nécessaire de défendre par les armes*. Cette adresse ne fut présentée à Napoléon qu'à Berlin, la rapidité de ses mouvemens ne permit pas

aux sénateurs de le joindre plus tôt. Du reste, cette adresse, comme celles que j'ai déjà indiquées, disait, « que jamais le dévouement du peuple français ne s'était manifesté avec autant d'éclat. » Les pères enviaient la destinée de cette jeunesse belliqueuse qui se précipitait vers les camps de sa majesté, etc. »

Les Prussiens purent à peine soutenir l'impétueuse valeur des Français : battus de tous côtés, chaque jour vit une victoire. Jéna, Eylau, Friedland, ajoutèrent aux palmes de nos guerriers. Berlin vit les troupes françaises; et l'épée, le hausse-col, et l'écharpe du grand Frédéric vinrent orner l'Hôtel des Invalides, qu'ils réjouirent en leur montrant que leurs enfans avaient vengé l'injure qu'ils avaient reçue à Rosbach.

Le 2 décembre 1806, le prince archichancelier présida le sénat, et fit valoir à ses yeux le besoin de nouveaux soldats qu'exigeaient ces victoires; en conséquence, il demanda quatre-vingt mille conscrits. Le sénat adopta cette mesure, et offrit à sa majesté « l'hommage de son

profond dévouement, de sa vive et respectueuse reconnaissance ; » et décréta qu'une adresse serait faite à l'empereur. Dans la même séance, les îles britanniques furent déclarées en état de blocus. Le 17 février 1807, Cambacérès rendit compte au sénat du traité avec la Saxe, des dangers de la porte Ottomane et de la bataille d'Eylau. Le 2 avril suivant, il donna lecture d'un rapport du maréchal Berthier sur l'état des armées en Italie et d'un message de l'empereur, qui, après avoir rendu compte de la campagne, demande des hommes. Le sénat vote une adresse contenant « l'expression de la reconnaissance, du dévouement, du respect et de la fidélité du sénat envers sa majesté impériale et royale, » et met à la disposition du gouvernement quatre-vingt mille conscrits.

Cette campagne se termina par le traité de Tilsitt. Les deux empereurs se virent sur le Niémen et se jurèrent une *amitié inaltérable*. Napoléon fut de retour à Paris le 27 juillet.

C'est à l'occasion du traité de Tilsitt,

dans lequel la Westphalie fut érigée en royaume, que Cambacérès dit au sénat, en parlant de Jérôme Napoléon :

« Le cours rapide des victoires de sa majesté offrait le présage infaillible d'une paix glorieuse. Au milieu des grands résultats que présentent ces transactions politiques, il en est un qui intéressera vos plus vives affections. Dévoués comme vous l'êtes à la gloire de la dynastie impériale, avec quelle satisfaction ne verrez-vous pas porter au trône de Westphalie un jeune prince dont la *sagesse* et le *courage* viennent de se signaler par *de si nobles travaux !* Votre cœur applaudira sans doute dans cette disposition aux conceptions d'un grand génie, *ami de l'humanité*, dont toutes les vues et les précautions ont pour objet *d'éloigner l'effusion du sang humain.* »

Le 16 janvier 1808, le prince archichancelier, présidant le sénat, donna communication de l'occupation du Portugal par les troupes françaises; après avoir entendu le ministre des relations extérieures (Champagny) et le ministre

de la guerre Clarke, il proposa la levée de quatre-vingt mille conscrits; ce qui fut adopté. C'est le 11 mars 1808 que Cambacerès prononça le discours sur l'établissement des titres héréditaires dont nous avons parlé plus haut; cette séance fut encore terminée par une adresse semblable à celles déjà citées.

Il se présente à cette époque un événement remarquable dans les fastes de l'histoire, je veux parler de la guerre de la péninsule; il est nécessaire d'en donner quelques détails, ce que je ferai le plus succinctement possible. L'Autriche, la Prusse, la Russie, forcées de céder aux armes françaises, avaient conclu un traité par lequel elles s'interdisaient toute communication avec l'Angleterre, *le blocus continental*, qui mit cette puissance à deux doigts de sa perte, commençait à s'effectuer; il fallait à tout prix le sortir de cette position. L'Espagne seule présentait un champ fertile à exploiter, puisque le Portugal, depuis long-temps *colonie anglaise*, était occupé militairement par les Français. L'Espagne était

aussi le pays qui par sa position dans la Méditerrannée et par ses ports présentait à Napoléon le plus de moyens de réussite dans ses vues. L'Angleterre et la France se disputèrent l'empire alors gouverné par Charles IV.

La politique anglaise, qui dès longtemps s'était soumis le cabinet de Lisbonne, s'attacha à nourrir, à exciter les divisions de la famille royale et des conseils de Madrid. L'Espagne était gouvernée par don Manuel Godoï, prince de la Paix, favori de Charles IV, mais détesté par la nation. A son avénement au pouvoir, Napoléon s'empara de Godoï et exigea de lui bien des sacrifices. La haine contre le premier ministre était à son comble, les intrigues de cour se multipliaient, les partis prenaient de la consistance. L'arrivée des troupes françaises, qui toutefois ne s'avançaient dans la péninsule que comme des troupes amies, désilla enfin les yeux de Godoï. Tour à tour il tenta de braver les clameurs de ses concitoyens, ou de s'affranchir du joug de Napoléon; mais il était

trop tard; et, soit qu'il se rapprochât des Anglais, soit qu'il continuât de s'abandonner à la France, il ne pouvait retarder la chute de la monarchie espagnole.

Le prince des Asturies, poussé par les suggestions de l'Angleterre, et profitant de la haine qu'avait inspirée à la nation le prince de la Paix, favori de son père, se révolta contre celui-ci et le força d'abdiquer. A la nouvelle de la révolution de Madrid, le grand-duc de Berg, Murat, avait hâté sa marche; il entra inopinément dans cette capitale le 23 mars 1808; et bientôt la famille royale, le roi Ferdinand, son père, sa mère, et le prince de la Paix se rendirent à Bayonne pour terminer ce grand différend par l'entremise de Napoléon. On sait quelle fut l'issue de cette entrevue : Joseph Napoléon fut appelé par son frère au trône d'Espagne, Charles IV vint à Compiègne, Ferdinand à Valençay, et les derniers Bourbons qui régnassent en Europe, se rendaient captifs dans l'intérieur de la France. Napoléon avait fait et défait des rois; mais le plus important restait à obtenir, le con-

sentement des peuples; et déjà les Espagnols et les Portugais, en insurrection contre les troupes françaises, et aidés par les Anglais, avaient mis en feu toute la péninsule. Il fallait des renforts à la grande armée. C'est alors que Napoléon informa le sénat des nouveaux développemens de sa politique. C'est aussi à cette époque, dans la séance du 5 septembre 1808, que Cambacérès prononça le discours que nous avons cité plus haut. Après les rapports des ministres, la lecture des traités conclus entre l'empereur des Français, Charles IV et Ferdinand VII, le sénat arrêta que *cent soixante mille conscrits* seraient appelés, savoir : vingt mille sur chacune des conscriptions de 1806, 1807, 1808, 1809, et quatre-vingt mille sur l'année 1810. Le 10 septembre 1808, Cambacérès présida encore le sénat, et la séance se termina par une adresse et l'hommage du respect, dévouement, *fidélité*, etc.

Napoléon allait achever de soumettre et d'organiser la péninsule. Les insurgés cédaient à la force, et peut-être n'au-

raient-ils pas tardé à écouter la voix de la persuasion : les Anglais fuyaient de toutes parts presque sans avoir combattu; leur arrière-garde avait seule été atteinte et foudroyée; le roi Joseph était remonté sur son trône, qu'entouraient un grand nombre d'Espagnols distingués. C'est alors que l'Autriche, effrayée de ce nouvel accroissement et incitée par les intrigues de la Grande-Bretagne, crut le moment favorable pour attaquer la France, ses forces étant dispersées et son chef occupé à organiser le pays qu'il avait conquis.

Instruit des dispositions hostiles de l'Autriche, Napoléon avait quitté Madrid en toute hâte; il fut de retour à Paris le 23 janvier 1809. Il en repartit dans la nuit du 12 au 13 avril pour se rendre à Strasbourg, laissant à ses ministres le soin de dénoncer au sénat la conduite de l'Autriche. Le 14 avril, le prince archichancelier présida le sénat, et après le rapport fait par le ministre des relations extérieures et les pièces à lui envoyées par l'ambassadeur de France en Autriche, il fit renvoyer le

tout à l'examen d'une commission qui, le 18, accorda la levée de quarante mille hommes et vota une adresse à l'empereur. Bientôt après, les victoires d'Essling et de Wagram mirent fin à cette guerre; et le 14 août suivant Cambacérès, en ouvrant la séance du sénat, prononça le discours qu'on va lire :

« Messieurs, au moment où l'empereur est parti pour aller venger la foi des traités, violée par l'Autriche, sa majesté avait ordonné toutes les dispositions propres à défendre le territoire de l'empire contre des attaques extérieures; elle a surtout compté sur cette généreuse énergie qui caractérise la nation, et qui la fera toujours soulever aussitôt qu'elle sera menacée dans ses propres foyers.

» Cependant une grande expédition se préparait avec ostentation dans les ports de l'Angleterre. Soit que le but de notre constant ennemi fût déterminé, soit qu'il ait changé de dessein lorsqu'il a appris la signature de l'armistice, on l'a vu successivement se présenter sur différens points de la côte septentrionale de la France, et

effectuer un débarquement dans l'île de Walcheren, sur le territoire hollandais.

» Au premier avis de cette tentative, le ministre de la guerre a développé le zèle et l'activité que l'on avait le droit d'attendre de l'un des principaux dépositaires de la confiance de l'empereur.

» Des détachemens de gardes nationales ont été appelés de service; des troupes de ligne ont été mises en mouvement; on a fait acheminer des trains d'artillerie vers la frontière de Hollande, et l'on y a envoyé des officiers du génie pour tirer avantage de toutes les positions susceptibles d'être fortifiées. Partout la bonne volonté a prévenu les ordres; on les a exécutés avec empressement.

» Des lettres circulaires du ministre de la police générale ont redoublé l'activité des fonctionnaires, et accéléré le succès des différentes missions qui leur étaient confiées.

» Le ministre de la marine, animé du même esprit, a donné au chef de la flotte les instructions convenables; tout ce qu'il

a été possible de prévoir a été prévu de sa part.

» Enfin l'on a travaillé de concert à assurer la défense d'Anvers.

» Par l'effet de ces différentes dispositions, dont vous saisirez mieux les détails après avoir entendu la lecture du compte rendu par le ministre de la guerre, l'ennemi, tenu constamment en échec, n'a pu pénétrer sur le territoire de l'empire.

» Sa majesté a daigné approuver les mesures qui ont été prises; elle en a prescrit d'autres que l'on se met en devoir d'exécuter, et qui, en même temps qu'elles pourvoient aux besoins du moment, établiront aussi la sécurité de l'avenir; elles ont essentiellement pour objet de mettre en activité des gardes nationales dans les divisions qui avoisinent les arrondissemens menacés. Ces levées seront sous le commandement de généraux distingués par leurs services, et qui en ont reçu la digne récompense en venant s'asseoir parmi nous.

» Vous le savez, messieurs, dans toutes les circonstances l'empereur aime à multiplier avec le sénat des communications dont la chose publique a toujours retiré de grands avantages.

» C'est par le même motif que je viens vous instruire de tout ce qui a été fait depuis le débarquement des Anglais, et m'aider de votre influence pour ce qui reste à faire.

» Vos sages résolutions rempliront le double but de porter au prince l'expression du *dévouement de son peuple*, et d'éclairer dans cette occasion les sujets de sa majesté sur la constante sollicitude dont ils sont l'objet.

» Vous apprécierez, messieurs, combien il importe à la nation de repousser par les seuls moyens que nous avons sous la main, l'ennemi qui ose la menacer. Cet ennemi aurait obtenu une sorte de succès si, par une diversion téméraire, il parvenait à faire reculer nos drapeaux des limites où la victoire les a placés. Qu'il sache que de vains efforts ne sauraient interrompre le cours des destinées de la France!

qu'au moment même où nos armées couvrent l'Europe, une population toute guerrière n'attend que le premier signal pour offrir à la patrie de nouveaux soldats.

» Ainsi, messieurs, la fureur des Anglais nous avertit sans cesse de nos ressources ; chaque tentative de leur part développe et confirme les sentimens réciproques de *confiance et d'amour qui unissent le prince et la nation.* Je suis bien certain, messieurs, que dans cette conjoncture le sénat s'empressera de justifier, par son opinion, l'opinion publique déjà si favorablement disposée, et donnera un nouveau témoignage de son dévouement pour la personne sacrée de notre auguste souverain, et pour la gloire du nom français. »

Le 3 octobre 1809, le prince archichancelier présidant le sénat ouvrit la séance par le discours suivant :

« Messieurs, sa majesté impériale et royale, embrassant d'un coup d'œil la situation présente des affaires, a reconnu la nécessité d'ordonner une levée de trente-six mille hommes.

» Tel est l'objet du projet de sénatus-consulte qui va être soumis à votre délibération, et qui asseoit la nouvelle levée sur les classes de conscription des années 1806, 1807, 1808, 1809, 1810.

» Votre sagesse apprécie déjà tout ce qu'il y aura d'utile dans cette disposition; bientôt vous serez assurés qu'elle est le résultat d'une sage prévoyance et de la constante sollicitude de sa majesté pour les intérêts de la nation.

» Quelle que soit, messieurs, l'issue des négociations d'Altembourg, tout annonce que les Anglais, repoussés de notre territoire, vont s'efforcer de prolonger la guerre d'Espagne. Les nombreux bataillons que sa majesté leur oppose dans ce royaume n'auront besoin que d'être maintenus au complet, pour rendre vaines toutes les tentatives de l'ennemi.

» Si la paix se rétablit entre la France et l'Autriche, on ne pourrait, sans de graves inconvéniens, transporter subitement les braves qui l'auront conquise, des rives du Danube, aux bords du Guadalquivir. Cette observation n'a point

échappé à l'attention paternelle de sa majesté; et croyons qu'après tant de glorieux travaux elle veut, avec raison, que les vainqueurs puissent venir recevoir l'expression de la reconnaissance publique et l'admiration générale.

» Les considérations, messieurs, que je viens d'indiquer, vous seront développées par les orateurs du conseil d'état, et plus particulièrement dans un rapport du ministre de la guerre, dont l'empereur a voulu qu'il vous fût donné communication. »

Ce discours précéda les rapports faits par les ministres, et cette séance se termina, comme à l'ordinaire, par l'arrêté d'une levée de trente-six mille conscrits, sur les années 1806, 1807, 1808, 1809 et 1810. Ces conscriptions avaient déjà fourni 520,000 hommes, ce qui faisait, comme on voit, une jolie consommation.

Sur ces entrefaites, il se passa deux événemens auxquels on peut attribuer la chaîne des malheurs qui conduisirent à la décadence de l'empire; je veux parler du divorce et du mariage de Napoléon.

Le scandale du divorce, en ajoutant aux sentimens d'affection que le peuple portait à l'impératrice, qu'il nommait la *bonne Joséphine*, fit perdre à Napoléon le respect qu'imposaient les vertus sévères du héros : on lui avait pardonné, comme erreur de l'esprit, sa faiblesse pour certaines chimères; alors on accusa son cœur. L'opinion n'accueillit aucune des raisons données pour justifier l'union nouvelle. Les Français avaient encore trop présens à la pensée les principes proclamés pendant leur révolution, pour se reposer entièrement de leur avenir dans l'attente d'un héritier du trône, qui le serait aussi du génie de son père : d'ailleurs, les lois dites *constitutionnelles* avaient réglé la succession à la couronne, sans laisser craindre les troubles d'une élection. D'un autre côté, pouvait-on admettre que cette alliance fût le garant d'une paix éternelle avec un gouvernement tel que celui d'Autriche? Loin de là, elle ne se rappela que de douloureux souvenirs, précurseurs d'une défection qui attristera l'humanité. Les hom-

mes sages n'ont vu dans le mariage de Napoléon que l'ambition, pour lui si puérile, de posséder *une fille des Césars*, et ils ont gémi de cette séance du sénat dans laquelle un fils, le prince Eugène, est venu solliciter l'affront de sa mère; ils ont rougi de ces paroles, redites de cent manières, et dont l'analyse se réduit exactement à une espèce de syllogisme au moins inconvenant : *Napoléon veut un héritier légitime, et Joséphine ne peut plus avoir d'enfans : Napoléon renvoie Joséphine, et prend une jeune femme qui accomplisse sa volonté.* L'archiduchesse Marie-Louise se trouvait ainsi, aux yeux d'un peuple naturellement gai et satirique, dans une situation offensante pour une jeune personne. Cette seule circonstance jeta d'abord sur elle de l'intérêt; on la reçut, on la fêta comme une victime. Bientôt après, elle eut la consolation de se voir un fils; et l'enthousiasme, qui tant de fois égara les Français, les rendit encore à cette espèce de culte qu'ils avaient professé jadis pour des enfans.

Quant à Napoléon, dès son mariage il

cessa d'être lui-même. Inquiet et sombre, quoiqu'il fût encore prospère, préoccupé de faibles intérêts, soupçonneux sans objets et accessible à l'astuce, impérieux sans dignité, il n'eut plus dans son intérieur cette apparente franchise, cet abandon, qui lui avaient gagné tant de cœurs. Ses actes et ses démarches politiques n'eurent plus ce caractère si fortement imprimé de pénétration, de justesse, de grandeur qui avaient signalé les premières périodes de sa glorieuse vie; aussi le peuple, juge suprême qui semble inspiré d'en-haut, cessa-t-il de le saluer comme un être surnaturel; il pouvait enfin, si l'on peut ainsi s'exprimer, *mesurer sa stature morale*.

Le 16 décembre 1809, le prince Eugène parla ainsi au sénat : « Princes, sénateurs, depuis que les bontés de sa majesté l'empereur et roi m'ont appelé à compter parmi vous, des témoignages de sa confiance m'ont tenu continuellement éloigné de Paris, et c'est pour la première fois aujourd'hui que j'ai le bonheur de paraître dans votre sein. ....

» Je suis heureux de pouvoir vous dire qu'au milieu des bienfaits dont sa majesté n'a cessé de me combler, j'ai été particulièrement sensible à l'honneur qui m'était accordé de faire partie du premier corps de l'empire.

» Agréez, sénateurs, l'expression de mes sentimens et l'assurance du bonheur que j'éprouve à prononcer au milieu de vous ce serment qui est pour moi celui du devoir, de l'amour et de la reconnaissance. »

Suivait le serment.

Cambacérès, en sa qualité de président, répondit ainsi :

« Prince, lorsque sa majesté l'empereur et roi vous conféra la haute dignité dont vous venez exercer l'une des plus essentielles prérogatives, le sénat applaudit à cet acte de justice. Il se félicita de compter parmi ses membres un prince dont les qualités brillantes donnaient de si justes espérances : aujourd'hui que ces espérances sont réalisées par la gloire de vos dernières campagnes et par la sagesse de votre administration, le sénat éprouve une grande satisfaction

de vous voir dans son sein concourir à la délibération importante qu'il va prendre. Vous vous montrez vraiment le fils adoptif du héros qui nous gouverne, en faisant comme lui taire les affections privées devant l'intérêt des peuples.

» Vos premiers pas dans cette enceinte ne pouvaient être signalés plus dignement que par ce grand témoignage de patriotisme, de dévouement et de fidélité.

» Je me félicite d'être, auprès de votre altesse impériale, l'interprète des sentimens du sénat, et de vous exprimer les vœux qu'il forme pour votre prospérité. »

On annonça des orateurs du conseil d'état; lorsqu'ils furent introduits, le président reprit en ces termes :

« Messieurs, le projet qui sera soumis dans cette séance à la délibération du sénat, contient une disposition qui embrasse nos plus chers intérêts.

» Elle est dictée par cette voix impérieuse qui avertit les souverains et les peuples que pour assurer le salut des états, il faut écouter les conseils d'une sage prévoyance, rappeler sans cesse le

passé, examiner le présent, et porter ses regards sur l'avenir.

» C'est devant ces hautes considérations que, dans cette circonstance à jamais mémorable, sa majesté l'empereur a fait disparaître toutes les considérations personnelles, et réduit au silence toutes ses affections privées.

» La noble et touchante adhésion de sa majesté l'impératrice est un témoignage glorieux de son affection désintéressée pour l'empereur, et lui assure des droits éternels à la reconnaissance de la nation. »

Monsieur le comte Regnault de Saint-Jean-d'Angély obtient ensuite la parole pour soumettre à l'assemblée un projet de sénatus-consulte ainsi concu :

« Le sénat conservateur réuni au nombre de membres prescrit par l'article 90 de l'acte des constitutions, en date du 13 décembre 1799 ;

» Vu l'acte dressé le 15 du présent mois par le *prince archichancelier de l'empire*, et dont la teneur suit :

« L'an 1809, le quinzième jour du mois de décembre, à 9 heures du soir, nous,

Jean-Jacques-Régis Cambacérès, prince archichancelier de l'empire, duc de Parme, exerçant les fonctions qui nous sont attribuées par le titre 2, article 14 du statut de la famille impériale, et en vertu des ordres qui nous ont été adressés par sa majesté l'empereur et roi dans sa lettre close en date de ce jour, dont la teneur suit :

« Mon cousin, notre intention est que vous vous rendiez aujourd'hui, 15 décembre, à 9 heures du soir, dans notre grand cabinet au palais des Tuileries, assisté du secrétaire de l'état civil de notre famille impériale, pour y recevoir de notre part et de celle de l'impératrice, notre chère épouse, une communication de grande importance. A cet effet, nous avons ordonné que la présente lettre close vous soit expédiée. Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

» A Paris, le 15 décembre 1809. »

» Nous nous sommes rendus dans la salle du trône, au palais des Tuileries, assisté de Michel-Louis-Étienne Regnault

de Saint-Jean-d'Angély, comte de l'empire, ministre d'état, secrétaire de l'état de la famille impériale.

» Un quart-d'heure après nous avons été introduits dans le grand cabinet de l'Empereur, où nous avons trouvé sa majesté l'empereur et roi avec sa majesté l'impératrice, et accompagnées de leurs majestés les rois de Hollande, de Westphalie et de Naples, de son altesse impériale le prince vice-roi, des reines d'Espagne, de Hollande, de Westphalie et de Naples, de Madame et de son altesse impériale la princesse Pauline.

» Sa majesté l'empereur et roi a daigné nous adresser la parole en ces termes :

« Mon cousin le prince archichancelier, je vous ai expédié une lettre close, en date de ce jour, pour vous ordonner de vous rendre dans mon cabinet, afin de vous faire connaître la résolution que moi et l'impératrice, ma très-chère épouse, nous avons prise. J'ai été bien aise que les rois, reines et princesses mes frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, ma belle-fille et mon beau-fils, devenu

mon fils d'adoption, ainsi que ma mère, fussent présens à ce que j'avais à vous faire connaître.

» La politique de ma monarchie, l'intérêt et le besoin de mes peuples, qui ont constamment guidé toutes mes actions, veulent qu'après moi je laisse à des enfans héritiers de mon amour pour mes peuples, ce trône où la Providence m'a placé. Cependant depuis plusieurs années j'ai perdu l'espérance d'avoir des enfans de mon mariage avec ma bien-aimée épouse l'impératrice Joséphine. C'est ce qui me porte à sacrifier les plus douces affections de mon cœur, à n'écouter que le bien de l'état, et à vouloir la dissolution de mon mariage.

» Parvenu à l'âge de quarante ans, je puis concevoir l'espérance de vivre assez pour élever dans mon esprit et dans ma pensée les enfans qu'il plaira à la Providence de me donner. Dieu sait combien une pareille résolution a coûté à mon cœur! mais il n'est aucun sacrifice qui soit au-dessus de mon courage lorsqu'il

m'est démontré qu'il est utile au bien de la France.

» J'ai le besoin d'ajouter que, loin d'avoir jamais eu à me plaindre, je n'ai au contraire qu'à me louer de l'attachement et de la tendresse de ma bien-aimée épouse : elle a embelli quinze ans de ma vie ; le souvenir en restera toujours gravé dans mon cœur. Elle a été couronnée de ma main ; je veux qu'elle conserve le rang et le titre d'impératrice, mais surtout qu'elle ne doute jamais de mes sentimens, et qu'elle me tienne toujours pour son meilleur et son plus cher ami. »

» Sa majesté l'empereur et roi ayant cessé de parler, sa majesté l'impératrice-reine a pris la parole en ces termes :

« Avec la permission de notre auguste et cher époux, je dois déclarer que, ne conservant aucun espoir d'avoir des enfans qui puissent satisfaire les besoins de sa politique et l'intérêt de la France, je me plais à lui donner la plus grande preuve d'attachement et de dévouement qui ait jamais été donné sur la terre. Je tiens tout de ses bontés ; c'est sa main qui m'a cou-

ronnée, et du haut de ce trône je n'ai reçu que des témoignages d'affection et d'amour du peuple français.

» Je crois reconnaître tous ces sentimens en consentant à la dissolution d'un mariage qui désormais est un obstacle au bien de la France, qui la prive du bonheur d'être un jour gouvernée par les descendans d'un grand homme si évidemment suscité par la Providence pour effacer les maux d'une terrible révolution, et rétablir l'autel, le trône et l'ordre social. Mais la dissolution de mon mariage ne changera rien aux sentimens de mon cœur; l'empereur aura toujours en moi sa meilleure amie. Je sais combien cet acte, commandé par la politique et par de si grands intérêts, a froissé son cœur; mais l'un et l'autre nous sommes glorieux du sacrifice que nous faisons au bien de la patrie. »

» Sur quoi leurs majestés impériales et royales nous ayant demandé acte de leurs déclarations respectives, ainsi que du consentement mutuel qu'elles contiennent et que leurs majestés donnent à la

dissolution de leur mariage, comme aussi du pouvoir que leurs majestés nous confèrent de suivre, partout où besoin serait et près de qui il appartiendrait, l'effet de leur volonté; nous, *prince archichancelier de l'empire*, déférant aux ordres et réquisitions de leurs majestés, avons donné le susdit acte, et dressé en conséquence le présent procès-verbal, pour servir et valoir ainsi que de droit; auquel procès-verbal leurs majestés ont apposé leurs signatures, et qui, après avoir été signé par les rois, reines, princesses et princes présens, a été signé par nous, et contre-signé par le secrétaire de l'état de la famille impériale, qui l'a écrit de sa main :

» Fait au palais des Tuileries, les jour, heure et an que dessus.

» Signé : Napoléon, — Joséphine, — Madame, — Louis, — Jérôme Napoléon, — Joachim Napoléon, — Eugène Napoléon, — Julie, — Hortense, — Catherine, — Pauline, — Caroline, — Cambacérès, — Regnault de Saint-Jean-d'Angély. »

Le sénat délibérant sur cet article décréta que « le mariage contracté entre l'empereur Napoléon et l'impératrice Joséphine est dissous.

» L'impératrice Joséphine conservera les titres et rang d'impératrice et reine couronnée.

» Son douaire est fixé à une rente annuelle de deux millions de francs, sur le trésor de l'état, etc., etc. »

Après les discours faits par le comte Regnault de St.-Jean-d'Angély, le prince Eugène et M. Lacépède, le sénateur Grégoire voulut s'opposer au sénatus-consulte ; mais la majorité enleva la délibération sans permettre qu'on discutât, ce qui d'ailleurs n'était plus d'usage; les orateurs du gouvernement obtenaient seuls la parole.

Je ne m'arrêterai pas sur les mesures de l'officialité, et je n'ai parlé même de ce qui s'est passé, qu'à cause de la part qu'y a prise *le prince archichancelier*. Le mariage avec Joséphine rompu, Napoléon épousa l'archiduchesse Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche. Il espérait

affermir son pouvoir par cette union ; il ne devait pourtant pas ignorer que les liens du sang, surtout dans la *cour d'Autriche*, étaient toujours sacrifiés aux intérêts de la politique. C'est de cette époque, comme nous l'avons dit, que date la décadence de l'empire français.

Cambacérès présida bientôt après la séance du sénat dans laquelle fut décidée la réunion de la Hollande et du Valais à l'empire français : dans la même séance, sur les motifs exposés par le conseiller d'état Caffarelli, et par le comte de Saint-Jean-d'Angély, on envoya devant une commission de quatre membres le projet de sénatus-consulte, qui devait mettre à la disposition du ministre de la guerre cent vingt mille conscrits. Ce fut le 13 décembre 1810, que l'on accorda cette levée, qui fut suivie d'une adresse à l'empereur, trop semblable à celles que j'ai rapportées pour que je la transcrive ici, quoique Cambacérès y ait pris part en sa qualité de président.

L'année 1811 se passa sans autres événemens remarquables que la naissance

du fils de Napoléon; mais l'année suivante se préparèrent les événemens qui amenèrent la chute de l'empire français; je veux parler de la guerre que la France fit à la Russie en 1812, et qui détruisit la plus belle armée qui jamais ait été réunie. Je dois donner des détails sur ce qui précéda cette guerre, attendu que le prince archichancelier, par sa charge, fut pour ainsi dire chargé du fardeau des affaires tout le temps qu'elle dura, et parce que dans cet espace de temps se passa un événement remarquable et qui parut devoir avancer la chute de Napoléon, que la suite de cette guerre amena.

Un sénatus-consulte du 20 décembre 1811 avait appelé sous les drapeaux cent mille hommes de la conscription de 1812. Il n'y eut pour cet acte ni exposé de motifs ni rapports; il fut adopté sur une simple proposition, et d'après ce principe que la conscription était un tribut personnel, qui devait être acquitté chaque année, en temps de paix comme en temps de guerre.

Cambacérès présida la fameuse séance

du 13 mars 1812, elle fut remarquable par la mesure qui fut prise et dont je vais rendre compte : le sénatus-consulte adoptait les dispositions suivantes : « La garde nationale de l'empire se divise en premier ban, second ban, et arrière-ban. — Le premier ban se compose des hommes de vingt à vingt-six ans qui, appartenant aux six dernières classes de la conscription mises en activité, n'ont point été appelés à l'armée active lorsque ces classes ont fourni leur contingent. — Le second ban se compose de tous les hommes valides depuis l'âge de vingt-six jusqu'à l'âge de quarante ans. — L'arrière-ban se compose de tous les hommes valides de quarante à soixante ans. — Cent cohortes du premier ban sont mises à la disposition du ministre de la guerre. Les conscrits des six dernières classes qui se sont mariés avant la publication du présent acte, ne feront point partie de ces cohortes. — Les hommes composant les cohortes du premier ban, se renouvelleront par sixième chaque année; à cet effet, ceux de la plus ancienne classe seront remplacés par les hommes

de la conscription de l'année courante. — Le premier ban *ne doit point sortir du territoire de l'empire;* il est exclusivement destiné à la garde des frontières, à la police intérieure et à la conservation des grands dépôts maritimes, arsenaux et places fortes. — Jusqu'à ce qu'il ait été pourvu par un sénatus-consulte à l'organisation du second et de l'arrière-ban, les lois relatives à la garde nationale sont maintenues en vigueur. »

Le 14 mars 1812, un décret impérial prescrivit le mode de formation de répartition et de mise en activité des cohortes placées à la disposition du gouvernement.

Le 3 juillet 1812, Cambacérès annonça au sénat que sa convocation avait pour objet la communication des traités d'alliance conclus l'un avec la Prusse, l'autre avec l'Autriche; un secrétaire donne lecture des pièces : ce sont ces deux traités qui firent depuis le malheur de Napoléon; je m'abstiens de réflexions à cet égard. L'empereur partit le 9 mai, accompagné de l'impératrice. Il se rendit d'abord à Dresde, où il eut une entrevue avec le

roi de Prusse et l'empereur d'Autriche. Marie Louise se retrouva ainsi pendant quelques jours dans le sein de sa famille. Le 29 du même mois, Napoléon quitta Dresde pour aller inspecter ses troupes, visiter lès places de guerre, etc.

Le prince archichancelier se trouva seul chargé des communications au sénat. C'est alors qu'on vit la plus belle armée qui jamais ait été réunie, marcher de victoires en victoires et repousser partout l'ennemi; mais la fortune est inconstante : en une nuit trente mille chevaux moururent; l'armée privée de ses transports, accablée par des froids excessifs, se débanda; une grande partie des hommes qui la composaient resta dans les mains des Russes ou mourut du froid excessif qui se fit sentir. Je ne m'arrêterai pas à ces détails, ils sont trop affligeans, je vais parler d'un événement qui eut lieu au mois d'octobre de la même année. Le 23 de ce mois il éclata à Paris une conspiration qui avait pour objet de renverser le trône impérial. Elle comptait pour chefs trois généraux républicains indomptables, Mallet, Guidal et

Lahorie, aiusi qu'un abbé nommé Lafon. Cette conspiration fut aussitôt comprimée, et plusieurs malheureux qui s'étaient laissé entraîner sans avoir de but fixe, payèrent de leur tête un moment d'imprudence. Je vais rendre compte de cet événement, qui causa beaucoup de rumeur, mais qui n'eut que la durée de l'éclair.

C'est le 23 octobre, le jour même où Napoléon fit sauter le Kremlin, que cette conspiration éclata. Mallet, Lahorie, Guidal et Lafon joignaient à beaucoup d'audace des talens et des qualités, et il ne leur a peut-être manqué pour réussir que d'être unis tous quatre par une même opinion; il en serait résulté un calme d'esprit, une sagacité et une franchise de dispositions que des républicains et des royalistes ne pouvaient apporter entre eux.

Mallet, détenu depuis plusieurs années, venait enfin d'obtenir pour prison une maison de santé où se trouvaient Lafon et d'autres contre-révolutionnaires, également prisonniers d'état. Lahorie et Guidal étaient renfermés à la Force. Mallet

confia à Lafon le projet qu'il avait depuis long-temps conçu d'attaquer et d'abattre la puissance de Napoléon. L'abbé royaliste saisit avec empressement l'occasion de servir encore une cause qu'il croyait désespérée. Bientôt séduit, le républicain Mallet consent à combiner ses vues avec celles de Lafon, et il est convenu qu'au lieu d'un gouvernement démocratique on rétablira la dynastie des Bourbons, à la condition seulement que le chef de cette maison acceptera la constitution de 1791 avec des modifications qui la rendent plus populaire. Les conjurés hâtent leurs dispositions afin de profiter du moment où des bruits sinistres peuvent être aisément accueillis du public. Alors les bulletins de la grande armée devenaient plus rares et moins satisfaisans. Quelques chefs de troupes sont dans leurs intérêts; ils ont fabriqué un faux sénatus-consulte, rédigé des proclamations, etc., etc. Dans la nuit du 23 octobre ils quittent leur maison de retraite, se répandent dans les casernes, annoncent aux soldats la mort de Napoléon et l'acte du premier corps

de l'état qui nomme un gouvernement provisoire, au mépris des actes constitutionnels qui réglaient la succession au trône. Ils se rendent à la Force et délivrent ceux des leurs qui y étaient détenus. Enfin ils se partagent les hommes qu'ils ont abusés, et chacun d'eux se porte sur un point désigné. L'Hôtel-de-Ville, le Ministère et la Préfecture de police sont surpris et occupés sans résistance : à la Ville on prépare des salles pour les conjurés, tandis que le ministre Savary (duc de Rovigo) et le préfet Pasquier, frappés de stupeur, abandonnent leurs fonctions et sont conduits prisonniers à la Force. Mais le général Hullin, commandant de Paris, ne se montre ni aussi abattu ni aussi crédule, et, quoique blessé à la tête d'un coup de pistolet que lui a tiré Mallet, il déploie une telle résistance que cette entreprise téméraire, commencée dans la nuit, est déjouée dès les premières heures du jour. Traduits immédiatement devant une commission militaire, Mallet, Lahorie, Guidal, et onze de leurs complices furent condamnés à mort, et fusil-

lés le 29 du même mois. Lafon parvint à s'échapper.

Napoléon, de l'avis de toutes les sections du conseil d'état, destitua le préfet de la Seine, Frochot, qui, accablé par une douleur sincère, mais trop confiant dans la nouvelle et dans les actes signifiés par les conjurés, leur avait fait préparer des salles de l'Hôtel-de-Ville. Il conserva dans leur emploi le ministre Savary et le préfet Pasquier, qui de leur côté s'étaient laissé enlever comme des femmes.

C'est cet événement qui détermina Napoléon, avant de partir pour reprendre le commandement de ses armées, à établir une régence.

J'ai dit plus haut que Mallet et l'abbé Lafon avaient organisé ce complot; il est probable que tous deux, s'accordant à renverser Napoléon, voulaient après l'événement en tirer parti selon leurs vues particulières. Quoi qu'il en soit, depuis l'on a prétendu que c'était uniquement pour rendre la couronne aux héritiers de Louis XVI qu'on avait tramé cette con-

spiration; mais il est probable que Mallet, Guidal et Lahorie avaient un tout autre but. Il est certain qu'à Paris l'on apprit en même temps la nouvelle et la répression de cette conspiration, qui avait toutes les chances contre sa réussite, car ceux qui entreprenaient de renverser le gouvernement existant n'avaient ni assez de moyens ni assez d'influence pour réussir.

Cambacérès, comme nous l'avons dit, se trouvait à la tête du gouvernement; l'impératrice Marie-Louise le consultait. C'est à cette époque que courut dans Paris une anecdote qui, quoique dénuée de fondement, montre quel est l'esprit des Français, qui se vengent du mal qu'ils éprouvent par des bons mots et des chansons, ce que du reste ils ne font pas toujours impunément. On prétend qu'avant son départ et son traité avec l'Autriche, Napoléon, parlant à Marie-Louise de son père, dont la conduite en affaires ne lui plaisait pas, dans un moment de dépit dit: *Ton père, ton père est une ganache.* Marie-Louise, quoique parlant bien fran-

çais, ignorait plusieurs mots de notre langue qui, pour n'être pas employés dans la bonne compagnie, n'en ont pas moins beaucoup de force; elle s'adressa donc à sa première dame d'honneur pour demander la signification du mot qui l'avait étonnée : celle-ci, embarrassée et n'osant pas dire la vérité, répondit à l'impératrice que par là on entendait un homme de mérite et de beaucoup de tête. Quelque temps après, Cambacérès présenté à l'impératrice, et lui faisant un discours au nom du sénat, elle lui répondit qu'elle était charmée des dispositions de ce corps respectable, et surtout de ce qu'il avait choisi, pour porter la parole en son nom, celui qui passait à juste titre pour la première *ganache de l'empire*. Je le répète, je suis certain que ce fait est controuvé, mais je n'ai pas cru devoir le passer sous silence, parce que dans le temps il a couru tout Paris. Cambacérès était donc alors le premier personnage de l'état, mais on ne pensa pas à lui, et il eut le temps de faire venir un bataillon de *vieille garde*

qui campa dans la cour. Bientôt le procès s'instruisit. Il se trouvait parmi les accusés un colonel d'une cohorte du premier ban, qui précédemment avait servi dans la garde des consuls, qui avait aidé Napoléon à s'emparer du pouvoir; il était condamné. Sa fille, conduite par *Cambacérès*, obtint de l'impératrice un sursis et courut se jeter aux pieds de l'empereur; elle obtint la commutation de la peine de son père en une prison, et l'année 1814 le rendit à la liberté. Quatorze des accusés furent exécutés dans la plaine de Grenelle. La nuit qui précéda, Mallet, Guidal et Lahorie, tous trois généraux, avaient été dégradés sur la place de l'Abbaye; je puis attester, car je fus témoin de cette affligeante cérémonie, que rien n'était plus lugubre; l'heure choisie, il était deux heures du matin; la nuit qui était très-sombre, le lieu de la scène qui n'était éclairé que par quelques torches, et pour fond du tableau la prison de l'Abbaye qui rappelle de si fâcheux souvenirs; tout cela présentait un tableau digne du pinceau d'un

grand peintre; jamais il ne sortira de ma mémoire.

Le 29, les accusés furent conduits dans des fiacres à la plaine de Grenelle; la plupart faisaient retentir les rues par lesquelles ils passaient des cris de *vive l'empereur!* Il est certain que la plupart de ces malheureux étaient abusés et qu'ils croyaient l'empereur mort. En général ils montrèrent beaucoup de courage. Arrivés à la plaine de Grenelle, le carré était formé par la partie de la garde impériale qui se trouvait à Paris, les soldats du premier ban qui avaient été entraînés assistaient sans armes à cette exécution. Je ne pus rien voir, la cavalerie empêchait; mais, après un roulement, j'entendis un feu de peloton suivi d'un feu de file : ils avaient cessé d'être. Cette conspiration fut une des causes qui amenèrent Napoléon à Paris; après avoir vu, comme on le disait alors à Paris, *ses lauriers et ses grenadiers gelés*. Il quitta l'armée le 5 décembre; il en confia le commandement suprême au roi de Naples : ce fut encore une de ses fau-

tes. Et lui, avec le duc de Vicence et sous son nom, voyagea incognito dans un seul traîneau. Il arriva à Paris le 18, quarante-huit heures après le courrier qui avait apporté ce vingt-neuvième bulletin qui rendait compte des désastres de l'armée française. Le surlendemain il permit que *son sénat* vînt en corps lui offrir ses *respectueuses félicitations*. Voici le discours prononcé par Cambacérès dans cette circonstance :

« Sire, le sénat s'empresse de présenter au pied du trône de votre majesté impériale et royale *l'hommage de ses félicitations sur l'heureuse arrivée de votre majesté au milieu de ses peuples*.

» L'absence de votre majesté, sire, est toujours *une calamité nationale*; sa présence est un bienfait qui remplit de joie et de confiance tout le peuple français.

» Votre majesté impériale et royale a posé toutes les bases de l'organisation de son vaste empire; mais il lui reste encore bien des objets à consolider ou à terminer, et le moindre retard dans le

complément de nos institutions est un malheur national.

» Pendant que votre majesté, sire, était à huit cents lieues de sa capitale, à la tête de ses armées victorieuses, des hommes échappés des prisons, où votre clémence impériale les avait soustraits à la mort méritée par leurs crimes passés, ont voulu troubler l'ordre public dans cette grande cité. Ils ont porté la peine de leurs nouveaux attentats.

» Heureuse la France, sire, que sa constitution monarchique met à l'abri des effets funestes des discordes civiles, des haines sanglantes que les partis enfantent, et des désordres horribles que les révolutions entraînent!

» Le sénat, premier conseil de l'empereur, *et dont l'autorité n'existe que lorsque le monarque la réclame* et la met en mouvement, est établi pour la conservation de cette monarchie et de l'hérédité de votre trône dans notre quatrième dynastie.

» La France et la postérité le trouveront, dans toutes les circonstances, fidèle

à ce devoir sacré, et tous ses membres seront toujours prêts à périr pour la défense de ce palladium de la sûreté et de la prospérité nationale.

» Dans les commencemens de nos anciennes dynasties, sire, on vit plus d'une fois le monarque ordonner qu'un serment solennel liât d'avance les Français de tous les rangs à l'héritier du trône, et quelquefois, lorsque l'âge du jeune prince le permit, une couronne fut placée sur sa tête, comme le gage de son autorité future, et le symbole de la perpétuité du gouvernement.

» L'affection que toute la nation a pour le roi de Rome prouve, sire, et l'attachement des Français pour le sang de votre majesté, et ce sentiment intérieur qui rassure chaque citoyen, et qui lui montre dans cet auguste enfant la sûreté des siens, la sauve-garde de sa fortune, et un obstacle invincible à ces divisions intestines, ces agitations civiles et ces bouleversemens politiques, les plus grands fléaux qui puissent assiéger les peuples.

» Sire, votre majesté a arboré les aigles françaises sur les tours de Moskow. L'ennemi n'a pu arrêter ses succès et contrarier ses projets qu'en ayant recours aux affreuses ressources des gouvernemens despotiques, en créant des déserts sur toutes ses frontières, en portant l'incendie dans ses provinces, en livrant aux flammes sa capitale, le centre de ses richesses et le produit de tant de siècles.

» Ils connaissent mal le cœur de votre majesté, sire, ceux qui ont renouvelé cette tactique barbare de leurs sauvages ancêtres! elle eût volontiers renoncé à ces trophées qui devaient coûter tant de sang et de maux à l'humanité.

» L'empressement avec lequel on voit arriver, de tous les départemens de l'empire, sous les drapeaux de votre majesté, les nombreux soldats appelés par le sénatus-consulte de septembre dernier, est un exemple de tout ce que votre majesté doit attendre du zèle, du patriotisme et de l'ardeur belliqueuse des Français pour arracher à l'influence de nos ennemis les

liverses portions du continent, et pour conquérir une paix honorable et solide.

» Que votre majesté impériale et royale, sire, agrée le tribut de la reconnaissance, de l'amour et de l'inviolable fidélité du sénat et du peuple français. »

L'empereur répondit à ce discours ainsi qu'à celui de l'orateur du conseil d'état; bien que ces deux réponses soient très-curieuses, je ne puis les transcrire ici. Dans ces discours il justifiait la guerre entreprise contre la Russie pour l'établissement du blocus continental. Je ne puis cependant passer sous silence deux phrases qui ont rapport à l'événement dont j'ai rendu compte ci-dessus, et qui étaient terribles pour les préfet et ministre de la police, qui furent cependant maintenus dans leur place; les voici :

« Des soldats timides et lâches perdent l'indépendance des nations; mais des magistrats *pusillanimes* détruisent l'empire des lois, les droits du trône, et l'ordre social lui-même. »

« La plus belle mort serait celle d'un soldat qui périt au champ d'honneur, si

la mort d'un magistrat périssant en défendant le souverain, le trône et les lois, n'était plus glorieuse encore. »

Le dimanche, 14 février 1813, vit s'ouvrir la session du corps législatif; c'est là que Napoléon déroula le tableau des souffrances qu'avait éprouvées l'armée française, et dont le vingt-neuvième bulletin avait déjà parlé. Cette session se termina comme les autres, par une adresse à l'empereur, où les vies et les biens de ses sujets lui étaient offerts.

Le 10 et le 11 janvier de cette année, Cambacérès avait présidé la séance du sénat, il s'y trouvait toujours pour appuyer par sa présence les demandes d'hommes qui étaient faites par l'empereur. Il est certain qu'on ne peut trop admirer le sang-froid avec lequel messieurs les sénateurs mettaient *la France en coupe réglée*. Après avoir fait donner au sénat la communication des pièces envoyées par le gouvernement, on lut un projet de sénatus-consulte qui accordait une nouvelle levée de conscrits, et il passa encore sans opposition. Le sénat décréta

que « *trois cent cinquante mille hommes* sont mis à la disposition du ministre de la guerre ; savoir : cent mille hommes formant les cent cohortes du premier ban de *la garde nationale* (1) ; cent mille hommes sur les conscriptions de 1809, 1810, 1811 et 1812, pris parmi ceux qui n'auront point été appelés à faire partie de l'armée active ; et cent cinquante mille hommes de la conscription de 1814. — Les cent cohortes du premier ban cesseront de faire partie de la garde nationale, et feront partie de l'armée active. — Les hommes qui se sont mariés avant la publication du présent sénatus-consulte ne pourront être désignés pour faire partie de la levée prise sur les conscriptions des années 1809, 1810, 1811 et 1812. Le sénat adopta également une adresse qui fut proposée par M. Lacépède au nom de la commission.

Le 1er avril 1813, Cambacérès, présidant le sénat, lui fit donner communication des pièces qui rendaient compte de la dé-

(1) Qui aux termes de la loi ne devait pas quitter la France.

fection du général d'Yorck, et annonça que d'après cela l'armée avait besoin d'augmentation; deux rapports furent faits sur ce sujet, et sur la nécessité de suspendre le régime constitutionnel dans les départemens menacés par l'ennemi. Ces rapports furent envoyés à la discussion d'une commission, et le 3 du même mois le sénat décréta que :

« Le régime constitutionnel était suspendu pendant trois mois dans les départemens de l'Ems-Supérieur, des Bouches-du-Weser et des Bouches-de-l'Elbe, composant la trente-deuxième division militaire.

» Une force de cent quatre-vingt mille hommes était mise à la disposition du ministre de la guerre pour augmenter les armées actives, savoir : Dix mille hommes de gardes-d'honneur à cheval; quatre-vingt mille hommes qui seront appelés sur le premier ban de la garde nationale; et quatre-vingt-dix mille hommes de la conscription de 1814, qui étaient destinés à la défense des frontières de l'ouest et du midi. — Les gardes-d'honneur for-

meront quatre régimens; les hommes composant cesdits régimens devront s'habiller, s'équiper et se monter à leurs frais. Les membres de la Légion-d'Honneur ou leurs fils, s'ils n'ont pas assez de fortune, pourront être montés et équipés aux frais de la Légion. — Ils auront la solde des chasseurs de la garde. — Lorsqu'après la campagne il sera procédé à la formation de *quatre compagnies de gardes-du-corps*, une partie de ces compagnies sera choisie parmi les hommes des régimens de gardes-d'honneur qui se seront le plus distingués. — Afin de rendre disponibles les quatre-vingt-dix mille hommes de la conscription de 1814, qui étaient destinés à la défense des frontières de l'ouest et du midi, il y sera pourvu par les gardes nationales sédentaires, qui seront en conséquence organisées dans ces départemens. »

Conformément à cette dernière disposition du sénatus-consulte du 3 avril, un décret impérial du 5 appela tous les Français de vingt à soixante ans pour former dans les arrondissemens désignés, et d'après les obligations déjà imposées aux ci-

toyens par les lois relatives à la force publique, des cohortes de garde nationale divisées en grenadiers et chasseurs, des cohortes urbaines composées de grenadiers, de chasseurs et de canonniers, etc.

On voit par les dispositions de ce sénatus-consulte que Napoléon usait de ses derniers moyens; déjà une foule considérable de jeunes Français avaient été engloutis dans les guerres précédentes; les désastres de la campagne de Russie avaient détruit une armée superbe; l'ennemi menaçait nos frontières, il fallait les défendre, on appelait sous les armes tous ceux capables de les porter; et jamais aucune opposition dans le sénat n'avertit Napoléon qu'il abusait des forces de la nation. Les esprits étaient aliénés : il n'y avait pas, pour ainsi dire, en France, de famille qui n'eût à déplorer la perte d'un ou plusieurs de ses membres : quel était le fruit de ces sacrifices? la perspective d'une invasion qui ferait perdre à la France sa prépondérance en Europe. Napoléon, entouré de gens qui l'abusaient, pouvait croire que les journalistes et les préfets disaient la vérité,

lorsqu'on lisait dans leurs écrits que c'était avec la plus vive allégresse que les conscrits quittaient leurs départemens respectifs, parce que ces jeunes gens, arrivés à l'armée, prenaient bientôt l'esprit des vieilles bandes dans lesquelles ils étaient incorporés, et qu'en effet sa présence causait l'enthousiasme : mais il ignorait que la plupart de ces malheureux étaient traînés de force à l'armée.

D'un autre côté la mesure qui forma les gardes-d'honneur, quoique injuste en soi, était conséquente ; messieurs les préfets trouvaient moyen de faire exempter les conscrits dont les parens étaient riches, ou ceux-ci se faisaient remplacer ; de cette manière la loi, qui voulait que le sort désignât ceux qui devaient partir, était éludée, et l'armée ne se trouvait composée que de ceux qui n'avaient pas le moyen de se faire remplacer : la formation des gardes-d'honneur reprenait tous ces jeunes gens.

C'est dans la séance du 1er avril que le prince archichancelier rendit compte des motifs qui faisaient donner la régence à

l'impératrice Marie-Louise. Napoleon fut porté à cette mesure par les événemens qui s'étaient passés pendant sa dernière absence.

Le prince archichancelier prit la parole en ces termes :

« Messieurs, sa majesté l'empereur et roi se met à la tête de ses armées.

» L'empereur a voulu donner à son auguste compagne un double témoignage de sa confiance.

» C'est par ces motifs qu'il a fait expédier les lettres-patentes que je suis chargé de vous communiquer.

» Désormais, messieurs, l'impératrice assistera aux conseils dans lesquels sont discutés les grands intérêts de l'état; elle aura la régence de l'empire jusqu'au moment où la victoire aura rendu l'empereur à nos vœux.

» Sa majesté ne pouvait faire une disposition plus conforme au bien public et qui fût plus agréable à ses peuples.

» Le sénat s'empressera d'y applaudir, et de conserver dans ses fastes ces actes de la volonté souveraine.

» D'autres objets d'une haute importance doivent aussi, messieurs, fixer votre attention.

» Un rapport du ministre des relations extérieures vous fera connaître le changement intervenu dans nos relations politiques par la défection d'une des puissances du nord.

» Le parti qu'elle embrasse est une triste conséquence du caractère qu'ont pris depuis long-temps les démarches de son cabinet.

» Cette circonstance impose à la nation l'obligation d'un grand effort, dont les moyens se trouvent dans les projets qui vont être proposés à votre délibération.

» Dans des momens d'un si grand intérêt, le sénat reconnaîtra combien il importe de développer les ressources de la France, d'en faire sentir tout le poids à l'ennemi, de le convaincre de l'inutilité de ses projets, et de le réduire enfin à désirer sincèrement cette paix que la main triomphante de l'empereur lui a si souvent offerte, mais qui ne peut être

digne de sa majesté qu'autant qu'elle assurera le repos de l'Europe et le commerce libre des nations.

» Ces lettres-patentes sont conçues ainsi qu'il suit :

« Napoléon, etc., etc.

» Voulant donner à notre bien-aimée épouse, l'impératrice et reine Marie-Louise, des marques de la haute confiance que nous avons en elle, nous avons résolu de l'investir, comme nous l'investissons par ces présentes du droit d'assister au conseil du cabinet, lorsqu'il en sera convoqué, pendant la durée de notre règne, pour l'examen des affaires les plus importantes de l'état; et attendu que nous sommes dans l'intention d'aller incessamment nous mettre à la tête de nos armées pour délivrer le territoire de nos alliés, nous avons également résolu de conférer, comme nous conférons par ces présentes à notre bien-aimée épouse l'impératrice et reine, le titre de *régente*, pour en exercer les fonctions en conformité de nos intentions et de nos ordres, tels que nous les aurons fait transcrire sur

le livre d'état; entendant qu'il soit donné connaissance aux princes grands dignitaires et à nos ministres desdits ordres et instructions, et qu'en aucun cas l'impératrice ne puisse s'écarter de leur teneur dans l'exercice des fonctions de régente.

» Voulons que l'impératrice régente préside en notre nom le sénat, le conseil d'état, le conseil des ministres et le conseil privé, notamment pour l'examen des recours en grâce, sur lesquels nous l'autorisons à prononcer, après avoir entendu les membres dudit conseil privé. Toutefois notre intention n'est point que, par suite de la présidence conférée à l'impératrice régente, elle puisse autoriser par sa signature la présentation d'aucun sénatus-consulte, ou proclamer aucune loi de l'état, nous référant à cet égard au contenu des ordres et instructions mentionnés ci-dessus.

» Mandons à notre cousin *le prince archichancelier de l'empire* de donner communication des présentes lettres-patentes au sénat, qui les fera transcrire sur ses registres, et à notre grand-juge,

ministre de la justice, de les faire publier au bulletin des lois, et de les adresser à nos cours impériales, pour y être lues, publiées et transcrites sur les registres d'icelles.

» Donné en notre palais de l'Elysée, le trentième jour du mois de mars, l'an mil-huit-cent-treize, et de notre règne le neuvième. *Signé* Napoléon. »

Le même jour, le sénat vota une adresse à l'empereur, semblable à toutes celles qui ont été ou seront faites en pareilles circonstances; une autre fut adressée à l'impératrice, et celle-ci y répondit. Ainsi voilà le gouvernement remis entre les mains d'une femme : il est vrai que le prince archichancelier faisait partie du conseil de régence, et que c'était lui qui devait le diriger. Ce fut un tort de Napoléon, car Cambacérès avait des talens pour les affaires, mais il lui manquait l'énergie nécessaire à un chef de gouvernement : il l'a bien prouvé depuis, en faisant transférer le siége du gouvernement à Blois; il devait cependant penser que les habitans de Paris seraient inquiets de cette

mesure, qui pouvait leur faire supposer qu'on les abandonnait. C'est ce qui contribua à la reddition de cette capitale, qui sans cela aurait pu résister et donner par là le temps à Napoléon de venir à son secours. Chacun, comme il arrive en pareil cas, traita pour son propre compte, et Cambacérès, comme les autres, espéra pouvoir jouir en paix des richesses qu'il avait accumulées sous le règne de Bonaparte.

Napoléon était rentré à Paris le 18 décembre 1812.

Il trouva la nation consternée : cette nation était depuis si long-temps accoutumée à la victoire! Le style du vingt-neuvième bulletin était nouveau pour elle.

Cette sorte d'humiliation du grand peuple garantissait son dévouement. En effet, indépendamment des sacrifices imposés par les sénatus-consultes, Napoléon en obtint encore des sacrifices volontaires. Des adresses à l'empereur, dont l'idée ou le modèle avait été, selon l'usage nécessaire, envoyé de Paris dans les départe-

mens, revenaient à Paris pour être publiées avec éclat et donner naissance à d'autres, les cohortes de la garde nationale s'indignaient d'être sédentaires ; elles voulaient être associées aux malheurs comme à la gloire de l'immortelle grande armée; les communes offraient à l'envi un nombre plus ou moins considérable de cavaliers tout montés... Si Napoléon n'eût trop redouté les *souvenirs populaires*, il eût permis *les dons patriotiques* : d'un autre côté, le vaste système de ses finances le plaçait encore au-dessus du besoin d'argent : il ne lui fallait *que des hommes*, et il se retrouva bientôt à la tête de six cent mille combattans.

Il avait calmé des consciences par la signature d'un nouveau concordat avec le pape, libre et honoré à Fontainebleau; il avait rendu le peuple orgueilleux de la richesse intérieure de l'empire par le tableau de situation présenté aux députés des départemens assemblés; il avait rassuré les amis du gouvernement par l'établissement de la régence. En révélant la conduite de la Prusse, il n'étonna per-

sonne; mais il obtint de l'opinion publique l'intérêt que commande une illustre victime de la trahison. Des nominations nouvelles, des réglemens mieux entendus, avaient donné plus d'activité aux ressorts de l'administration générale; des promotions et des récompenses avaient honoré les dévouemens et relevé les courages; enfin, soit dans le gouvernement intérieur, soit pour les événemens du dehors, Napoléon, pendant son séjour de quatre mois à Paris, s'était occupé de tout, avait tout réparé, et semblait avoir assuré, prévu tout ce qui pouvait commander le retour de la victoire sous ses drapeaux.

Mais, toujours grand capitaine, Napoléon avait cessé d'être armé contre la *diplomatie*. Lui seul en France, lorsqu'il ressaisit ses armes, comptait sur la foi de l'Autriche : sans doute par égard pour son beau-père, car déjà les manœuvres équivoques des corps autrichiens révélaient cet esprit de duplicité qui paraît inhérent au cabinet de Vienne. Napoléon s'était de même abusé sur la Prusse, lors de la trahison combinée du général

d'Yorck, de cet autre Schill, instrument de sa cour, mais plus heureux que le Schill de 1809. Il s'abusait également sur l'influence de l'émigration française dans les déterminations de la politique européenne.

Quant à la Suède, elle avait cessé d'être un ennemi secret; la rupture était ouverte, et Bernadotte se permettait d'adresser des remontrances à l'empereur des Français.

Napoléon quitta Paris le 15 avril 1813.

Les armées, confiées d'abord à Murat, puis au prince Eugène, proclamé comme plus capable d'un grand commandement en chef, s'étaient successivement reployées sur la Pologne, sur la Prusse, sur la Saxe, et enfin dans l'Allemagne; elles occupaient les places fortes et les positions militaires, et malgré la défection de la Prusse et les malheurs d'une longue retraite, qui avait facilité à l'ennemi l'envahissement de plusieurs villes, elles présentaient encore une forte digue aux barbares, et un obstacle imposant aux traîtres. Déjà dans plusieurs combats l'é-

tranger avait reconnu les héros d'Austerlitz et de Friedland.

Quarante heures après son départ des Tuileries, Napoléon était à Mayence; il y inspectait ses nouvelles troupes qui passaient aussitôt le Rhin. Réunis à leurs aînés, ces jeunes bataillons n'ont pas tardé à se comporter avec autant de sang-froid et d'intrépidité que les plus vieilles troupes. On ne s'apercevait dans l'armée des effets de la campagne de Russie que par la faiblesse de la cavalerie qui n'était ni aussi aguerrie, ni aussi nombreuse qu'avant ce désastre; immense désavantage souvent balancé par l'extrême bravoure de l'infanterie; mais quel que fût le succès d'un engagement, la poursuite des vaincus devenait impossible.

Les victoires de Lutzen, Bautzen, remontèrent un peu nos affaires; mais bientôt l'armée saxonne, par la plus infâme trahison, infanterie, cavalerie, artillerie, passant du côté de l'ennemi, laissa un vide dans nos rangs, et livra à l'ennemi le débouché important qui lui était confié, et tourna sur-le-champ ses

quarante pièces contre la division Durutte.... Cependant le champ de bataille resta entier en notre pouvoir, et l'armée française fut victorieuse aux champs de Leipsick, comme elle l'avait été aux champs de Wachau. La cavalerie wurtembergeoise suivit l'exemple des Saxons; un bataillon bavarois, que les dispositions militaires avaient retenu dans nos rangs, pouvait être, selon les lois de la guerre, retenu prisonnier, Napoléon le renvoya en faisant donner aux officiers leur parole d'honneur de ne pas servir contre la France avant un an.

Les différens corps de la grande armée, forcés de céder au nombre, mais disputant le terrain pied à pied, parvinrent encore à se rendre redoutables pendant leur retraite. La bataille de *Hanau*, gagnée le 30 octobre par ces illustres débris, est le dernier des faits d'armes de cette campagne à la fois glorieuse et funeste; il a donné aux alliés une nouvelle preuve de leur faiblesse et de leur inhabilité lorsqu'ils cessaient un moment d'avoir la trahison pour auxiliaire.

Au 7 novembre, toute l'armée française avait repassé le Rhin, et se reformait dans les places de Cologne, Mayence, Strasbourg, Metz, etc. Napoléon était de retour à Paris le 9 du même mois.

Je ne suis entré dans tous ces détails que pour indiquer les faits qui amenèrent la chute de l'empire français, et terminèrent la vie politique de Cambacérès. Le moment approche où nous allons voir Cambacérès abandonner celui qui a tant fait pour lui.

Dans les séances des 23 et 24 août 1813 il présida à une nouvelle levée de conscrits : trente mille hommes des départemens méridionaux, pris sur les conscriptions antérieures, furent mis à la disposition du ministre de la guerre : ils durent être répartis dans les différens corps de l'armée d'Espagne.

Les 12 et 15 novembre 1813, le sénat, toujours présidé par le prince archichancelier, mit à la disposition du gouvernement trois cent mille conscrits : ce fut le dernier effort de la France épuisée, et bientôt on verra ce gouvernement si vigoureux

se dissoudre, pour ainsi dire, sans effort. Deux commissions extraordinaires furent nommées : une pour le sénat, l'autre pour le corps législatif, afin d'entendre les communications des ministres de l'empereur. Les conférences s'établirent immédiatement ; elles présentèrent un contraste frappant : les commissaires du sénat ne démentirent point le dévouement connu de leur corps ; mais un sentiment marqué de défiance, un esprit de sédition animaient les députés commissaires. La liberté, dont le sacrifice avait été supporté depuis si long-temps sans effort ; la paix, qu'il n'était pas possible d'obtenir que par une attitude guerrière ; la liberté et la paix, voilà ce qu'avant tout les députés réclamaient avec chaleur, quand on attendait d'eux, pour conjurer l'orage politique, une médiation généreuse et efficace auprès de leurs commettans. M. Raynouard se fit surtout remarquer chez l'*archichancelier* par la turbulence de ses discours.

Napoléon, en accordant au corps législatif une confiance inusitée sous son

règne, voulait rattacher encore plus étroitement tous les citoyens à sa cause, devenue en effet la leur, et répondre ainsi aux alliés qui, dans leur déclaration, s'efforçaient de séparer le peuple du trône, afin d'éviter une guerre nationale. Napoléon ne rencontra que des accusateurs empressés de seconder les vues de ses ennemis.

Sans doute il venait d'avoir un grand tort envers le corps législatif en lui imposant un président de son choix (1), un président non député, et pris parmi les agens de la couronne. Le duc de Massa avait été accueilli par des murmures, et la chambre entière, dans ses relations avec cet organe du pouvoir devenu aussi le sien, témoignait beaucoup de répugnance. Un membre de la commission, M. Flaugergues, à qui le duc de Massa reprochait l'*inconstitutionnalité* d'une observation, répondit à ce président intrus : « Je ne connais ici rien de plus inconstitutionnel que vous-même, vous qui, au mépris de nos

(1) Le duc de Massa.

lois, venez présider les représentans du peuple, quand vous n'avez pas même le droit de siéger à leurs côtés. » Et cette réplique obtint l'approbation de toute la chambre. Toutefois ce n'est point l'*inconstitutionnalité* du sénatus-consulte du 15 novembre, grave imprudence de Napoléon, qui certes aurait trouvé aussi bien parmi les députés que parmi les ministres, un président dévoué à ses volontés; ce n'est pas cette *inconstitutionnalité* qui fit naître une opposition au sein du corps législatif; mais elle détermina la majorité à suivre, sans réflexion, un *parti* qui, en prononçant les mots de *liberté* et d'*indépendance*, se montrait sous des dehors dont la séduction est infaillible.

C'est dans ces dispositions si différentes que les deux commissions rédigèrent leur rapport.

L'orateur du sénat, M. de Fontanes, modérant le style adulateur dont il s'était fait une si longue habitude, sut respecter la vérité sans blesser les égards commandés par les circonstances, et dus surtout à une grande infortune; il s'attacha sur-

tout à démontrer la marche tortueuse des cabinets alliés. Le sénat entendit son rapport le 27, et vota une *adresse à l'empereur*, qui fut présentée le 30 *décembre*.

M. Raynouard devait parler au nom de la commission du corps législatif; mais, soit empêchement légitime, soit calcul, M. *Laîné* fut chargé du rapport, qu'il prononça le 28; et cet orateur, autant dirigé peut-être par des engagemens secrets, qu'entraîné par l'ambition de donner à son début politique un genre quelconque d'éclat, fit un appel indiscret à toutes les passions, lorsqu'une seule, l'amour de la patrie, devait réunir tous les Français. Au moment où ses concitoyens se levaient de tous côtés pour s'opposer à l'invasion des barbares, il arrêtait leurs pas, il refroidissait leur courage en les entretenant du besoin de recouvrer le libre exercice de leurs *droits politiques*, provoquant ainsi, publiciste rhéteur, une division intestine, quand les malheurs de la guerre extérieure avaient amené l'ennemi aux portes de la cité... Ces considérations si puissantes furent senties et exposées

par un petit nombre de députés ; mais M. Laîné et les siens nommaient *courage* ce réveil tardif de la représentation nationale, protégée par des puissances qui ne s'étaient, disaient-elles, armées que contre un *seul homme ;* et ce courage fut celui de la majorité d'un corps législatif souple et muet pendant neuf années.

Le rapport de M. Laîné, mis aux voix dans la séance du 29, fut adopté à la majorité de *deux cent vingt-trois voix* contre *trente et une.* L'assemblée en ordonna l'impression à six exemplaires pour chacun de ses membres. On confia à la même commission la rédaction d'une *adresse* qui aurait *porté au pied du trône* l'esprit et les vues du rapport.

Mais le 30, Napoléon fit arrêter l'impression et saisir les premières épreuves de ce rapport, qu'il condamna comme séditieux et injurieux à sa personne ; il ne voulut point recevoir l'adresse. Le 31, par un décret impérial, le corps législatif fut ajourné.

Il n'y avait pas eu de *discours de clôture ;* mais le lendemain, jour de récep-

tion d'étiquette à la cour, Napoléon répondit aux hommages du corps législatif en s'abandonnant à une improvisation qui montre moins l'empereur justement irrité, que le magistrat trompé dans ses espérances, dans ses affections civiques.

Ce morceau est pris dans l'ouvrage que j'ai cité plus haut. C'est en effet de ce moment que Napoléon put voir qu'il avait perdu son influence; il aurait dû choisir pour présider ces commissions un homme plus ferme que Cambacérès, et le mauvais succès de cette mesure, qui devait tendre à remonter l'esprit public, doit en partie lui être attribué. Je ne puis donner ici les discours prononcés par les membres de la commission du sénat et de celle du corps législatif, quoique ces morceaux soient très-curieux pour l'histoire.

Je vais reprendre la suite des événemens qui amenèrent la chute de l'empire et la fin de la vie politique de Cambacérès. Du reste, celui-ci ne parla plus en public, et le seul acte de lui qu'on ait à citer est celui d'adhésion aux mesures pri-

ses par le sénat pour la déchéance de Napoléon. J'en parlerai en son lieu.

« Napoléon était rentré à Paris le 9 novembre 1813, laissant les débris de son armée se réunir dans les places de Mayence, Cologne, Strasbourg, etc. Ainsi la retraite de Leipsick, encore plus désastreuse, s'il est possible, que celle de la Bérésina, avait, après vingt années de triomphes chez l'étranger, rejeté le théâtre de la guerre sur les frontières de l'ancienne France. De nouveaux moyens, de nouvelles forces encore plus étendues que jamais, et surtout plus promptement organisées, lui étaient indispensables pour continuer une lutte que les alliés ne voulaient plus suspendre. L'envahissement de l'empire, l'occupation de sa capitale, enfin la chute de Napoléon, voilà désormais, quelles que soient les négociations, les promesses, les actes de leur diplomatie, voilà leur but invariable : vaincus par lui tour à tour et souvent tous ensemble, s'ils ont connu sa rigueur, ils ont aussi trompé sa clémence ; heureux

une fois par des chances inespérées, ils veulent se garantir d'un retour de la fortune du héros.

» Mais ces nouveaux moyens, ces forces plus étendues, et qui doivent être indomptables, si la France les possède encore, Napoléon ne peut plus les obtenir. Sa situation était telle, qu'un soulèvement spontané de la nation pouvait seul le maintenir sur le trône et sauver la France d'un envahissement; et ce mouvement était impossible, autant par l'éducation politique qu'il avait donnée au peuple que par la renaissance des aristocraties. Le peuple, aussi soumis que l'armée, privé comme elle de toutes ses relations entre citoyens, et d'ailleurs refroidis sur ses intérêts sociaux par une confiance sans bornes dans le gouvernement; le peuple semblait ignorer qu'il eût des forces, autres que celles réclamées par la volonté du maître; et Napoléon, jaloux à l'excès de son autorité suprême, n'aurait osé s'exposer à rappeler au peuple le secret de sa toute-puissance.

» Son trône n'était guère entouré que

d'hommes vains, cupides et *pusillanimes, toujours prêts à la supplique ou à la louange*, incapables de jamais faire entendre l'accent de la vérité. Doués de talens dociles, ils avaient été de bons instrumens pendant la prospérité. Quand Napoléon sentit le besoin d'être secondé, il s'aperçut qu'il était seul au milieu de ses conseillers et de ses amis; heureux du moins s'il n'y eût point trouvé des traîtres!

» Déjà plusieurs d'entre eux, effrayés de son agonie politique, calculaient les chances favorables que pouvaient leur offrir sa chute. Ils convenaient *qu'il avait fait des fautes*, et, prêts à l'abandonner, à peine lui accordaient-ils de ces froids regrets qu'emporte un bienfaiteur dont la perte, dès long-temps prévue, devient une consolation de l'état de crise qui l'a précédée.

» D'autres conspiraient directement en faveur de l'ancienne dynastie, dont les agens, sortis enfin d'une longue apathie, se remontraient plus actifs, plus nombreux qu'à aucune époque de la révolu-

tion : ils s'étaient répandus dans les villes, glissés dans les administrations; déjà ils essayaient la corruption sur des chefs de troupes en même temps qu'ils assiégeaient les cabinets diplomatiques, suivaient les bataillons de l'étranger, implorant à la fois leur secours et armant leur fureur.

» Napoléon, par son indulgence pour certains hommes, par sa faiblesse pour les vanités nobiliaires, avait familiarisé les esprits avec les idées de contre-révolution. Dans les salons de Paris, comme à l'époque du 18 fructidor, les anciens titres étaient placés au-dessus des services nouveaux, et de prétendues illustrations historiques recevaient les hommages de cette foule d'individus lâches et vains qui semblent n'avoir de pensée que pour blâmer ce qui est, de joie que pour les malheurs publics. Ces hommes avaient eu le cruel courage d'exercer leur esprit sur la retraite de la Bérésina; ils retrouvèrent encore leur gaîté à la nouvelle du désastre de Leipsick. La conduite au moins intempestive du corps législatif leur parut justifier la leur, et

tandis que toutes les calamités se précipitaient sur les frontières de l'empire, dans l'intérieur ils se faisaient gloire d'être de l'*opposition*; ils demandaient à grands cris la paix, lorsqu'un raisonnement le plus vulgaire indiquait que pour obtenir cette paix si désirée il fallait auparavant se préparer à la guerre. »

Les républicains aussi n'étaient pas sans mériter quelque reproche. Ils avaient conservé de justes ressentimens; mais était-ce le moment de les faire éclater? Si Napoléon malheureux ne pouvait désarmer les accusateurs de Napoléon despote, le spectacle de la patrie déchirée devait éloigner pour un temps toute idée de vengeance contre un homme. Cependant les républicains recevaient un grand exemple du plus illustre d'entr'eux : Carnot, depuis long-temps rentré dans la vie de simple citoyen, mais confondant alors la chose publique avec l'empereur, vint offrir son devouement et son génie, il se chargea du gouvernement et de la défense de la ville et du port d'Anvers; et cette importante cité, par un mouvement

de sa reconnaissance, a consacré le souvenir de l'administration savante et paternelle de Carnot.

Ainsi Napoléon, au milieu d'un peuple isolé en soi par la perte de ses droits politiques; entravé dans la marche de son gouvernement par les efforts d'une faction ; à la tête d'une armée toujours dévouée, mais qui était plutôt la sienne que celle de la nation ; menacé de la tiédeur et même de l'abandon de ses premiers lieutenans, chez qui les richesses autant que les fatigues avaient amolli le courage, ébranlé la fidélité; Napoléon, après avoir imposé une domination tutélaire, brillante, mais absolue, n'allait recueillir que le fruit du despotisme. Quand sa position réclamait tous les dévouemens, il ne pouvait compter que sur l'obéissance du peuple, et devait craindre la défection *de ses esclaves titrés.* Tel est l'écueil des gouvernemens qui se séparent de la masse des citoyens pour s'appuyer sur des aristocraties!

Au dehors tout combattait également contre lui; la jalousie, la haine et les res-

sentimens des rois qu'il avait humiliés par ses victoires, l'ingratitude et l'aveuglement des peuples. Les défections successives de la Prusse, de l'Autriche, de la Bavière et des troupes saxonnes, avaient décidé celles des princes de la confédération. La Suède et la Russie entraînaient le Danemarck, dernier allié de la France dans le Nord. La Hollande proclame son indépendance sous la protection prussienne, et rappelle la maison d'Orange. La neutralité de la république helvétique est vendue aux Autrichiens par *l'aristocratie suisse*. L'Italie, que Napoléon a régénéré, est en insurrection contre son bienfaiteur. Mais une défection la plus coupable de toutes, c'est celle qui annonce à Napoléon un ennemi de plus dans un prince français, son parent et l'un de ses premiers lieutenans, dans la personne du roi de Naples, Murat: soldat intrépide, mais chef incapable, mais mauvais citoyen, il s'est donné à la coalition autant pour satisfaire à des ressentimens personnels, que par des vues ambitieuses. Plusieurs fois il avait mérité

que Napoléon lui adressât de vifs reproches; son orgueil offensé en fit l'ennemi de son pays. L'Angleterre, qui par les efforts de sa haine est parvenue à cimenter cette monstrueuse coalition, l'appuie encore par des efforts nouveaux pour elle : elle ne se borne plus à payer ses alliés, à diriger, à corrompre leurs cabinets; elle lève des armées, et se montre aussi puissance militaire. Ses troupes, réunies aux insurgens espagnols et portugais, grossies par des transfuges de tous les pays, parviennent à se rendre maîtres de la Péninsule que les généraux français, privés d'hommes et de toute espèce de secours, ont été obligés d'abandonner après cinq années d'une guerre la plus désastreuse, injuste peut-être de la part de la France, mais signalée du côté de l'ennemi par des actes inouis de vengeance et de cruauté. Enfin l'Europe entière, enveloppée d'une atmosphère d'intrigues et de trahisons, marchait armée contre la France.

En y comprenant les levées en masse et volontaires des peuples insurgés et fa-

natisés, deux millions de combattans étaient appelés à envahir la France. Napoléon avait levé trois cent mille hommes, organisé les gardes-nationales, mis en activité les cohortes urbaines et toutes ses réserves; il avait autorisé des corps de partisans, et provoqué même un mouvement en masse; mais ces différentes mesures, lorsqu'elles n'étaient pas comprimées par la malveillance ou arrêtées par l'arrivée de l'ennemi, s'exécutaient généralement avec lenteur, et l'on peut dire avec trop de sagesse : ici le courage des administrateurs semblait être passé tout entier dans *leurs adresses à l'empereur;* là on aurait pu croire que les commissaires extraordinaires du gouvernement impérial avaient été nommés par l'étranger. Napoléon pouvait compter un effectif de cinq cent mille hommes, mais répartis sur tous les points menacés, et dont les deux tiers de nouvelles levées. Par une déplorable imprudence, il avait laissé plus de deux cent mille vieux soldats dans les places fortes de l'Allemagne, de la Prusse et de la Pologne. Les maréchaux Soult et

Suchet, avec soixante mille hommes environ, débris des armées d'Espagne, restaient sur la ligne des Pyrénées qu'ils faisaient respecter. En Italie, le prince Eugène se maintenait contre l'insurrection avec trente mille Français.

Cependant les armées ennemies, qui dès le mois de décembre ont opéré leur passage sur toute la rive gauche du Rhin, se sont depuis répandues dans les départemens de l'est; déjà elles pénètrent au cœur de l'empire. Plusieurs villes, soulevées enfin par la nécessité d'une défense directe, opposent une résistance héroïque; quelques-unes se rendent sans gloire : mais l'étranger réserve à toutes un sort commun. Des propositions captieuses, des capitulations violées, des défections ont causé ces premiers succès : l'invasion est encore marquée par une soif de vengeance dont on ne croyait pas capables les nations modernes.

Le 26 janvier Napoléon reprit en personne la direction principale de ses armées; il commande aussitôt à la victoire, elle le suit; mais où il n'est pas, la for-

tune reste contraire; de sorte qu'en un même jour on peut admirer un brillant succès et déplorer plusieurs défaites. Cette guerre, soutenue en partie dans les plaines de la Champagne et presque sous les murs de Paris, présente des faits d'armes qui égalent et même surpassent ceux qui ont illustré les premières campagnes de la république et les campagnes d'Italie. Les combats de Bricours, de Champaubert, de Montmirail, de Vauchamp, de Montereau, de Craonne, de Saint-Dizier, etc., etc., auraient suffi à la réputation d'un chef d'armée, comme à la renommée belliqueuse d'une nation. En moins de vingt jours Napoléon a dispersé deux cent mille ennemis; mais ce n'étaient plus des armées, c'étaient des peuples qu'il fallait vaincre.

Cette lutte, quoique inégale, se serait prolongée avec des succès divers; les peuples des départemens, séduits d'abord par les proclamations des alliés, mais cruellement désabusés par la conduite de leurs troupes, allaient enfin rendre la guerre nationale. Tout-à-coup un mouve-

ment hasardé a découvert Paris; l'ennemi s'y précipite; il est un moment humilié sous les murs de cette capitale; enfin elle est livrée : il y était attendu. La contre-révolution marchait à sa suite; elle triomphe avec lui.

D'un autre côté, le maréchal Gouvion Saint-Cyr, privé de toutes communications, avait rendu la ville de Dresde. La convention portait que la garnison, s'élevant à vingt-trois mille hommes, rentrerait en France, et ne pourrait servir qu'après échange; mais, par la plus indigne, comme la plus infâme trahison, la garnison française fut envoyée prisonnière dans les états autrichiens; c'est Schwartzemberg qui se rendit coupable de cette infamie.

Le prince de Wirtemberg, suivant ce *noble exemple*, agit de même avec la garnison de Dantzick, lorsque le général Rapp rendit cette ville après la plus brillante défense. Voilà la manière noble et généreuse avec laquelle se sont conduits les alliés !

Je ne parlerai pas de tous les combats

qui se sont livrés, des conférences de Châtillon, cela me mènerait trop loin. Je dirai seulement en peu de mots que les alliés, battus partiellement, avancèrent toujours forts de leur masse, et envahirent la France, secondés en cela par ceux qui voulaient la contre-révolution, et par beaucoup de Français dont Napoléon s'était fait des ennemis par ses guerres continuelles et par les actes arbitraires de ceux qui le servaient : car on peut dire que la conduite de beaucoup de préfets lui fit plus de tort que les armées alliées. La capitale allait se trouver investie, et cependant on publiait que les alliés ne pourraient y parvenir. Cambacérès fit transférer le siége du gouvernement à Blois. Cet acte de pusillanimité fut encore une faute grossière : c'était en montrant de l'énergie, et non de la peur, aux Parisiens, que l'on pouvait les engager à se défendre. Ce fut donc encore une faute de Napoléon d'avoir choisi Cambacérès pour président du conseil de régence. Certes il avait de grands talens, mais sa conduite vis-à-vis de l'empereur devait

prouver à celui-ci qu'il lui manquait les qualités les plus nécessaires à un chef de parti, c'est-à-dire le courage pour résister aux revers et les surmonter, et le sang-froid qui fait profiter des fautes des adversaires. Il n'y avait pas besoin d'être homme de guerre pour voir que les alliés comptaient en avoir dans la capitale, et que leur marche hasardée était fondée sur l'espoir que Paris se rendrait à la première sommation; sans cela leur position devenait très-critique; la capitale tenant seulement trois jours, l'armée se trouvait prise en tête et en queue, et peu auraient revu leur pays. D'un autre côté, est-il supposable que cent cinquante mille hommes eussent osé entrer dans une capitale qui renfermait sept cent mille habitans, qui avaient, pour seconder leur défense, une armée de trente mille hommes aguerris, et qui devait recevoir par les routes du midi des renforts successifs. Mais lorsque les Parisiens se virent abandonnés par le gouvernement; lorsque Joseph Napoléon leur ayant dit de se défendre avec courage, qu'il restait

avec eux, et qu'ils eurent appris qu'immédiatement après cette proclamation il avait lâchement pris la fuite; que l'on refusait des armes et des munitions à ceux qui voulaient combattre, sous prétexte qu'on n'en avait pas; lorsqu'enfin ils virent, à n'en plus douter, que la plupart de ceux qui devaient les protéger trahissaient leur cause, le découragement s'empara d'eux, et la ville fut attaquée et rendue sans coup férir. Lorsqu'on pense après cela que vingt mille fusils neufs et des munitions de toute espèce furent rendus aux alliés, on se demande qui peut avoir motivé une pareille conduite.

La conduite de Cambacérès dans cette circonstance fut conforme à sa manière d'agir de tous les temps. Il n'a jamais su résister en face; et du moment que la fortune sembla contraire, il ne sut plus que plier. Quel mérite y a-t-il à conduire le vaisseau de l'état dans une mer tranquille? C'est lorsque la tempête agite les passions que l'on reconnaît le pilote expérimenté à la manière ferme dont il tient le gouvernail. Cette conduite, du reste,

fut celle de beaucoup de fonctionnaires : j'en vais prendre un exemple dans beaucoup d'autres. Le 30 décembre 1813, le général autrichien Budna se présenta devant Genève, chef-lieu du département du Léman, avec trois mille hommes de troupes : le préfet, M. le baron C***, prit la fuite à l'approche de cette colonne ennemie. La bourgeoisie genevoise, abandonnée de son premier magistrat, et dirigée d'ailleurs par ses *magnifiques seigneurs*, s'affranchit de l'autorité militaire, et ouvrit les portes de la ville aux Autrichiens. Une pareille conduite n'a pas besoin de commentaires, et malheureusement elle fut imitée.

Parmi ces traits de lâcheté je ne puis m'empêcher d'en citer un de courage et de patriotisme, bien qu'il n'ait aucun rapport avec l'histoire que j'ai entreprise; mais je crois que le lecteur le trouvera ici avec plaisir, par opposition à la conduite de beaucoup de personnages influens de cette époque. J'ai déjà dit que Murat voulait se rendre indépendant de Napoléon; le 14 juin 1810 il rendit

un décret qui imposait aux Français résidant à Naples l'obligation de se *naturaliser napolitains sous peine de perdre leurs emplois*. Entre autres Français qui regardèrent cet acte comme une invitation au parjure, on doit citer le général Excelmans, premier grand-écuyer de Murat, et depuis douze ans attaché à sa personne : sa noble conduite le peint à la fois ami reconnaissant et patriote inflexible. « Sire, lui dit-il, vous m'avez comblé de bienfaits qui seront toujours présens à ma mémoire. Je vais moi-même les retracer. En France je n'ai que le grade de général de brigade, et je n'y possède aucune fortune. Ici, au contraire, vous m'avez nommé lieutenant-général; vous m'avez créé comte; vous avez formé mon majorat; je suis votre premier grand-écuyer; toute votre maison est, pour ainsi dire, à mon usage; je puis tous les ans économiser cent mille francs sur mes divers traitemens. Voilà, sire, ce que je vous dois. Mais avant tout (montrant sa décoration), je ne puis oublier la devise que je porte : *Honneur et patrie*. — Hé

bien, partez, » répliqua Murat; et ce fut le dernier ordre qu'Excelmans reçut de lui. On aime à citer de pareils traits. Quel dommage qu'ils soient si peu communs!

L'ennemi se trouvait, comme je l'ai dit, aux portes de la capitale; la résistance vigoureuse qu'il éprouva dans les premiers momens lui faisait déjà accuser les agens de l'intérieur, et il se disposait à changer son plan d'attaque, lorsque les défenseurs de Paris furent forcés de rester dans l'inaction *faute de munitions!* et l'on remit aux alliés des magasins en bon état! Le siége du gouvernement était à Blois; le sénat traita avec les alliés : il est vrai que cet acte suivit l'armistice conclu avec l'ennemi par le duc de Raguse qui le premier parla de capitulation; ainsi le premier acte de défection vint d'un militaire comblé des bienfaits de Napoléon. Je n'entrerai pas dans les détails de ces événemens qui sont du domaine de l'histoire générale; je m'abstiendrai surtout des réflexions que font naturellement naître les faits de cette époque de notre histoire. Le sénat traita donc; et le résultat

de ces conférences fut la déchéance de l'homme auquel il avait prodigué pendant long-temps, comme je l'ai fait remarquer, les *assurances de son dévouement, de son respect et de sa fidélité* : ce doit être une leçon pour les princes qui ont la faiblesse de compter sur de semblables assurances. Ce qui surtout ne paraît pas très-*noble* dans la conduite des *nobles de la façon de Napoléon*, ce fut l'article principal de son traité qui portait que les dotations, sénatoreries, etc., lui seraient conservées, et passeraient aux héritiers des sénateurs présens; de sorte que ce traité peut être considéré comme un marché.

La famille impériale, *le conseil de régence*, les ministres, enfin toute la cour des Tuileries avait quitté Paris le 29 mars, se dirigeant sur la Loire. Le lieutenant général de l'empereur, le roi Joseph, ne tarda pas à la rejoindre : il prit la fuite dans la journée du 30, après avoir paru un moment sur la butte Montmartre. La régence s'établit à Blois le 2 avril; le 8, elle cessa d'exister, autant par la force des circonstances que par la dispersion

de ses membres : déjà plusieurs d'entre eux avaient adhéré aux délibérations du sénat. Les derniers momens de ce fantôme du gouvernement impérial méritent à peine une mention, car il n'en est émané qu'un seul acte remarquable, c'est une proclamation faite par Cambacérès et signée par Marie-Louise, c'est ce qui me fait la rapporter ici.

« Français, les événemens de la guerre ont mis la capitale au pouvoir de l'étranger.

» L'empereur, accouru pour la défendre, est à la tête de ses armées, si souvent victorieuses.

» Elles sont en présence de l'ennemi sous les murs de Paris.

» C'est de la résidence que j'ai choisie, et des ministres de l'empereur, qu'émaneront les seuls ordres que vous puissiez reconnaître.

» Toute ville au pouvoir de l'ennemi cesse d'être libre; toute décision qui en émane est le langage de l'étranger, ou celui qu'il convient à ses vues hostiles de propager.

» Vous serez fidèles à vos sermens; vous écouterez la voix d'une princesse qui fut remise à votre foi, qui fait sa gloire d'être française, d'être associée aux destinées du souverain que vous avez librement choisi.

» Mon fils était moins sûr de vos cœurs au temps de nos prospérités.

» Ses droits et sa personne sont sous votre sauve-garde. *Signé* Marie-Louise. Blois, le 3 avril 1814. »

Enfin Napoléon signa l'acte qui le renversait du trône le 11 avril 1814.

Ainsi se termina la révolution française. Chaque jour voyait arriver des actes d'adhésion aux mesures prises par le sénat. Voici ce que Cambacérès écrivit dans ces circonstances au prince de Bénévent, en date du 7 avril 1814.

« Monseigneur, les princes grands dignitaires étant sénateurs, je crois devoir, en tant que de besoin, déclarer que j'adhère à tous les actes faits par le sénat depuis le 1er avril courant. *Signé* Cambacérès. »

Le 9 du même mois, il écrivit au même:

« Le prince archichancelier de l'em-

pire, soussigné, déclare qu'il adhère pleinement à tous les actes faits par le sénat depuis le 1er avril courant, ainsi qu'aux dispositions qui sont la suite de ces actes. »

Je vais donner l'état des appels de conscrits ordonnés depuis la campagne de Russie et approuvés par le sénat, toujours dans ces circonstances présidé par Cambacérès. Si l'on doit en vouloir à Napoléon d'avoir demandé tant d'hommes, le sénat fut aussi coupable que lui en accordant ces demandes exorbitantes.

11 janvier 1813.	350,000 h.
3 avril, gardes-d'honneur.	10,000.
Premier ban de gardes-nationales.	80,000.
Gardes-nationales pour les côtes. .	90,000.
24 août, armée d'Espagne.	30,000.
9 octobre, conscription de 1814, et antérieures.	120,000.
15 novembre, rappel de l'an 11 à 1814.	300,000.
Janvier 1813, offres de cavaliers équipés.	17,000.
1814, levées en masse organisées. .	143,000.
Conscription de 1815.	160,000.
Total :	1,300,000.

Ces dernières levées n'ont pu être com-

plétement exécutées; la guerre n'eut pas le temps de moissonner tous ceux qui avaient rejoint leurs drapeaux; mais le sénat n'en a pas moins approuvé ces demandes successives qui étaient suivies d'adresses de *respect*, *dévouement*, etc.

C'est ici que se termine la vie politique de Cambacérès. La place d'archichancelier ne fut pas conservée, et M. Dambray fut nommé chancelier de France. L'impératrice Marie-Louise retourna en Autriche; la régence fut dissoute, et Cambacérès revint à Paris. Il fut alors l'objet d'une foule de caricatures plus ou moins spirituelles, mais qui certes auraient plutôt dû tomber sur d'autres que sur lui, car, comme je l'ai déjà dit, s'il se montra trop dévoué à Napoléon, et trop servile quand il s'est agi d'appuyer ses demandes, jamais on a eu à lui reprocher un seul acte arbitraire : je crois qu'il serait difficile d'en dire autant de ceux qui alors agissaient comme lui. Cambacérès resta à Paris jusqu'au mois de mars 1815. Il ne se mêla d'aucune affaire et se tint très-tranquille : content d'une fortune immense, il se con-

sola de n'être pas employé : son âge d'ailleurs avait amorti cette ambition qui l'avait dirigé dans les premières années de sa vie. Au 20 mars, Napoléon rentrant, le nomma au ministère de la justice; il s'excusa d'abord sur son âge; mais pressé par celui auquel il n'avait jamais rien su refuser, il accepta avec d'autant plus de raison qu'on lui fit observer qu'il ne ferait que prêter son nom, et qu'un autre serait chargé du travail. Le 2 juin, il fut nommé pair par Napoléon. La bataille de Waterloo décida du sort de celui-ci, et Cambacérès fut forcé de s'expatrier d'après la loi d'amnistie.

Il ne fit que donner sa signature aux actes du gouvernement éphémère qui se forma et s'évanouit en *cent jours*. Du reste Napoléon ne désirait avoir Cambacérès à la justice qu'à cause de son nom et des hautes fonctions qu'il avait occupées avant la première abdication. Il ne voulait pas paraître être abandonné de tous ceux qui l'avaient servi. Mais Cambacérès, qui prévoyait la courte durée de ce *second régne*, comme je l'ai dit, accepta avec répu-

gnance. Quoiqu'il eût voté la mort de Louis XVI, sauf les caricatures que l'on exposa et dont il était le sujet, le nouveau gouvernement l'avait laissé tranquille; il possédait une fortune immense, il était vieux déjà, les fonctions qu'il avait occupées avaient satisfait son ambition, il ne dut donc se voir qu'avec peine rappelé sur le théâtre de la politique; mais la reconnaissance qu'il avait conservée pour celui auquel il devait tant l'emporta sur la prudence, il reprit le porte-feuille. Lors de la seconde irruption des alliés, Napoléon se retirant pour se jeter entre les bras des Anglais, il crut pouvoir rester encore à Paris; mais son nom se trouvant parmi ceux exceptés de la loi d'amnistie, il dut quitter la France.

Cambacérès eut deux frères; l'un fut cardinal, archevêque de Rouen, grand-aigle de la Légion-d'Honneur, sénateur, et enfin pair en 1815; l'autre, après avoir été colonel d'un régiment de chasseurs à cheval, fut fait général de brigade en 1806. Ce sont les fils de ce dernier qui héritent des grands biens que l'ex-archichancelier

a laissés. Je crois devoir ici donner un petit article biographique sur ces deux frères.

Cambacérès, frère cadet de celui dont j'ai entrepris l'histoire, naquit à Montpellier le 11 septembre 1756. Il embrassa l'état ecclésiastique, et obtint ensuite un canonicat dans cette ville : il cultivait les lettres avec succès à l'époque de la révolution, et la traversa sans malheurs. L'usurpation du 18 brumaire porta son frère aîné au faîte des grandeurs; il fut pourvu de l'archevêché de Rouen le 11 avril 1802, reçut l'année suivante le chapeau de cardinal, puis fut décoré du cordon de grand-officier de la Légion-d'Honneur. Elu depuis candidat au sénat-conservateur par le collége électoral de l'Hérault, il fut appelé dans ce corps le 1er février 1805. La bataille d'Austerlitz lui fournit bientôt l'occasion de remercier l'auteur de tant de bienfaits, et dans un mandement qu'il publia à ce sujet, on voit tour à tour figurer les vertus, le génie, le courage et la modération de Napoléon : il remercie la divine provi-

dence de l'avoir choisi pour opérer la gloire de la France et le bonheur du monde. Cependant, en 1814, il adressa d'Ivetot son adhésion aux actes du sénat qui prononçaient la déchéance de ce même empereur; ce qui ne l'empêcha pas d'accepter encore de lui le titre éphémère de pair, le 2 juin 1815, en même temps que son frère aîné.

Le second frère de Cambacérès embrassa le parti des armes. Après avoir été quelque temps colonel d'un régiment de chasseurs à cheval, il devint général de brigade le 10 juillet 1806. Il paraît que sa hauteur, et surtout une affaire qu'il eut avec le commandant d'Aire, en Artois, empêchèrent son avancement; car il est resté dans ce grade, quoiqu'il ait fait plusieurs campagnes, sans éclat à la vérité. Il comptait beaucoup sur la protection de ses frères pour avancer; il a été trompé dans son attente à cet égard. Un refus de quitter la capitale et de retourner dans son département le fit arrêter à Versailles à la fin de 1815, et conduire à l'Abbaye, où il resta plusieurs mois.

Cambacérès eut aussi une sœur qui fut mariée à un M. Gilles; ses enfans ont eu part à la succession de leur oncle; mais leur part fut bien moindre que celle des enfans de son frère, ainsi que le lecteur pourra le voir lorsque je donnerai un extrait de son testament.

J'ai déjà parlé de la grande réputation qu'avait la table de Cambacérès; il est vrai que la science gastronomique était portée au plus haut point dans sa maison. On prétend qu'à l'époque où parut le premier *Almanach des gourmands* de Grimod de La Regnière, celui-ci avait l'intention de le dédier au prince archichancelier, et ce ne fut qu'à cause du ridicule que cela lui aurait donné qu'il n'en accepta pas la dédicace. Il était secondé dans ses travaux gastronomiques par *d'Aigrefeuille,* qui passait pour un des premiers gourmands de la capitale; il me semble le voir encore dans la rue Saint-Dominique se rendant à l'hôtel que Cambacérès occupait, et qui depuis le fut par son altesse royale madame la duchesse douairière d'Orléans, l'épée au

côté, l'habit français, et le chapeau à plumet sous le bras; il avait avec cela une figure si extraordinaire, de gros yeux saillans, et un ventre qui annonçait le soin qu'il prenait de le remplir : il était impossible de le regarder sans rire. Tout ce que Paris avait de recommandable à cette époque se rendait dans cette maison, et il y a tout lieu de penser, d'après ce que nous avons vu depuis, que les dîners de l'archichancelier ne furent pas sans influence sur les affaires du temps. Il est si difficile de ne pas être de l'avis de celui chez qui l'on dîne; d'ailleurs un homme qui remplit la bouche de ses adversaires ne leur laisse pas le pouvoir de discuter. On prétend qu'à cette époque, Cambacérès, à qui l'on demandait pourquoi il arrosait si largement le gosier de ses convives, répondit : « J'agis dans cette circonstance comme les vanniers avec les bottes d'osier qu'ils veulent employer; je les mouille pour les faire plier. » Je n'atteste pas la vérité de cette anecdote, on me l'a racontée : j'en fais part au lecteur sans prendre sur moi de responsabilité;

du reste, Cambacérès peut avoir fait cette réponse qui ne manque pas de justesse; et, comme je l'ai dit, il n'était pas sans moyens quand il n'était pas maîtrisé par la peur ou l'ambition.

J'ai déjà parlé du *petit défaut* que l'on reprochait à Cambacérès. Etait-ce parce qu'il ne recevait que des hommes à sa table? Mais n'étant pas marié, il ne pouvait convenablement recevoir des personnes du sexe. Est-ce parce qu'il ne s'est pas marié? Mais il a eu cela de commun avec bien des gens qui regardent les femmes comme la divinité qu'on ne doit adorer que de loin! Cependant on doit croire que s'il se fût plié sous le joug du mariage, sa femme eût été heureuse, si l'on en juge par le peu de caractère qu'il a toujours montré. Or, on l'a dit depuis bien long-temps, et je puis le répéter ici d'après Voltaire, *ce que femme veut, c'est d'être maîtresse au logis*. Cambacérès n'a sans doute pas osé confié son bonheur à ce sexe, à la fois si aimable par ses qualités et si... Je n'achève pas, je l'ai dit, je ne veux pas me faire d'ennemis,

pas plus du côté des dames que de celui de l'autorité; c'est pourquoi je me suis abstenu de toute réflexion, et dans ce cas j'ai cherché seulement à justifier Cambacérès d'un défaut commun aux habitans de la Provence, mais que cachent avec soin ceux qui y sont sujets. Ce ne sont donc que des conjectures que l'on peut faire à cet égard. Il est possible aussi que des personnes du beau sexe, piquées contre lui, auront fait courir ces bruits, qui du reste ont pris tant de consistance, qu'il était regardé comme le prototype de ce vice. Ces bruits donnèrent à une réponse de Cambacérès, que l'on n'aurait pas remarquée sans cela, un caractère qui excita les ris des Parisiens, qui agissent toujours avec les gens qui ont du pouvoir, comme le faisaient les soldats romains par rapport aux triomphateurs, c'est-à-dire en les accablant de plaisanteries et de railleries piquantes.

On sait que Cambacérès, voulant mettre un terme aux bruits injurieux qui couraient sur son compte, choisit mademoiselle C*** pour rétablir sa réputation;

l assistait régulièrement aux représentations du théâtre auquel mademoiselle C*** était attachée : mais voyez la malveillance, quelques efforts qu'il fît, on prétendait toujours que la place de maîtresse de Cambacérès était une sinécure. Dans le commencement de leur liaison, le bruit courut que mademoiselle C*** était enceinte; là-dessus, un personnage de la cour le félicitant sur cet événement, lui dit : « Comment, monseigneur, voilà une grossesse qui vous fait honneur; on dit que mademoiselle C*** porte des marques visibles de votre attachement pour elle. — Cela regarde M. de R***, répondit froidement Cambacérès, car je ne l'ai connue que postérieurement. » L'on doit penser que ce mot répété dans tout Paris, dut faire de l'effet. On rit beaucoup; Cambacérès s'en inquiéta peu et fit bien.

Il est difficile en effet, dans le grand nombre de ceux qui ont partagé avec lui la faveur de Napoléon, d'en citer un seul qui, comme Cambacérès, n'ait pas abusé du pouvoir qu'il avait. Je défie de trou-

ver une action qui puisse démentir ce que j'avance; sa bonté était extrême, il faisait beaucoup de bien, et bon nombre de familles lui doivent d'avoir pu recevoir dans leur sein ceux de leurs membres que la révolution avait écartés de la France, et qui se trouvaient portés sur les listes d'émigrés. Il obtint la radiation, de ces listes, des noms d'un grand nombre d'entre eux, et cependant en 1814 on remarquait parmi ses détracteurs quelques-uns de ceux auxquels il avait rendu des services. Cette conduite n'a rien qui doive étonner : l'ingratitude est le vice dominant de ceux qui fréquentent les cours. On connaît ce mot d'un courtisan sous Louis XV : « On doit tenir le pot de-chambre aux gens en place tant qu'ils y sont, et leur vider sur la tête quand ils n'y sont plus. » C'est expliquer d'une manière un peu libre le *donec eris felix* d'Ovide; mais malheureusement cette manière d'agir a trouvé et trouvera encore bien des imitateurs.

On prétend qu'une autre fois quelqu'un ayant reproché à Cambacérès qu'il

choisissait une *fausse route* pour arriver au bonheur, il répondit par l'adage connu, *errare humanum est*, etc. Il aurait pu tout aussi bien répondre par ce proverbe italien :

> *Tutti i gusti sono in natura*
> *Il più eccellenti egli il nostro.*

qu'on a parfaitement traduit en français par celui-ci :

> Tous les goûts sont dans la nature ;
> Le meilleur est celui qu'on a.

Quoi qu'il en soit, heureusement que celui dont nous parlons n'est pas commun, car il indique la démoralisation dans l'état social, et quelque exemple que nous puissions tirer de l'antiquité, même parmi ceux qu'on est convenu d'appeler des grands hommes, je n'en persiste pas moins à croire que l'histoire nous fait là-dessus des contes, comme sur beaucoup d'autres sujets.

Que les anecdotes que je viens de raconter soient vraiment arrivées à Cambacérès, soit que la malveillance ait cherché à accréditer les bruits que l'on faisait

courir sur lui, par des faits qui pussent leur donner un air de vraisemblance, j'en vais citer une autre dont je ne puis garantir l'authenticité; elle se passa, si l'on en croit les rapports qui furent faits à cet égard, en 1810. On prétend qu'au carnaval, Cambacérès se trouvant au bal masqué de l'Opéra, fut accosté par un domino qui l'intrigua beaucoup en lui racontant diverses particularités de sa vie qu'il croyait très-secrètes. Cambacérès supplia le personnage de se démasquer, ce que l'autre lui refusa toujours sous prétexte que la vue de sa figure ne pourrait que lui causer de la peine; après bien des sollicitations le domino consentit à se démasquer, mais à condition que ce serait chez le prince et en secret. L'envie qu'il avait de connaître une personne qui paraissait si bien instruite de sa vie privée, lui fit accepter. On monte en voiture, on arrive chez le prince, on entre dans son cabinet, il somme le domino de remplir sa promesse : mais quel fut son étonnement de voir sous le capuchon et le masque qui couvraient le domino, la

figure de Louis XVI avec une marque sanglante autour du cou! Il ne put soutenir cet affreux spectacle et s'évanouit. Le personnage profita de ce moment pour s'évader, et l'on ne put jamais découvrir celui qui avait joué ce tour à Cambacérès.

Quoiqu'on doive ajouter peu de foi à une semblable anecdote, elle peut cependant être arrivée; mais, en supposant que cela soit vrai, pourquoi s'attaquer à Cambacérès, qui vota la mort du roi à la vérité, mais par timidité; et le vote du sursis qu'il motiva doit être compté en sa faveur, puisqu'il n'y a pas de doute, comme je l'ai dit en son lieu, que s'il eût été accordé, l'infortuné monarque n'aurait pas payé de sa tête le bien qu'il avait l'intention, sinon les moyens, de faire à son peuple. Je quitte ce triste souvenir, dont je me suis déjà trop occupé, pour prendre des sujets plus gais. Puisque Cambacérès a passé pour bien suivre la règle de la syntaxe latine qui dit d'accorder le masculin avec le masculin, je vais

rendre compte de tout ce que l'on a dit à cet égard.

On a remarqué au théâtre des Variétés que mademoiselle C*** jouait souvent des rôles d'homme, et que dans ce cas la lorgnette du prince archichancelier ne quittait pas cette actrice; l'on a induit de là que c'était par cette raison que Cambacérès l'avait préférée à d'autres, plus jolies peut-être, mais qui n'avaient pas des *formes* si marquées.

Il courut même dans ce temps, au théâtre des Variétés, un dessin qui représentait Cambacérès en Amour lançant une flèche; on prétendait que mademoiselle C***, profitant de l'ascendant qu'elle avait sur ce caractère faible, avait exigé de lui qu'il prît ce costume étant seul avec elle. Je me rappelle avoir vu ce dessin : Cambacérès était en Amour, mais il avait conservé sa perruque, sur laquelle on avait posé une guirlande de roses : on se figure aisément que c'était une véritable caricature.

Cambacérès avait, dès l'époque où il

était conseiller au parlement de Toulouse, pris l'habitude de se promener lentement les mains derrière le dos avec deux ou trois personnes dont il goûtait la conversation. Tout Paris a pu le voir dans les galeries ou dans le jardin du Palais-Royal, se promener entre d'Aigrefeuille et une autre personne dont la maigreur faisait contraste avec celui-ci. C'était là surtout qu'on pouvait admirer son bon caractère; car plusieurs fois les filles qui s'y promenaient lancèrent sur lui des brocards que je ne me permettrai pas de rapporter, parce que leur langage, très-énergique du reste, n'est pas assez décent pour qu'on puisse en rendre compte.

Il paraît aussi, et plusieurs personnes l'ont remarqué comme moi, que ce n'était pas à la figure de mademoiselle C*** que Cambacérès tenait le plus, que c'était à sa tournure, car toutes les fois qu'elle était en scène, pour pouvoir lui faire admirer la beauté de sa taille, elle avait soin de lui tourner toujours le dos. Si les amis de Cambacérès l'ont abandonné dans sa disgrâce, leur exemple fut

suivi par sa maîtresse, car, en 1814, un *personnage plus considérable que le prince archichancelier de l'empire français*, le remplaça, pour peu de temps à la vérité, dans les bonnes grâces de sa maîtresse. Dès ce moment il ne retourna plus au théâtre des Variétés, ou du moins il n'y eut plus de loge : celle qu'il occupait était l'avant-scène du rez-de-chaussée, à gauche du spectateur ; elle était précédée d'un petit salon garni de glaces et d'un sopha ; c'est dans ce petit boudoir qu'il passait ses soirées ; et au fait, à cette époque sa vie était assez agréable : le matin, présidant le sénat, qui ordonnait de sang-froid des levées d'hommes, et sortant pour se mettre à une table qui passait à juste titre pour la meilleure de Paris, il ne la quittait que pour aller à ce spectacle où il voyait la *belle* C*** déployer ses grâces et *l'élégance de sa taille*. J'espère que jamais épicurien n'a mieux employé son temps.

A travers ces défauts, Cambacérès possédait un bon cœur ; j'ai déjà dit qu'il avait rendu de grands services à beau-

coup d'émigrés. Lors de la fatale tragédie qui priva la maison de Condé de son dernier rejeton, il fit tout ce qu'il put pour empêcher cette catastrophe, et il y aurait sans doute réussi si, comme je l'ai encore dit, il ne s'était trouvé sur son chemin des gens qui, pressés par leur conscience et par la crainte, hâtèrent le moment de la mort non-seulement d'un innocent, mais encore d'un prince plein de mérite et de talens, et dont les brillantes qualités promettaient à la maison de Condé un héritier digne d'elle. Honneur à ceux qui cherchèrent à empêcher ce crime; honte et infamie sur ses auteurs, quels qu'ils soient; on finira sans doute par le savoir, et l'impartiale histoire les vouera à l'exécration de la postérité!

Cambacérès était très-charitable; il donnait beaucoup aux pauvres; les bureaux de bienfaisance du 10[e] arrondissement de Paris reçurent souvent de l'argent de lui pour être distribué aux indigens: avec des qualités comme celles-là on rachète bien des défauts. Je ne crois pas que la plupart de ceux qui se sont enrichis sous Napoléon

en aient fait autant que lui à cet égard.

Lors de la conspiration de Mallet, Guidal et Lahorie, quand messieurs Pasquier et Savary *firent un tour de Force*, les conjurés ne pensèrent point à s'emparer du prince archichancelier, et dès le matin Cambacérès fit venir, comme je l'ai déjà dit, un bataillon de vieille-garde qui garda les avenues de son hôtel; on prétend qu'il voulut les haranguer, mais il ne brillait point pour l'éloquence militaire: aussi fut-on plus sensible à quelques bouteilles de vin qu'il fit distribuer, qu'à toutes ses fleurs de rhétorique. Ils restèrent toute la journée et toute la nuit chez lui, car on ne pouvait pas se figurer que tout fût fini par l'arrestation des conjurés; on ne pouvait croire que des hommes, avec aussi peu de moyens, aient tenté de renverser un gouvernement qui paraissait si fortement établi, et qui s'écroula cependant avec tant de rapidité, parce que Napoléon, fort de la puissance à laquelle il était parvenu, négligea le peuple dont il avait été l'idole, pour se jeter dans les bras des flatteurs qui le perdirent : *sic transit, etc.* Cepen-

dant Cambacérès était, par sa place, après l'impératrice et son fils, le premier personnage de l'état, et si véritablement les conspirateurs avaient eu un but bien déterminé, ils eussent certainement commencé par s'emparer de l'épouse et du fils du souverain; de plus ils se fussent assurés du sénat et surtout de son président, parce qu'alors en effet ils auraient pu débiter toutes les nouvelles qu'ils auraient voulu. Napoléon étant trop loin pour les empêcher d'agir, on aurait pu introduire le gouvernement qu'on aurait voulu; mais, comme je l'ai déjà fait observer, les républicains Mallet, Guidal, Lahorie, et le royaliste Lafon, n'avaient qu'un seul point dans leur manière de voir qui leur fût commun, c'était la chute de Napoléon. Ce que j'ai oublié de dire, c'est que l'abbé Lafon parvint à échapper au sort qui l'attendait, et que, quelque perquisition qu'ait faite la police, elle ne put jamais parvenir à savoir ce qu'il était devenu. Du moment que Napoléon eut abdiqué, Cambacérès se retira à Paris où il vécut dans l'obscurité. On ne voyait plus chez lui cette foule de dîneurs

qui s'y rendaient auparavant; il n'avait plus comme alors le pouvoir de rendre des services, par conséquent les courtisans du nouveau gouvernement qui rentrait en France, selon l'usage, lui tournèrent le dos. Il apprit alors à connaître ceux qui du temps de son élévation lui donnaient du *monseigneur;* et quoiqu'il dût s'y attendre, cela le chagrina, et le vide qu'il trouvait dans son hôtel lui fut très-sensible; mais il surmonta cette légère peine, et fut assez *philosophe* pour se contenter d'une fortune considérable et de l'idée qu'elle n'était pas mal acquise: elle fut, il est vrai, le prix de sa faiblesse et de son dévouement aux volontés de Napoléon. Il n'employa aucun des moyens par lesquels on acquiert des fortunes rapides et qui ne donnent pas une opinion favorable de ceux qui les emploient. L'époque de 1815 le remit sur le théâtre de la politique, mais il avait reçu une leçon, il en profita et ne reçut plus comme il faisait avant les événemens de 1814. Il parut au Champ de Mai en sa qualité de ministre de la justice; mais dans la cham-

bre des pairs, où il entra le 2 juin, il ne prononça aucun discours et ne se mit nullement en évidence. Se trouvant excepté de la loi d'amnistie, pour avoir voté la mort de Louis XVI et avoir repris des fonctions publiques lors du retour de Napoléon, il quitta la France, et se réfugia dans le royaume des Pays-Bas; il choisit Bruxelles pour le lieu de sa résidence, et y occupa un superbe hôtel dans la rue de l'Empereur : là, vivant très-simplement pour la fortune qu'il possédait, chaque jour des pauvres attendaient sa sortie pour recevoir les aumônes qu'il avait coutume de distribuer lui-même : ils se rangeaient en haie des deux côtés de la porte; et lui, fouillant dans ses poches, leur distribuait de la monnaie avec une bienveillance qui doublait le prix du bienfait. Il allait de là se promener au Parc avec son secrétaire. C'est ainsi que se passaient toutes ses journées. Il obtint enfin l'agrément de rentrer en France. Il logeait dans le faubourg Saint-Germain, et se tenait aussi tranquille que quand il était en pays étranger. Il est probable même que quel-

que grande qu'ait été sa réputation et son influence dans les affaires de l'Etat, on n'aurait pas su son arrivée à Paris si les journaux n'en avaient pas rendu compte. On le voyait cependant quelquefois au Luxembourg où il faisait sa promenade accoutumée, qui était devenue pour lui une habitude; mais sa mise ne le faisait nullement remarquer, car elle était d'une grande simplicité.

Le 1er mars 1824 il fut frappé d'une attaque d'apoplexie, et malgré tous les soins que l'on prit de lui, on ne put le sauver ; il languit huit jours dans cet état. Enfin, le 8 mars, il expira, laissant sa famille dans l'affliction, ainsi que tous ses amis et ses domestiques, dont il était très-aimé. Il vécut soixante - dix ans quatre mois et vingt-trois jours. Pendant cette longue carrière, qu'il sut bien employer pour son intérêt, il montra qu'on arrive plutôt aux honneurs par un caractère souple qu'en montrant de la tête et du courage. Parmi ceux qui se montrèrent partisans de la révolution, soit par intime conviction, soit par espoir de parvenir,

il s'en rencontra beaucoup qui, doués de beaucoup de moyens, mais ne sachant pas transiger avec leur conscience, subirent le sort du *chêne* de la fable de Lafontaine, tandis que Cambacérès et quelques autres, pliant toujours sous les coups des tempêtes qui passèrent sur la France, surent toujours se relever, et restèrent debout.

On a pu voir dans le cours de cet ouvrage que Cambacérès fut toujours guidé par l'ambition et le désir d'acquérir de la fortune. Il dut être pleinement satisfait sous ces deux rapports, car peu d'hommes ont pu voir dans le cours de leur vie se multiplier pour eux à ce point la fortune et les honneurs. Il était prince archichancelier de l'empire français, duc de Parme (ce dernier titre lui est resté), grand-officier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, grand'croix de l'ordre de la Réunion : les souverains étrangers s'empressèrent de lui envoyer les ordres de leur empire ou royaume. Il était, si l'on peut se servir de cette expression, chamarré de décorations. Voilà pour l'orgueil. D'un au-

tre côté, son duché de Parme, les émolumens de ses places, lui permirent de conserver, même après la chute de Napoléon, une fortune considérable. Ce qu'il y a d'étonnant dans toutes les révolutions qui se sont opérées sur la surface du globe et chez toutes les nations, c'est que toutes les fois que le peuple s'est soulevé il a toujours été le jouet d'intrigans qui l'ont conduit à des excès, et qu'il a toujours été obligé de revenir au point d'où il était parti; de sorte que jamais la masse générale d'une nation ne change d'état. Tel est le fruit du peu de lumières et d'instruction qui circule chez les différens peuples : le poids de leurs chaînes les gêne, ils les secouent; mais bientôt, fatigués de l'anarchie, ils suivent le premier homme dont le gouvernement leur offre une lueur de bonheur, et bientôt leurs fers se rivent aussi solidement qu'auparavant. Ainsi l'on passe du despotisme à l'anarchie et de celle-ci au despotisme. Le seul peuple qui ait fourni une exception à cette règle générale est celui des États-Unis, et encore cet effet tient à un

grand nombre de causes dont la discussion m'entraînerait et m'écarterait trop de mon sujet. Cambacérès, à l'époque de la révolution, se voyait, à la vérité, conseiller d'une cour souveraine, et c'était déjà beaucoup pour un homme qui n'avait pas de fortune; mais il aperçut dans les mouvemens qui se préparaient un moyen de se mettre en évidence; ce qui du reste dans ces affaires n'est pas toujours prudent, car la foudre des tempêtes révolutionnaires, comme le fluide électrique, s'attache à frapper les objets les plus élevés. Il vit que le ministère luttait contre les parlemens; que ceux-ci, lors de leur suppression par le chancelier Maupeou, avaient acquis une grande popularité, et que, lorsque Louis XVI rétablit les parlemens, ce fut une fête générale par tout le royaume. Ces cours souveraines, dont l'opposition aux actes du ministère avait un but louable, comptaient encore sur la protection de la nation; mais les écrits des philosophes du dix-huitième siècle avaient commencé à éclairer cette nation sur ses droits. De

plus les places de la magistrature se donnaient à la naissance, et quelquefois, mais moins que cela n'aurait dû être, au mérite. Les parlemens, s'opposant à l'enregistrement des édits bursaux, comptaient humilier le ministère, mais ne pensaient pas qu'une foule d'avocats, pleins de mérite et de talens, tâcheraient de profiter de l'ébranlement qui ne pouvait manquer d'avoir lieu, pour parvenir à leur tour aux places qui auparavant étaient occupées par la noblesse de robe. Cambacérès, se trouvant une fois lancé dans la carrière politique, où il n'entra que tard à la vérité, puisque ce ne fut qu'en 1792 qu'il parvint à la Convention, et que déjà deux assemblées avaient dirigé la France, se trouvant donc à cette Convention qui se déclara régulatrice, et qui elle-même était influencée par la Commune de Paris; Cambacérès, dis-je, eut le bon esprit de préjuger quelle serait la marche que suivrait cette assemblée. Il vit que la majorité, dirigée par la Commune, aurait long-temps le dessus, et qu'elle finirait par se défaire de ceux des

membres qui lui résisteraient. Il fit taire sa conscience qui, d'après sa manière de vivre, qu'il a toujours suivie depuis, devait le détourner de ces exécutions sanguinaires qui souillent les pages de notre histoire à cette époque, et se rangea du parti qu'il jugea devoir être le plus fort. Ce qu'il y a d'étonnant, et ce dont je n'ai jamais pu me rendre compte, c'est que j'ai connu et je connais encore beaucoup de personnes qui à cette époque ont marqué, soit à la Convention, soit à la Commune, et que la plupart, bons maris, bons époux, amis sincères, n'auraient pu jamais faire soupçonner par leur manière d'être ce qu'ils avaient été autrefois; c'est que la plupart de ces *niveleurs* étaient tous *despotiques* dans leurs opinions et leur manière d'être dans leur famille : après cela cherchez à connaître le cœur humain. J'en ai connu un entre autres qui, avec le plus grand sang-froid, aurait condamné ou fait condamner tous ceux qu'il aurait pu supposer conspirer contre la liberté de ses concitoyens, et qui, hors de là, était l'être le plus doux, le meilleur qu'on puisse

jamais voir. Il n'est donc pas étonnant que Cambacérès ait pu se lancer dans le parti des *montagnards*, quoique au fond il fût bien loin, par son caractère, de partager leurs excès. Il est certain que son cœur devait saigner de voir tous *les jours une foule* de victimes devenir la proie de ce tribunal révolutionnaire, alimenté par ceux dont Cambacérès était obligé, par les circonstances, de faire sa société. Lorsque Robespierre tomba, sa chute entraîna celle de son parti; mais, comme on l'a vu, Cambacérès craignit le retour de ce temps de troubles, car il s'opposa au rappel des lois révolutionnaires. Il ne croyait pas le parti de la Montagne vendu à l'étranger, car un jour Napoléon lui demandant ce qu'il pensait de la conduite de Robespierre : « C'est, répondit Cambacérès, *un procès qui a été jugé, mais non plaidé.* » Il est étonnant du reste que parmi les papiers de ceux des amis de Robespierre qui furent arrêtés lors de la chute de celui-ci, on n'ait rien trouvé qui puisse fixer l'opinion publique à cet égard. Quant à celle que j'ai émise, je

puis, comme je l'ai dit plusieurs fois, m'être trompé, mais je ne m'y suis arrêté qu'après avoir mûrement examiné la conduite des membres influens de cette époque qu'on a pu supposer trahir la cause de la révolution. En effet, les proscriptions qui atteignirent d'abord les membres des parlemens, premiers auteurs de la révolution, ensuite les membres de la noblesse qui en avaient adopté les principes, la destruction de la ville de Lyon, et enfin une foule d'autres actions de ce genre, prouvent que s'ils ne s'étaient pas vendus à l'étranger, ils agissaient du moins de manière à le faire croire. J'ai d'ailleurs sur ce sujet la même manière de voir que l'estimable auteur de l'*Histoire de Paris* et *des Esquisses historiques sur la révolution française*. Il a été plus à même que personne d'avoir une opinion fixe à cet égard, puisqu'il était lui-même membre de la Convention, qu'il fut au reste forcé de quitter pour se réfugier en Suisse. J'ai oublié de dire en son lieu, et je crois devoir le faire maintenant, que Cambacérès, depuis le commencement de la ré-

volution jusqu'au moment où il fut nommé membre de la Convention, c'est-à-dire depuis 1789 jusqu'en 1792, remplit plusieurs fonctions publiques, tant civiles que judiciaires, et que ce sont ces fonctions qui, l'ayant mis en évidence, portèrent les électeurs du département de l'Hérault à le choisir pour un de leurs représentans.

Lorsque Cambacérès vit que le parti révolutionnaire était tout-à-fait abattu, il retourna à ses premières idées, aux principes monarchiques : il en fut accusé à la Convention, ainsi qu'on a pu le voir. Porté au ministère de la justice, sa perspicacité lui fit voir que le peuple, las de l'anarchie et des secousses qui nécessairement en dérivent, courait lui-même audevant des fers que le premier ambitieux voudrait lui imposer : il sut démêler le talent du général qui avait tant fait avec si peu de moyens; il résolut de s'attacher à sa fortune et de le seconder de tout son pouvoir.

On voit que la conduite que tint Cambacérès à cette époque est conforme à

son ambition et à son amour des richesses. Il suit la révolution, parce qu'elle peut contribuer à sa fortune et à son avancement; il plie dans les orages politiques, et se range du parti de la majorité par crainte; et, toujours par ce désir de parvenir, il voit que pour satisfaire les deux mobiles qui l'ont guidé, il faut le retour des distinctions : il seconde de tout son pouvoir celui qui doit être le dispensateur de ce qui peut le rendre heureux. Au moins ne l'a-t-il pas trahi; et son adhésion à l'acte du sénat, bien qu'il eût pu se dispenser de le donner, puisqu'il rentrait dans la vie privée, ne fut envoyée que lorsque Napoléon eut abdiqué, et par conséquent lorsqu'en effet il ne pouvait plus lui être d'aucune utilité. En 1815, il refusa de reprendre le porte-feuille de la justice, parce que, prévoyant le peu de durée du gouvernement d'alors, il jugea qu'il pourrait par là s'attirer des désagrémens par la suite : ce qui est en effet arrivé, puisqu'il fut forcé de s'expatrier. Il ne le reprit en effet, comme je l'ai déjà dit, qu'après de pressantes sollicitations, et

parce qu'il y aurait eu de l'ingratitude de sa part à refuser un homme qui l'avait comblé de bienfaits.

Le caractère de Cambacérès présente un contraste frappant avec celui d'un grand nombre de ceux qui comme lui se trouvaient toujours dévoués aux volontés de Napoléon; il rentra dans la vie privée sans que cela parût en rien influer sur sa manière d'être. Il ne recevait plus, à la vérité, comme autrefois, beaucoup de monde, mais c'était uniquement par mesure de sûreté, c'était afin de ne pas s'exposer à une surveillance toujours désagréable, car on n'aurait certainement pas manqué de supposer qu'un homme qui avait joué un grand rôle dans le monde pût se résigner à se tenir tout-à-fait dans l'obscurité. Cependant la conduite de Cambacérès pendant les cent jours devait prouver qu'il ne se souciait plus de ce rôle éclatant, et qu'il ne désirait que le repos. Je crois en effet que quelque emploi qu'il pût avoir dans le nouveau gouvernement, à coup sûr il eût été au-dessous de celui qu'il avait occupé précédem-

ment; et par conséquent il ne devait pas le désirer avec ardeur. Nous avons vu cependant bien des gens occuper des emplois sous tous les gouvernemens qui se sont succédés depuis 1789 jusqu'à nos jours. Il est rare cependant de se tenir si solidement et si long-temps sur le terrain glissant de la faveur; il faut en général se tenir à plat ventre ou ramper, si l'on aime mieux, pour n'être pas renversé, car ceux qui veulent marcher le sont toujours par les secousses qui ébranlent si souvent ce terrain volcanisé.

Cambacérès était aimé de tous ceux qui l'approchaient; il rendait des services, et la manière dont il le faisait ajoutait à la reconnaissance de ceux qui lui avaient des obligations. M. Lavollé, son secrétaire, ne l'a pas quitté jusqu'à l'époque de sa mort; et cela prouve en faveur de tous les deux. Ses domestiques ne l'ont pas non plus quitté, sauf ceux qui lui devenaient inutiles, puisqu'il ne tenait plus un train de maison si considérable; et en cela ils ont plus fait que ses amis, c'est-à-dire que ceux qui prétendaient à ce titre

lorsqu'il était en faveur, car ceux-ci, sitôt qu'il fut tombé, s'empressèrent non-seulement de l'abandonner, mais encore ils l'accablèrent de railleries piquantes, et la fable de Lafontaine se trouve encore une fois réalisée, et certes il reçut plus d'un *coup de pied d'âne*. Je ne rapporterai aucune des caricatures qui furent exposées à cette époque, parce qu'aucune n'était faite avec esprit, et qu'on n'y apercevait que de la méchanceté; on fit aussi un grand nombre d'épigrammes, dont une entre autres avait rapport à M. d'Aigrefeuille; la voici :

D'Aigrefeuille de monseigneur
Ne pouvant plus piquer l'assiette,
Pour en témoigner sa douleur,
A mis un crêpe à sa fourchette.

Si à cette époque l'on n'eût attaqué que ceux qui avaient abusé du pouvoir qu'ils avaient eu entre les mains, cette conduite pourrait sembler toute naturelle, quoiqu'il n'y ait pas de générosité à battre les gens à terre; car un homme se vengeant d'un personnage éminent en le traduisant devant le tribunal du pu-

blic et le ridiculisant, on ne peut lui en vouloir, et l'on trouve tout naturel d'employer le seul moyen qui soit en son pouvoir pour réagir contre l'oppresseur; mais quand l'offensant est déchu, l'offensé doit être content et ne pas pousser plus loin sa vengeance. Cambacérès ne se trouvait pas dans ce cas : n'ayant jamais fait de mal à personne, il ne pouvait avoir d'ennemis que chez les envieux de son pouvoir et parmi ces hommes pour lesquels il semble que les bienfaits soient des injures.

J'ai déjà dit que Cambacérès possédait une fortune considérable ; elle était le fruit de ses économies ainsi que des fonds qu'il possédait à titre de duc de Parme : il n'a point eu d'enfans, et cette brillante fortune passe entre les mains de ses collatéraux. On doit trouver étonnant qu'il ne se soit pas plié au joug du mariage, car on doit supposer que dans le cours de sa longue carrière il a dû recevoir bien des propositions à cet égard, non-seulement par rapport à sa fortune, mais encore par rapport à ses places. En effet, à

la cour, bien des gens ont dû rechercher son alliance : il est si agréable d'être beau-père ou beau-frère d'un personnage important. Il n'est rien à quoi l'on ne puisse arriver, et l'on sait de quelle importance cela est pour un courtisan. Si Cambacérès n'avait pas montré dans toutes les circonstances combien il craignait de mourir, on aurait pu supposer que, ne faisant pas cas de la vie, il ne se souciait pas d'en faire part à d'autres. Quoi qu'il en soit, il ne se maria pas; et, comme je viens de le dire, toute sa fortune passe entre les mains de ses collatéraux. Je vais rendre compte de la distribution de cette fortune, d'après le *Journal des Débats*, qui est celui qui s'est le plus étendu sur ce chapitre. Les journaux avaient déjà rendu compte de la mort de Cambacérès, et l'on a remarqué que dans cette circonstance personne ne s'est permis le moindre mot contre lui, et cela prouve que tout ce qu'on a dit, écrit ou dessiné en 1814, n'était que contre *l'homme en place*, et non contre lui particulièrement. Sa vie privée ne présente aucun de ces événe-

mens remarquables qui intéressent le public, ou bien il faudrait fouiller dans une source qui n'est pas pure, car dans tout ce qu'on a écrit en 1814, rien n'est prouvé, et même rien n'est vraisemblable. Voici comment le *Journal des Débats* rend compte de ses dispositions testamentaires.

« La fortune de M. Cambacérès était, comme on sait, très-considérable. On dit que, par son testament, il l'a répartie à peu près de la manière suivante :

» Les deux fils de son frère sont institués ses héritiers; l'aîné pour les deux tiers, et le cadet pour le troisième. Le premier aura de plus son hôtel de Paris avec le mobilier, l'argenterie et les bijoux qui s'y trouvent. Ce jeune homme, âgé de vingt-cinq ans, est le gendre de M. Thibon, régent de la banque de France. Il se trouve ainsi possesseur d'une fortune de 250,000 fr. de rente, d'un magnifique hôtel et d'un mobilier de la valeur de 800,000 fr. Le cadet, qui n'a que près de vingt et un ans, vient de se faire émanciper, et il entrera ainsi immédiatement en jouissance de ses 150,000 fr. de rente.

» M. Cambacérès laisse à son frère 12,000 fr. de rente et quarante actions des canaux.

» Il laisse à madame Gilles, sa sœur, la jouissance d'un domaine de 5,000 fr. de rente, et quarante actions de la Banque; à M. Gilles, fils aîné, son neveu, la propriété dudit domaine, et 80,000 fr. en argent; à M. Gilles jeune, son autre neveu, une somme de 60,000 fr.; et 6,000 fr. à mademoiselle Gilles, sa nièce. Madame Delaire, son autre nièce, doit, dit-on, recevoir une somme de 150,000 fr.; et l'on ajoute qu'il lui avait donné à une pareille somme lors de son mariage.

» Quant aux autres legs particuliers, M. Cambacérès laisse au baron Séguier, premier président de la cour royale, 1000 fr. de rente viagère; à M. Lavollée, son secrétaire, qui ne l'avait pas quitté dans son exil, 2,500 fr. de rente viagère, reversible sur la tête de sa femme, et quelques actions sur les canaux; à chacune des deux filles de M. Lavollée, 1500 f. de rente.

» Il laisse un legs de 250 fr. de rente à chaque paroisse de Paris, et à chaque

succursale 150 fr. de rente. La cathédrale de Montpellier, sa ville natale, a aussi un legs de 3,000 fr. de rente.

» M. Carion de Nisas, son cousin, est porté sur le testament pour une somme de 1000 fr., et 500 fr. de rente viagère.

» Son intendant recevra 10,000 fr., et jouira de 1000 fr. de rente viagère.

» M. Thibon, qu'il a nommé son exécuteur testamentaire, est prié d'accepter un diamant de 6000 fr. »

M. le duc de Cambacérès avait, à ce qu'on assure, commencé depuis longtemps à écrire des *Mémoires* qui ne peuvent être que fort curieux et très-importans pour l'histoire. On estime que ses manuscrits pourront former six volumes.

Les deux principaux héritiers du duc de Cambacérès sont, comme on voit, ses deux neveux; ce sont les fils de son frère le général Cambacérès, dont j'ai déjà parlé dans cet ouvrage: c'est hériter d'une belle fortune, et l'on assure qu'elle est passée en bonnes mains; je n'ai pas l'honneur de connaître ses neveux, mais leur réputa-

tion est faite et l'on prétend que les pauvres, qui recevaient beaucoup d'aumônes de l'oncle, ne perdront rien auprès des héritiers. Je suis bien aise ici de payer ce tribut d'éloges à deux jeunes gens qui, possesseurs d'une fortune considérable, se feront un devoir d'imiter leur oncle, auquel ils la doivent.

Quelque chose cependant dans ce testament ne me semble pas bien expliqué. Chaque paroisse de Paris reçoit de lui 250 francs de rente, et chaque succursale 150; je voudrais savoir si ces sommes sont destinées aux pauvres, comme je ne doute pas que ce ne fût l'intention du testateur, car les paroisses de Paris sont assez riches pour n'avoir besoin de rien, et il me semble que dans ce cas les bureaux de bienfaisance auraient été mieux choisis; car je crois que c'est à ces établissemens philanthropiques que devraient être adressés tous les secours que l'on veut donner aux indigens.

Une chose aussi me semble étonnante, c'est que les deux fils de son cousin,

M. Carion de Nisas, ne soient pas portés sur son testament, car, à coup sûr, il ne pouvait mieux placer ses bienfaits que sur ces deux jeunes gens, dont l'un est auteur de plusieurs ouvrages estimés, et l'autre officier dans la garde royale; tous deux sont pleins de mérite, et ne peuvent que faire honneur à leur parent.

On voit aussi dans ce testament que Cambacérès a écrit des *Mémoires;* si le public peut en jouir, je ne doute pas qu'ils ne soient accueillis avec la plus grande faveur. En effet Cambacérès, depuis l'époque de la révolution, s'est trouvé en relation avec tous les personnages qui ont marqué dans tous les gouvernemens, et il n'y a pas à douter que l'on y trouvera bien des vérités qui pourront ne pas plaire à tout le monde; aussi baucoup de gens sont sans doute très-contens de la mesure qu'on a dû prendre de s'emparer des papiers de la succession; on pourrait supposer même que plusieurs de ces personnes ne sont pas étrangères à cette mesure. Je ne m'étendrai pas sur ce procès,

qui maintenant est pendant à la cour royale, parce que des raisons particulières m'en empêchent; il y aurait cependant beaucoup à dire sur ce sujet; mais le public est déjà instruit du procès par le compte qu'en ont rendu les journaux, et il le sera aussi, par la même voie, de la décision du tribunal. Cambacérès parlera sans doute de l'événement malheureux auquel il ne prit part que pour tâcher de l'empêcher, et que tous les auteurs ou complices rejettent les uns sur les autres, événement sur lequel le public ne peut encore former que des conjectures. Cambacérès a eu aussi beaucoup de part au mariage de Napoléon avec une princesse autrichienne. Il soutint son opinion au conseil d'Etat, et le parti qu'il prit l'emporta; on ne peut lui attribuer les malheurs qui sont survenus depuis ce mariage, puisqu'il ne le conseilla que parce qu'il le jugeait utile aux intérêts de la France; en cela il s'est trompé, et rendit un très-mauvais service à Napoléon; il aurait pourtant dû connaître la politique du cabinet de Vienne, et savoir qu'il sacrifierait les liens du sang à

l'orgueil et au désir de se venger d'avoir été si souvent vaincu : ce que Cambacérès dira à cet égard ne peut manquer d'intéresser vivement. L'époque du 18 brumaire est une de celles où le rôle de Cambacérès a été un des plus importans : sa nomination au second consulat, et peu après celle de prince archichancelier, furent le prix des services qu'il rendit.

Une chose remarquable, c'est qu'à peine Napoléon parvint-il au pouvoir, que déjà il aspira à le posséder seul; car en nommant des consuls on devait avoir pour but d'adjoindre à Napoléon, dont les talens pour la guerre avaient été éprouvés par des victoires signalées remportées sur les ennemis de la France, deux hommes dont les talens administratifs et judiciaires devaient faire espérer un gouvernement heureux; mais dès lors Napoléon ne voulait pas avoir à partager le pouvoir, et on le nomma *premier consul;* de plus, il choisit Cambacérès et Lebrun pour collègues, parce qu'il savait qu'il trouverait en eux des collaborateurs entendus lorsqu'il voudrait en faire usage,

et des hommes qui jamais n'oseraient censurer ses démarches. D'après la manière d'agir de Cambacérès, et surtout dans la conduite qu'il tint depuis la chute de Napoléon, il y a tout lieu de supposer qu'agissant comme il le faisait, il riait en dessous de la conduite de tous les *gens* qui l'entouraient, tout en s'occupant d'augmenter sa fortune, de sorte que ces *Mémoires* n'ayant dû paraître qu'après sa mort, il n'a dû rien ménager; et certes je crois qu'à cet égard ses *Mémoires* seront très-piquans; et je crois que si Cambacérès a été le plastron d'un grand nombre de plaisanteries, je crois que cette fois les rieurs seront de son côté, et qu'il prendra sa revanche, si toutefois son principal héritier peut en garder la propriété, et s'il se décide à les faire imprimer. Je crois en un mot que dans ce moment où les mémoires particuliers sont en faveur, aucun de ceux qu'on a fait paraître ne présentera autant d'intérêt, soit par les faits dont ils rendront compte, et dont une partie s'est passé sous les yeux de ceux qui les liront, et qui par consé-

quent seront à même d'apprécier ces *Mémoires*. Je m'étends un peu sur ce sujet, mais en le faisant j'analyse la vie de Cambacérès, et je reporte le lecteur sur les événemens dont j'ai rendu compte. Je ne sais, dans la circonstance où nous nous trouvons, comment Cambacérès aura rendu compte de l'époque de sa vie où il se trouvait membre de la Convention; cette époque est l'une des plus remarquables de sa vie. Son opinion sur des personnages qui marquaient à cette époque sera d'autant plus précieuse que la plupart d'entre eux, ou n'ont pas été jugés, ou l'ont mal été; tels que Robespierre et ses adhérens, dont plusieurs l'abandonnèrent et payèrent de leur tête leur amour pour leur patrie; car il n'y a pas à douter que beaucoup de ceux des membres de la Convention qui passèrent de son sein pour aller au tribunal révolutionnaire, et de là à l'échafaud, ne fussent véritablement des patriotes, égarés peut-être par la fougue de leurs passions, en un mot, fanatiques de liberté, mais sincères dans leur passion pour le bonheur de la

9...

France. Excepté celle qui a rendu la liberté aux Etats-Unis d'Amérique, le fanatisme, soit religieux, soit politique, a enfanté toutes les révolutions, et a fait couler des torrens de sang, parce que ceux qui sont atteints de cette *maladie* sont d'abord en petit nombre, et par conséquent, en raison des faiblesses humaines, persécutés; bientôt, faisant des prosélytes, ils sont forcés de se servir de ce qu'on appelle en général *peuple*, mot par lequel on entend une nation en général, dont vous qui me lisez, moi qui écris, faisons partie, et dont chacun se garde bien de le vouloir : car parle-t-on de préjugés, par exemple, contre lesquels beaucoup de personnes s'élèvent dans ce monde, on répond : *Il en faut pour le peuple*, sans jamais définir ce que l'on entend par ce mot. Je pourrais citer d'autres exemples de ce qu'on prétend nécessaire au peuple; mais je me rappelle les paroles de Figaro, et comme beaucoup de *grands hommes* craignent de *petits écrits*, et que l'éditeur de cet ouvrage m'a bien recommandé *de ne lui mettre personne à dos*

en écrivant la vie de Cambacérès, je ne pousserai pas plus loin mes citations; je me permettrai seulement de trouver ridicule que parmi les choses qu'on dit être nécessaires *au peuple*, personne ne parle d'instruction ni de morale : il me semble cependant que ce sont les deux choses les plus nécessaires non-seulement à ce que les gens du monde appellent *le peuple*, mais encore à eux-mêmes, car ce sont celles qu'on rencontre le moins chez elles. Je sais que tout ce que je dirai dans ce cas ne servira à rien, et je m'en inquiète fort peu; d'ailleurs il est possible qu'en lisant cet ouvrage, fait un peu à la hâte, on me reproche de manquer d'une de ces deux choses que je dis être si essentielles, parce que des fautes de langue, des expressions ou des tournures hasardées auront pu m'échapper; je laisserai dire, et je ne m'en fâcherai pas.

Je me suis un peu écarté de mon sujet, car en parlant de fanatisme je me suis laissé entraîner à parler morale et instruction; ces mots sont tout-à-fait étrangers l'un à l'autre, et doivent se trouver fort

étonnés de se rencontrer ici. Je disais donc que les fanatiques inspirant une partie de leurs passions au peuple, le portaient à s'armer contre ceux qui les avaient persécutés; mais on ne peut sans danger déranger le peuple, et une masse aussi considérable ne se remue pas sans écraser quelqu'un; la plupart du temps ce sont ceux mêmes qui ont soulevé ce colosse qui en sont les victimes. Notre révolution ne l'a que trop prouvé, et la mobilité des affections comme des haines est si grande, que celui qui se trouve le plus en faveur aujourd'hui, demain sera conduit à l'échafaud, aux cris de joie de ce même peuple qui la veille voyait sa présence avec transport. Mirabeau l'a dit: *Il n'y a qu'un pas du Capitole à la roche tarpéienne.* Il avait raison; car s'il eût vécu, il aurait sans doute éprouvé le destin de ceux de ses collègues qui ont aidé à la construction de ce pacte social qui devait avoir aussi peu de durée que la constance du peuple. On a beaucoup crié sur le sang qui a été répandu dans notre révolution, mais il s'en est beaucoup moins versé que

dans celles qui ont précédé ; car si l'on veut se reporter aux guerres de *religion*, aux troubles qui ont eu lieu pendant la fin du règne du roi *Jean ;* à cette *Jacquerie* (l'association des paysans pour se dérober à la tyrannie des seigneurs), juste au fond, mais qui prit un caractère atroce par le peu d'instruction que possédaient ceux qui en faisaient partie (les historiens de ce temps, tous moines, en font des factieux, des scélérats : ce doit être) ; si nous nous reportons au règne malheureux de Charles VI, où les Bourguignons et les Armagnacs s'égorgeaient réciproquement, et faisaient faire ensuite le procès à ceux qui avaient été les victimes de ces atrocités ; à ce temps où l'assassinat du duc d'Orléans par le duc de Bourgogne trouva des défenseurs jusque dans la chaire, où les ministres de l'Evangile devraient ne prêcher que la paix et la concorde ; à la Saint-Barthélemi ; en un mot, à toutes les révolutions que la France à éprouvées, nous verrions que le sang y a coulé à grands flots; ce qui n'arriverait pas, dit un auteur

du règne de Henri III, si l'on avait de l'instruction, car alors on s'entendrait sur les mots.

Puissent bientôt ces *Mémoires* paraître et mettre au jour des points de l'histoire de nos jours qui ne sont pas bien éclaircis! J'ai pu me tromper dans bien des opinions émises dans le cours de cet ouvrage, mais j'ai mis sous les yeux du lecteur tous les discours remarquables prononcés par Cambacérès; on sera à même de le juger, et de voir si j'ai erré. Je le répète ici, Cambacérès a été *l'homme du pouvoir:* ambitieux, il a eu des honneurs et de l'argent: il n'a jamais fait mauvais usage ni de l'un ni de l'autre. J'ai dit la *vérité*, je crois avoir mis dans cet ouvrage de *l'impartialité;* je ne me suis pas par conséquent écarté de l'épigraphe que j'ai choisie.

FIN.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DE

LA VIE DE CAMBACÉRÈS.

1753. Le 15 octobre, naissance de Cambacérès à Montpellier, département de l'Hérault.

1783. Conseiller au parlement de Toulouse.

1789. Prend le parti de la révolution.

1792. Septembre. Député du département de l'Hérault à la Convention. — Travaille beaucoup dans les comités du contentieux.

1792. 12 décembre. Est chargé d'aller demander à Louis XVI les conseils qu'il voulait choisir. — Fait décréter que ces conseils communiqueront librement avec lui.

1793. Déclare Louis XVI coupable, mais *conteste* à la Convention le droit de le juger.

1793. Vote la mort de Louis XVI.

1793. Rejette l'appel au peuple, motive son rejet.

1793. Demande un sursis à l'exécution; la détention provisoire, et l'application de la peine au cas d'envahissement.

1793. 10 mars. S'élève avec véhémence contre les pétitionnaires de la section Poissonnière qui dénonçaient Dumourier. — Provoque l'arrestation de l'orateur et du président de cette section. — Fait décréter la mise en liberté de Ducruy. — Fait mettre hors la loi ceux qui prendraient part aux rebellions concernant le recrutement de l'armée.

1793. 26 Mars. Porté au comité de salut public. — Dénonce la trahison de Dumourier; annonce que le comité s'est assuré de tous les complices de ce général.

1793. Président de la Convention.

1793. Août et octobre. Présente son premier projet de code civil, connu par ses dispositions démocratiques.

1794. Invoque l'amnistie pour tous les faits non classés dans le code pénal, lorsque les soixante-treize députés exclus par la Montagne rentrèrent au sein de la Convention.

1794. Propose un projet d'adresse au peuple français sur les principes qui doivent le diriger.

1794. Combat une pétition de la section du Panthéon, qui demande le rapport des lois révolutionnaires, notamment de celle du 17 septembre (celle qui établissait un tribunal révolutionnaire).

1794. Développe les bases d'un nouveau projet de code civil.

1795. Janvier. Fait un rapport sur les membres de la famille royale détenus au Temple. — Fait passer à l'ordre du jour sur la proposition de les mettre en liberté.

1795. Nommé membre de la commission chargée de présenter les lois organiques de la constitution de 1793. Il en dénature les bases pour les approprier aux circonstances.

1795. Fait rejeter un projet, de Personne, pour la mise en jugement des membres des comités et des tribunaux révolutionnaires.

1795. Propose de substituer le bannissement à la peine de déportation prononcée contre les prêtres qui troubleraient l'ordre public.

1795. Octobre (13 vendémiaire). Membre du comité de défense de la Convention.

1795. Il est accusé de vouloir le retour de la royauté par une lettre de M. d'Entraigues.

1796. Entre au conseil des Cinq-Cents.

1796. Octobre. Élu président de ce conseil.

1797. 20 mai. Sort du conseil des Cinq-Cents.

1798. Nommé député par l'assemblée électorale, séante à l'Oratoire (le Directoire annula la séparation de cette assemblée).

1798. 11 Juin (30 prairial). Nommé ministre de la justice.

1798. Novembre (18 brumaire). Aide à cette journée.

1798. Nommé second consul.

1801. Sollicite pour Napoléon le consulat pour dix années qui suivront celles pour lesquelles il est nommé.

1801. Sollicite pour Napoléon le consulat à vie.

1804. Sollicite la grâce du duc d'Enghien.

1804. Fait nommer Napoléon empereur des Français.

1804. Fait décréter par le sénat l'hérédité de l'empire dans la famille de Bonaparte.

1804. Est nommé prince archichancelier de l'empire.

1806. Est nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur.

1806. Sollicite l'établissement d'une nouvelle noblesse et des majorats.

1806. Est nommé duc de Parme.

1806. Préside le sénat et fait décréter des levées d'hommes.

1807. Nouvelles levées pour la guerre de Prusse.

1808. Appuie l'invasion de l'Espagne.

1809. Nouvelles levées d'hommes.

1809. Guerre avec l'Autriche. Fait encore décréter une conscription et un rappel sur les conscriptions antérieures.

1809. Contribue au divorce de Napoléon avec Joséphine.

1809. Appuie au conseil d'État l'alliance avec l'Autriche.

1810. Nouvelles levées.

1811. Guerre avec la Russie. — Nouvelles levées.

1813. Fait décréter une conscription anticipée.

1813. Nommé président du conseil de régence.

1814. Mars. Suit le gouvernement à Blois.

1814. Envoie son adhésion à la déchéance de Napoléon.

1814. Avril. Rentre à Paris.

1815. Reprend le porte-feuille de la justice.

1815. 2 juin. Nommé pair.

1816. Janvier. Se retire à Bruxelles.

1820. Rentre en France.

1824. 1er mars. Frappé d'une attaque d'apoplexie.

1824. 8 mars. Meurt à Paris.

FIN DE LA TABLE.



